Durance Luberon

L'eau, un Service Public

Protéger la ressource en eau, c'est agir pour demain

2024

RAPPORT D'ACTIVITÉ

EAU POTABLE & ASSAINISSEMENT

Nos engagements 4

04. Une gouvernance au service des missions du Syndicat
09. Des compétences au coeur de l'action
13. L'alternance au coeur de notre engagement
14. Le Syndicat en lien avec un réseau pour une gestion publique performante
16. Informer et sensibiliser : une mission du Syndicat Durance Luberon

Nos usagers 22

22. Répondre aux attentes des usagers

Équipement et innovation 27

27. La Télérelève se poursuit sur le territoire du Syndicat

Reportage 28

28. Près de 140 piézomètres implantés par le Syndicat Durance Luberon

Dossier 30

30. Le Syndicat Durance Luberon, au coeur des décisions stratégiques
32. Vers une gestion durable et sécurisée de la ressource
34. La diversification et sécurisation de la ressource en eau : un axe stratégique de notre action

Focus 36

36. Vers une gestion optimisée par la création de deux silos à boues

Les indicateurs techniques 36

37. Eau potable
63. Assainissement Collectif
83.Assainissement Non Collectif

Les indicateurs financiers 93

Eau potable
Assainissement Collectif
Assainissement Non Collectif

Annexes 110

Le récapitulatif des indicateurs réglementaires
Les tarifs 2025
La facture d'eau eau et assainissement 120 m³
Les marchés publics conclus en 2024
L'agence de l'eau vous infome

EDITO

Henri LAFON
Président du Syndicat
Durance Luberon

PROTÉGER, SÉCURISER, VALORISER LA RESSOURCE

L'année 2024 a été marquée par des avancées significatives pour notre structure, dans un contexte toujours exigeant tant sur le plan environnemental, technique que réglementaire.

Tout d'abord, nous avons poursuivi **nos actions pour une gestion de l'eau sécurisée et durable** à travers notamment **la poursuites des études sur la diversification de la ressource**, **les révisions de nos schémas directeurs de l'eau et de l'assainissement, le schéma de distribution d'eau potable ainsi que le lancement du diagnostic territorial sur l'accès à l'eau.** Il s'agit d'étapes stratégiques essentielles pour adapter nos infrastructures aux besoins actuels, anticiper les évolutions futures de notre territoire et optimiser et sécuriser notre ressource en eau face aux enjeux du changement climatique. Ces actions détermineront les axes clés de notre stratégie d'investissement pour les années à venir. Cette démarche s'inscrit dans une volonté forte d'assurer un service durable et performant à l'ensemble de nos usagers.

2024, c'est aussi la **finalisation du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE)** qui vient renforcer notre engagement pour une eau de qualité, en sécurisant l'ensemble de la chaîne de production et de distribution. C'est une garantie supplémentaire apportée à nos abonnés.

Notre volonté de **sensibiliser le grand public aux enjeux de l'eau** s'est également traduite par la poursuite d'**actions d'information et de pédagogie**, indispensables pour faire de chacun un acteur de la préservation de cette ressource précieuse. Sur le volet technique, la dynamique de **déploiement de la télérelève** dont l'achèvement est prévu pour fin 2025, s'est poursuivie en 2024 avec la pose de 6 400 compteurs intelligents supplémentaires portant à près de 80 % le taux de réalisation. En parallèle, **l'implantation de près de 140 piézomètres** sur le territoire vient renforcer notre capacité de surveillance et de gestion de la ressource en eau souterraine, en lien direct avec les enjeux de résilience face au changement climatique. Enfin, la **création de silos à boues sur deux stations d'épuration** s'inscrit dans une démarche d'optimisation d'exploitation de nos sites et dans une logique d'économie circulaire et de performance environnementale.

Ces avancées n'auraient pu voir le jour sans l**'engagement de nos élus et des équipes du Syndicat Durance Luberon**, que je tiens à remercier chaleureusement. Elles traduisent notre volonté collective de moderniser ensemble nos services tout en plaçant la ressource en eau au cœur de nos préoccupations.

Au fil des pages de ce rapport, vous découvrirez ainsi l'activité et les données techniques de 2024. Ce rapport est le reflet de l'action et de la **mobilisation des équipes du Syndicat Durance Luberon** pour garantir une gestion publique de l'eau durable et performante.

Bonne lecture à toutes et à tous.

Une gouvernance au service des missions du Syndicat

Depuis le 15 septembre 2020, la gouvernance du Syndicat a été renouvelée. Monsieur Henri LAFON, désigné Président est ainsi entouré de 64 élus qui constituent le Comité Syndical. Il s'appuie sur 8 vice-Présidents, composant le Bureau Syndical. Pour ce mandat 2020-2026, le Syndicat poursuit ses missions de service public et son engagement pour assurer un service de qualité sur son territoire.

La composition du Bureau Syndical 2020-2026

Le 19 mars 2024, la composition du Bureau Syndical a été modifiée suite à la démission en 2023 de Monsieur Michel PARTAGE, Maire de la Bastidonne.

- Monsieur Robert TCHOBDRÉNOVICH a été désigné 1er vice Président, en remplacement de Monsieur Michel PARTAGE.
- Madame Geneviève JEAN a été désignée 3ème vice-Présidente en remplacement de Monsieur Robert TCHOBDRÉNOVICH.

Président
Henri LAFON
Délégué de la Métropole
Aix-Marseille-Provence
Elu de Pertuis

1er vice-Président
Délégation Finances
Robert
TCHOBDRÉNOVITCH
Délégué de Cotelub
Maire de Mirabeau

2ème vice-Président
Délégation
Ressources en eau
Roger PELLENC
Délégué de la Métropole
Aix-Marseille-Provence
Maire de Pertuis

3ème vice-Présidente
Geneviève JEAN
Déléguée de Cotelub
Maire de Cabrières
d'Aigues

4ème vice-Président
Délégation Travaux
Secteur Ouest
Lucien GALLAND
Délégué de la Métropole
Aix-Marseille-Provence
Elu de Pertuis

5ème vice-Président
Délégation Assainissement
Collectif et Non Collectif
Nicolas SEVERIN
Délégué de Luberon Monts
de Vaucluse
Elu de Puyvert

6ème vice-Président
Délégation
Réalisation de travaux
Secteur Est
Pierre LORIEDO
Délégué de Cotelub
Elu de Cadenet

7ème vice-Président
Délégation
Gestion des achats
Thierry DUBOIS
Délégué de la Métropole
Aix- Marseille-Provence
Elu de Pertuis

8ème vice-Présidente
Délégation
Communication
Karine MOURET
Déléguée de Cotelub
Maire de Peypin
d'Aigues

Gouvernance, qui fait quoi ?

Le statut du Syndicat a évolué au fil des années, des compétences et des réformes territoriales. Depuis 2017, le Syndicat Durance Luberon est devenu un syndicat mixte fermé. 65 élus pleinement investis dans leur mission de Service Public de l'eau siègent au sein du Syndicat Durance Luberon

Le Syndicat est constitué dans sa totalité par trois Etablissements à Coopération Intercommunale (EPCI) représentant un territoire de 21 communes :

- **la Communauté de Communes COTELUB** *(Ansouis, La Bastide des Jourdans, La Bastidonne, Beaumont de Pertuis, Cabrières d'Aigues, Cadenet, Cucuron, Grambois, Mirabeau, La Motte d'Aigues, Peypin d'Aigues, Saint Martin de la Brasque, Sannes, La Tour d'Aigues, Villelaure, Vitrolles en Luberon)*
- **la Métropole d'Aix-Marseille-Provence** *(Pertuis)*
- **la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse** *(Lauris, Puyvert, Puget sur Durance, Mérindol)*

Cette organisation permet de maintenir une gestion cohérente à l'échelle du territoire avec des élus locaux et de proximité.

3

EPCI adhérentes au Syndicat Durance Luberon

65

délégués élus pour siéger au Comité Syndical

9

1 Président et 8 vice-Présidents composant le Bureau Syndical

Communauté Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
8 élus

Communauté de Communes COTELUB
32 élus

Métropole Aix Marseille Provence
25 élus

Implication des élus et des usagers

Septembre 2024 - Réunion du Comité Syndical

Le Comité Syndical

Le comité syndical est l'organe délibérant qui valide la politique de gestion de l'eau et de l'assainissement sur le périmètre d'intervention du Syndicat Durance Luberon. Le Comité syndical délègue une partie de ses attributions au Président et au Bureau Syndical. Il est composé de 65 élus.

5
réunions
du Comité Syndical

55
Délibérations

Le Bureau Syndical

Le Bureau Syndical assure les affaires courantes du Syndicat Durance Luberon. Il prépare notamment les décisions stratégiques et les décisions d'orientation du Syndicat. Il est composé de 9 membres du Comité Syndical (le Président et 8 vice-Présidents).

3
réunions du Bureau Syndical

La Commission d'Appels d'Offres

La Commission d'Appels d'Offres (CAO) est la seule habilitée à examiner les offres, à les classer et à choisir l'attributaire du marché. Elle est constituée de 11 élus *(le Président de la Commission d'Appels d'Offres, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants).*

14
commissions de commande publique dont **3 réunions de la CAO**

15
marchés attribués

Le Conseil d'exploitation, un organe essentiel au cœur des décisions de la Régie

Le Conseil d'Exploitation prépare les décisions et les réunions des Comités Syndicaux et effectue des réunions de travail portant sur l'activité et la vie de la Régie. **En 2024, le Conseil d'exploitation a effectué 11 réunions de travail** dont 7 réunions de travail dédiées à l'évolution des règlements de service eau et assainissement.

NOUVELLE COMPOSITION DU CONSEIL D'EXPLOITATION

Le 19 juin 2024, la composition du Conseil d'Exploiation a été modifiée en raison de deux démissions de membres élus et d'un décès d'un membre de la société civile. Le Conseil d'exploitation est dorénavant constiuté de 13 membres au lieu de 15 (7 membres du Comité Syndical et 6 membres de la société civile)

Président : Raymond BRUN (membre de société civile)

Membres élus du Comité Syndical : Michel AUTRAN, Philppe BATOUX, François BONNET, Jacqueline DESCAMPS, Corrine DUPAQUIER, Elie JAUMARY, Regis VALENTIN

Membres de la société civile : Robert ABERLENC, Monique BARNOUIN, Antoine BERTHET, Marie Claire N'GUYEN, Jean-Claude VILLEMUS

11 Réunions du Conseil d'exploitation

Septembre 2024 : Réunion du Conseil d'Exploitation avec les Responsables de Service

HOMMAGE

Monsieur Michel RUFFINATTI, conseiller municipal et ancien Maire de la Bastide des Jourdans, s'en est allé le 2 mai 2024. Nous garderons en mémoire son engagement pour sa commune et pour le Syndicat Durance Luberon. Monsieur RUFFINATTI siegeait au Comité Syndical du Syndicat Durance Luberon de la Commune de 2008 à 2018 puis jusqu'en 2020 avec le transfert de compétence comme délégué COTELUB. Puis, il a siégé au Conseil d'Exploitation en tant que membre de la société civile.

La CCSPL, un organe de concertation

La CCSPL regroupe des élus et des représentants d'associations. Elle permet l'expression des usagers des services d'eau et d'assainissement par la voie d'associations représentatives et contribue à la participation des citoyens au fonctionnement des services publics.

Elle est composée du président du Syndicat Durance Luberon, de membres du Comité Syndical et de représentants d'associations. La CCSPL se réunit au moins une fois par an afin d'évoquer principalement :

- Les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement
- La mise en place de nouvelles tarifications
- La révision ponctuelle des règlements de service
- Les principaux travaux en cours ayant un impact sur l'abonné

En 2024, la CCSPL s'est réunie 2 fois à l'occasion de la présentation des Rapports sur le Prix et la Qualité des Services 2023 ainsi que des nouveaux tarifs en matière d'eau potable applicable au 1er janvier 2025.

Le 19 mars 2024, la composition de la CCSPL a été modifiée suite à la démission en 2023 d'un des membres.

Président : Henri LAFON ; Membres du Comité Syndical : Jean-Michel APPLANAT, Joëlle RICHAUD, Jacques DECUIGNIÈRES (en remplacement de Madame Maryvonne ROSELLO-REYNAUD).

Liste des membres des associations de consommateurs du département :

Fédération Départementale de Pêche de Vaucluse ; France Nature Environnement Vaucluse (FNE) et Association Force Ouvrière Consommateurs (AFOC84)

2 Réunions de la CCSPL

5 septembre 2024 - Présentation des Rapports sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS) aux membres de la CCSPL

Des compétences au coeur de l'action

Pour assurer sa mission de service public, le Syndicat s'appuie sur l'engagement quotidien de 59 collaborateurs. Les services sont exploités en Régie directe.

5 pôles aux côtés des usagers

Le pôle Relations Abonnés

Il a en charge :

- la gestion administrative des contrats (contrat d'abonnement, de résiliation, contrat de mensualisation...)
- l'accueil téléphonique des abonnés
- la gestion des réclamations
- la gestion et la relève des compteurs d'eau
- le renouvellement des compteurs d'eau
- la facturation eau et assainissement

Le pôle Eau Potable

Il a en charge ;

- la production, le traitement et la distribution de l'Eau potable.
- l'entretien et l'exploitation des équipements des sites d'eau potable
- le suivi de la qualité de l'eau
- la recherche des fuites préventives sur le réseau

Le pôle Assainissement collectif

Il a en charge :

- la collecte et le traitement des eaux usées
- l'entretien et l'exploitation des équipements des sites d'assainissement collectif
- le suivi de l'auto-surveillance réglementaire

Le pôle Assainissement non collectif

Il a en charge :

- un rôle de conseil et d'expertise auprès de l'usager
- la vérification technique de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des ouvrages neufs ou réhabilités.
- la vérification périodique (selon la capacité de l'installation) de leur bon fonctionnement et de leur entretien.
- le contrôle de l'installation dans le cadre de la vente d'un bien immobilier

Le pôle Travaux Eau et Assainissement

Il a en charge ;

- le suivi et la réalisation des travaux de renouvellement et d'extension des réseaux eau et assainissement
- la création des nouveaux branchements d'eau et d'assainissement
- les interventions et les réparations sur les ouvrages d'eau potable et d'assainissement

Les services supports

Pour assurer le bon fonctionnement du Syndicat Durance Luberon, des services supports se mobilisent au quotidien :

- **le Service Administration générale** a en charge la préparation, le traitement et le suivi des actes réglementaires et assiste la Direction Générale des Services
- **le Service Financier** prépare les budgets et leurs exécutions.
- **le Service Commande Publique** a en charge la gestion des marchés publics.
- **le Service Ressources Humaines** accompagne les carrières du personnel du Syndicat. Il est en charge de la paye.
- **le Service Communication** est garant de l'image du Syndicat Durance Luberon et participe à sa promotion. Il gère l'ensemble de l'information en créant, animant et coordonnant les différents outils de communication.
- **le Service SIG** assure la gestion patrimoniale des ouvrages d'eau et d'assainissement.
- **le Service Prévention et Patrimoine,** met en œuvre la politique santé et sécurité au sein de la collectivité et organise les moyens techniques nécessaires au bon fonctionnement de la structure (gestion des bâtiments, des véhicules, des assurances...). Il a également en charge la gestion des sinistres.

59 COLLABORATEURS
INVESTIS POUR SERVIR L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

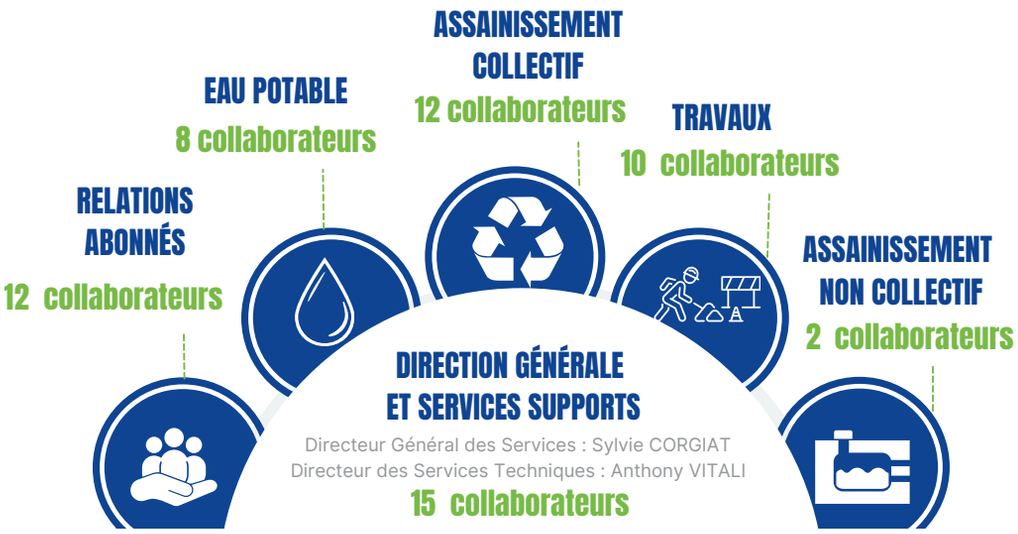

CHIFFRES CLÉS EN 2024

59 COLLABORATEURS
dont 8 agents relevant du droit public et 51 salariés de droit privé.

11.31 ans
en moyenne d'ancienneté

44.75 ans
de moyenne d'âge

20 FEMMES

6 stagiaires

2 apprentis

FOCUS sur les Formations

Le Syndicat Durance Luberon donne une place importante à la formation car elle est essentielle au développement des compétences des salariés et au bon fonctionnement du service public. **En 2024, le Syndicat a comptabilisé 487 jours de formations. Au total, ce sont 59 salariés qui ont pu bénéficier d'au moins une formation dans l'année.**

- **les formations métiers** permettent aux agents d'acquérir ou de renforcer des connaissances et des pratiques dans un domaine précis.
- **les formations obligatoires** de type CACES (Certificat d'Aptitude à la Conduite en sécurité), habilitations (électriques,...) et permis, ...
- **les formations liées à la santé et à la sécurité au travail :** lutte contre l'incendie, sauveteurs et secouristes, risques (exposition à l'amiante, ..).
- **les formations à la préparation des concours et examens professionnels :** ces formations concernent les agents publics.

487
jours de formation

60 collaborateurs
ayant suivi une formation

48 239 € HT
Budget formation pour les collaborateurs de droit privé et public

La sécurité, au centre des priorités de formation

Depuis plusieurs années, le Syndicat met la Sécurité et les Conditions de Travail au coeur de ses priorités en collaboration avec la Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT).

En 2024, des actions ont été menées :

- La mise en service du Dispositif d'Alarme du Travailleur Isolé (DATI)
- L'organisation de nombreuses formations obligatoires en matière de sécurité notamment celles relatives aux habilitations électriques, en conduites en sécurité/CACES , aux chlores gazeux, aux incendies, secouristes du travail...

En 2024, près de **95% des formations** ont été dédiées à la **prévention** et à **la sécurité au travail**.

Formation incendie

Formation de recyclage de secouriste au travail

FOCUS sur le Parc Automobile du Syndicat Durance Luberon

Afin d'assurer ses missions au quotidien, le Syndicat Durance Luberon dispose d'un parc automobile composé de 61 véhicules et engins.

En 2024, près de 13% du parc a été renouvelé avec l'acquisition de 7 nouveaux véhicules.

Acquisition d'un nouveau camion hydrocureur

Travailler ensemble : une dynamique portée par les ateliers

Dans une volonté d'amélioration continue et de renforcement de la performance des services, le Syndicat Durance Luberon a initié en 2024 une dynamique de travail collaboratif à travers la mise en place d'ateliers internes. Ces temps d'échange ont permis de mobiliser les équipes autour de sujets stratégiques, notamment l'optimisation des procédures d'achats et du circuit comptable. Trois ateliers ont ainsi été organisés au cours de l'année, favorisant la réflexion collective, le partage de bonnes pratiques et la co-construction de solutions concrètes pour améliorer l'efficacité des processus. Cette approche participative marque une étape importante dans l'évolution du fonctionnement interne, en plaçant l'intelligence collective au cœur de l'action.

En 2024, 3 ateliers en interne ont été organisés au cours de l'année.

L'alternance au coeur de notre engagement

Convaincu que la transmission des savoirs est un levier essentiel pour préparer l'avenir, le Syndicat Durance Luberon s'engage pleinement en faveur de l'alternance. En accueillant chaque année de nouveaux talents en contrat d'apprentissage, le Syndicat offre aux jeunes la possibilité de se former concrètement aux métiers de l'eau et de l'assainissement.

Formation, accompagnement, montée en compétences : Jérémy, alternant au Syndicat Durance Luberon, revient sur son parcours et son expérience.

Jérémy, alternant au Syndicat Durance Luberon

Peux-tu te présenter (ton âge, ton parcours,...) ?
Je m'appelle Jérémy, j'ai 25 ans et je suis diplômé d'un DUT HSE (Hygiène, Sécurité et Environnement) à La Ciotat. J'ai travaillé pendant 3 ans dans différents secteurs avant de me lancer dans une reprise d'études. En septembre 2024, j'ai intégré une licence professionnelle MRTP (Management des Risques Technologiques et Professionnels) en alternance au Syndicat Durance Luberon. Je souhaitais renforcer mes compétences et acquérir un diplôme supplémentaire.

Pourquoi as-tu choisi de faire ton alternance dans le domaine de l'eau et de l'assainissement ?
J'avais envie de découvrir un secteur que je ne connaissais pas du tout. Travailler dans le domaine de l'eau, qui est un bien commun essentiel à tous, m'a tout de suite attiré. C'était aussi l'occasion d'apprendre les spécificités règlementaires et le vocabulaire technique de l'eau et de l'assainissement.

Pourquoi as-tu choisi le Syndicat Durance Luberon pour réaliser ton alternance ?
Premièrement, l'entreprise est proche de chez moi, ce qui était un point essentiel afin de trouver un équilibre entre les périodes d'entreprise et les périodes de formation. Deuxièmement, j'ai eu de très bons retours sur le fonctionnement du Syndicat Durance Luberon et de l'ambiance en général au travail. Et dernièrement, le secteur de l'eau et de l'assainissement que je voulais vraiment découvrir.

Comment s'est déroulée ton intégration au sein du Syndicat Durance Luberon pour réaliser ton alternance ?
Mon intégration s'est très bien passée. J'ai été très bien accueilli, autant par ma tutrice que par le reste des collaborateurs. On m'a rapidement fait confiance, tout en m'accompagnant dans ma montée en compétences. On y trouve une ambiance très conviviale.

Quelles sont tes principales missions ?
J'ai été recruté en tant qu'assistant en prévention. Je participe principalement à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise afin de préserver la santé des salariés, comme la mise en place de procédures, la gestion des Equipements de Protection Individuelle, les mises à jour documentaires (Document unique d'évaluation des risques professionnels, registres, permis, Plan de prévention, plan d'actions …) et le suivi des prestataires en prévention.

Y a-t-il une action/un projet que tu as apprécié de mettre en place ?
Plusieurs, mais je dirais les outils de suivi pour la prévention et le pilotage du plan d'action d'amélioration. Ce sont des projets que j'ai appréciés voir se concrétiser.

Quelles compétences l'alternance t'a-t-elle permis de développer (sur le plan professionnel et personnel) ?
Professionnellement, j'ai acquis des compétences techniques et des connaissances approfondies sur différents sujets, mais aussi des savoir-faire en gestion de projet, en communication et en travail d'équipe. Sur le plan personnel, j'ai beaucoup gagné en autonomie, en rigueur et en confiance.

Comment définirais-tu en 3 mots ton expérience au Syndicat Durance Luberon ?
Enrichissante – conviviale – flexible.

Le Syndicat en lien avec un réseau pour une gestion publique performante

Le Syndicat Durance Luberon participe aux réflexions collectives sur les réseaux d'eau et d'assainissement en s'appuyant sur l'expertise d'associations nationales et régionales afin d'assurer une gestion publique performante

Membre de la Fédération Nationale des Concessions Concédantes et Régies France depuis 1993

La FNCCR regroupe des collectivités territoriales et leurs établissements publics chargés de l'organisation et/ou de l'exploitation de services publics, regroupés dans trois secteurs d'activité principaux : énergie, cycle de l'eau, numérique.

Menée par la FNCCR, **le Syndicat Durance Luberon**, convaincu de la nécessité de se comparer pour s'améliorer, **participe depuis 2013 à l'analyse comparative.** Cette analyse, regroupe une quarantaine de collectivités volontaires, et s'appuie sur un référentiel commun d'indicateurs de performance, complété par des indicateurs de contexte. Il s'agit d'un véritable outil de pilotage pour les élus et pour les services dans un objectif de gagner en efficacité et approfondir les résultats de performance.

Temps forts "Gouvernance et Gestion locale de l'eau" illustrés par la fresque graphique d'Olivier Sampson.

26 au 28 juin 2024
39ème congrès - Besançon
" Territorialisation de la Transition écologique "

En 2024, le Syndicat Durance Luberon a participé au 39ème congrès organisé par la FNCCR. 49 tables rondes et ateliers dont 13 dédiés au cycle de l'eau et à ses enjeux ont été organisés.

Membre fondateur de l'association de la France Eau Publique depuis 2012

Créée en 2012, **le Syndicat Durance Luberon est membre fondateur de l'association France Eau Publique**. Elle regroupe des collectivités et opérateurs publics adhérents à la FNCCR et engagés dans une démarche de partage, de connaissances et d'expériences, de renforcement mutuel et de promotion de la gestion publique de l'eau.

France Eau Publique a tenu sa réunion annuelle les 12 et 13 novembre 2024 à Troyes. Cet événement annuel, organisé à l'intention de l'ensemble des structures membres du réseau, permet la rencontre entre acteurs publics de l'eau et de l'assainissement, la prise de hauteur par rapport au quotidien du service, et le partage des valeurs communes qui fondent la gestion publique de l'eau. Lors de cette réunion, les élus se sont mobilisés pour bâtir la feuille de route 2025-2032.

"L'eau n'est pas une marchandise. 100% de l'eau reste à l'eau"

Création en 2012
13 membres

→

En 2024, + de 140 membres
17.2 millions d'habitants en eau potable
15 millions d'habitants en assainissement

Membre de L'association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement (ASTEE)

Le Syndicat Durance Luberon est membre de l'Astee depuis 2007, soit près de 20 ans. L'Astee, créé en 1905, est l'association française des professionnels de l'eau et des déchets, reconnue d'utilité publique et regroupe plus de 4000 adhérents issus de structures publiques comme privées. L'Astee repose sur un réseau à la fois territorial (régional, national, international) et « métiers » (commissions techniques) et favorise le réseautage, l'échange autour d'expériences ou de projets de référence pour les territoires ; la co-production, les recommandations, la veille réglementaire et technologique au niveau national ; la veille au niveau Européen et International et la facilitation de l'accès des acteurs français aux expériences européennes et internationales, contribuant également ainsi à faire connaître les savoir-faire français.

Membre de L'association des Techniciens de l'Assainissement Non Collectif Provence Alpes Côtes d'Azur (ATANC PACA)

Le Syndicat Durance Luberon est membre de l'ATANC PACA depuis 2013. L'ATANC PACA est l'Association des Techniciens de l'Assainissement Non Collectif en région PACA. Cette association fondée en 2009 a pour but d'accompagner dans leurs missions et dans leurs formations les agents des SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif), autant d'un point de vue technique et réglementaire que d'un point de vue administratif et financier.

Logo de l'association ATANC PACA créé en 2023 par une technicienne du SPANC du Syndicat Durance Luberon

Informer et sensibiliser

une mission du Syndicat Durance Luberon

Chaque année, le Syndicat Durance Luberon a à cœur de faire découvrir auprès du grand public et plus particulièrement le jeune public, le petit cycle de l'eau et de les sensibiliser sur la préservation de la ressource. Cela se traduit par des actions pédagogiques à travers des visites techniques et des animations de terrain.

Plus de 500 personnes sensibilisées à l'occasion de la Journée Mondiale de l'Eau

Pour la Journée Mondiale de l'Eau 2024, le Syndicat Durance Luberon a été heureux de participer à l'évènement **"3 Jours pour l'Eau"** du 21 au 23 mars 2024, organisé par Conseil Consultatif de la commune de la Tour d'Aigues.

Les ateliers proposés par le Syndicat Durance Luberon ont permis aux jeunes publics ainsi qu'au grand public de l'ensemble du territoire de découvrir le petit cycle de l'eau et d'être sensibilisés à la préservation des ressources en eau et aux bonnes pratiques pour une utilisation durable de l'eau.
Le 21 et 22 mars 2024, plus de **320 jeunes des établissements scolaires** (niveaux CM1/CM2 et 5ème collège) curieux et très intéressés, ont ainsi participé à des expériences éducatives telles que le petit cycle de l'eau avec l'étape de la filtration de l'eau avant de la rendre potable ou encore la dégustation de différentes eaux avec notre Bar à Eau.
Pour la journée du samedi 23 mars 2024, ouverte au grand public, le Syndicat Durance Luberon a été heureux d'accueillir plus de **200 personnes** au travers de son bar à eau, du stand dédié à la télérelève, des activités ludiques pour les enfants ou encore de la conférence « Eau ! Le Luberon ! ».
Cette fête de l'Eau a été un véritable succès permettant de mettre à l'honneur, sur 3 jours, l'Eau, notre Bien Commun.

Durance Luberon
EXPOSITION
L'Eau,
à travers le regard
des enfants
Economisons
l'eau !!!
Laissez pas
le robinet
ouvert !
3 JOURS POUR L'EAU
SYNDICAT
DURANCE
LUBERON

Le Syndicat, partenaire de la Fédération de Pêche

Partenaire historique depuis près de 32 ans, c'est dans une ambiance conviviale et familiale que le Syndicat Durance Luberon a été heureux de participer le dimanche 2 juin 2024 à cette magnifique journée organisée par l'Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Pertuis à l'occasion de leur 90ème anniversaire.

Pour promouvoir l'eau du robinet et participer à la diminution des déchets plastiques, le Syndicat Durance Luberon a offert en souvenir, à chaque jeune participant, une gourde et une plaquette pédagogique - "D'où vient mon eau".

Des visites pédagogiques de terrain

Depuis de nombreuses années, le Syndicat Durance Luberon accueille gratuitement les établissements scolaires et sensibilise le jeune public sur les enjeux de l'eau et les différentes techniques de traitement.
Cette sensibilisation s'effectue à travers les visites d'ouvrages d'eau et d'assainissement et par un échange direct avec les techniciens de terrain.
En 2024, deux visites pédagogiques ont été effectuées avec les élèves de trois établissements scolaires (BTS GEMEAU, Métiers de l'eau, Energie et Bâtiments Durables).

Visite commune de la station d'épuration de Pertuis avec les élèves de BTS Métiers de l'Eau de l'Ecole d'Istres et les élèves GEMEAU de l'Ecole Ecocampus de Sainte Tulle

Visite commune de la station de traitement d'eau potable avec les élèves de BTS Métiers de l'Eau de l'Ecole d'Istres et les élèves GEMEAU de l'Ecole Ecocampus de Sainte Tulle

Visite de la station à filtres plantés de roseaux avec les élèves de BTS Energie et Bâtiments Durables du l'Ecole EcoCampus de Sainte Tulle

Le Syndicat présent au Festival Développement Durable

Le Syndicat Durance Luberon a participé à la troisième édition de la journée Développement Durable organisée par COTELUB . Cette journée qui a eu lieu le 1er juin 2024 sur la Commun de La Tour d'Aigues a été l'occasion pour le Syndicat de présenter ses missions et de sensibiliser le public à la préservation de la ressource et à la réduction des déchets plastiques.

L'opération "Eau et participation citoyenne" : phase de co-construction vers un projet concerté

Dans le cadre du projet "Eau et participation citoyenne" lancé en 2023 et mené en partenariat avec le Parc du Luberon, **le Syndicat a poursuivi en 2024 son implication dans cette opération de sensibilisation et de mobilisation.**

Ce projet, soutenu par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et la Région Sud, vise à accompagner les citoyens à la fois dans les changements de perception et les changements de pratiques et à rendre l'usager acteur des enjeux de la ressource en eau. L'objectif est de construire un projet expérimental et innovant de la mobilisation citoyenne en s'appuyant sur l'outil de la télérelève.

Après une phase d'écoute menée en 2023, **l'année 2024** a été principalement **dédiée à la co-construction du projet avec un groupe de citoyens volontaires. Le Syndicat** a ainsi **participé activement à la co-animation, a**ux côtés du Parc du Luberon**, de quatre rencontres avec les habitants.** Cette phase de co-construction se prolongera par u**ne phase de réalisation, dont les premières actions devraient débuter en 2025.**

Sepembre 2024 : 1ère rencontre du groupe de citoyens - Mise en dynamique du groupe, interconnaissance (fresque de l'eau), présentation de l'opération de la télérelève

Sepembre 2024 : 2ème rencontre du groupe de citoyens - Mise en dynamique du groupe, interconnaissance (Bar à Eau), émergence des idées, recueil des perceptions

Affiche réalisée par le Syndicat Durance Luberon dans le cadre du projet "Eau et participation citoyenne"

Octobre 2024 : 3ème rencontre du groupe de citoyens - Convergence et identifications des actions, priorisations

Novembre 2024 : 4ème rencontre du groupe de citoyens - Convergence et identifications des actions, priorisations

Septembre 2024 : Point d'étape en présence de l'ensemble des structures partenaires au projet "Eau et mobilisation citoyenne"

Une communication renforcée pour sensibiliser le grand public aux éco-gestes

Bien que l'année 2024 ait été moins impactée que l'année précédente, elle a été marquée par **1 arrêté préfectoral lié à la sécheresse dans le Sud Luberon** débutant du 14 août 2024 jusqu'au 1er novembre 2024. Aussi, dans ce contexte de sécheresse, **une nouvelle communication de sensibilisation** a été lancée sur la page facebook du Syndicat Durance Luberon durant la période estivale par :

- la réalisation d'une **campagne "J.EAU, je préserve l'eau"** en lien avec l'organisation des Jeux Olympiques de Paris 2024"
- le relais de la **campagne "Ensemble, ne laissons plus couler l'eau"** réalisée par la Métropole Aix Marseille Provence

Eté 2024 : Campagne de sensibilisation "J.EAU, je préserve l'eau"

Eté 2024 : Relais de la campagne de sensibilisation "Ensemble, ne laissons plus couler l'eau" réalisée par la Métropole Aix Marseille Provence"

En 2024
Une plaquette pédagogique intitulée "J'aime l'eau du robinet " a été réalisée.

Répondre aux attentes des usagers

Répondre aux attentes des usagers et leur apporter un service public de qualité sont les priorités du Syndicat Durance Luberon. La relation à l'abonné fait partie intégrante des missions du Syndicat Durance Luberon et elle est au cœur de sa politique et de ses actions.

Faciliter les démarches en ligne

Souhaitant apporter une communication efficace auprès de ses usagers, le Syndicat Durance Luberon dispose de différents outils pour faciliter les démarches en ligne.

Le site internet permet aux abonnés d'accéder à de l'information, de découvrir le Syndicat Durance Luberon et de faciliter leurs démarches en ligne ou leur prise de contact

Les + de l'espace personnel

Simple et intuitif *avec une utilisation rapide et facile.*
Pratique *disponible 7j/7, 24h/24.*
Sécurisé *en se connectant avec ses identifiants personnels.*

BILAN DU SITE INTERNET
DU SYNDICAT DURANCE LUBERON

35 440 **visites en 2024**
(Augmentation de 46 % par rapport en 2021)

☏ 04 90 79 06 95
prix appel local depuis un poste fixe

Un service public disponible 7j/7 et 24h/24

L'abonné a accès au Syndicat Durance Luberon en composant un numéro **accessible 24 heures sur 24 et 365 jours dans l'année.** Afin de répondre au mieux aux besoins des usagers, les services de l'eau et de l'assainissement du Syndicat Durance Luberon vous accueille par téléphone et sur rendez-vous permettant un accompagnement de proximité et personnalisé.
Pendant les heures d'ouvertures des bureaux, ce sont des chargées de Relations Abonnés qui réceptionnent les appels. En dehors de ces plages horaires, un service d'astreinte est mis en œuvre permettant une intervention rapide en cas d'urgence.

Une information adaptée

Le Syndicat Durance Luberon dispose, en fonction de l'urgence du message, de plusieurs supports de communication pour informer les abonnés. L'information peut s'effectuer via :

- la facture d'eau
- un SMS, un mail, un courrier ou un message téléphonique
- la lettre d'infomation envoyée avec la facture et la synthèse annuelle de qualité d'eau fournie par l'Agence Régionale de la Santé (ARS);
- les avis de coupure déposées dans les boîtes aux lettres
- les plaquettes d'informations
- le site internet www.duranceluberon.fr
- le réseau facebook https://www.facebook.com/syndicatduranceluberon

Proposer une diversité des moyens de paiement

Le Syndicat Durance Luberon propose un large choix de moyens de paiement permettant de répondre au plus près aux besoins des usagers :

- par prélèvement automatique
  - échéance (deux prélèvements annuels)
  - prélèvement mensuel
- par paiement en ligne sur le site internet www.duranceluberon.fr
- par virement bancaire sur le compte de la Banque de France du Comptable public
- par paiement en espèce :
  - auprès des buralistes ou partenaires agréés au paiement de proximité
  - auprès du Centre des Finances Publiques
- par TIP (joindre un RIB lors du premier règlement)
- par chèque (accompagné du TIP

IMPORTANT :
L'encaissement des factures émises par le Syndicat Durance Luberon est effectué par le Centre des Finances Publiques. Par conséquent, aucun paiement ne doit être adressé directement au Syndicat Durance Luberon. Il est important de suivre les modalités de paiement indiquées sur la facture.

Depuis fin 2024 : changement dans les modalités d'envoi des factures d'eau et d'assainissement

En raison des obligations réglementaires en matière de dématérialisation, c'est dorénavant **le comptable public**, en charge du recouvrement, qui a en **charge d'envoyer les factures d'eau et d'assainissement** . Ces dernières, éditées en noir et blanc, sont conformes au format d'un protocole intitulé PESV2 (Protocole d'échanges Standards) et répondent aux **objectifs de modernisation, d'optimisation des coûts, de sécurisation des échanges de la chaîne comptable et financière et d'évolution vers l'administration électronique.**

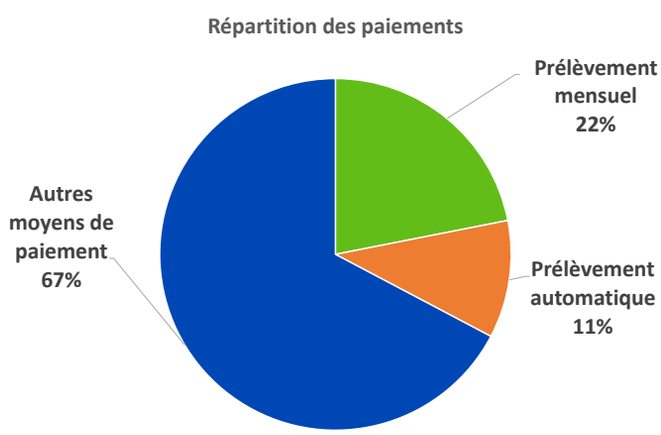

FOCUS sur la lettre aux abonnés 2024

Une **lettre d'information** est envoyée une fois par an à tous les abonnés des services publics de l'eau et de l'assainissement. Elle est expédiée dès le mois de janvier avec la facture semestrielle et les résultats d'analyses de qualité d'eau fournis par l'Agence Régionale de la Santé (ARS).

Le numéro diffusé en 2024 a été consacré à l'évolution de la grille tarifaire de l'assainissement collectif appliquée depuis le 1er janvier 2024 ainsi qu'aux bons gestes à adopter au quotidien pour préserver la ressource en eau.

Des conditions d'application de la loi Warsmann plus favorables à l'usager pour les fuites après compteur.

Par délibération n°2018-316 du 5 avril 2018 complétée par la délibération n°2023-257 du 7 février 2023, le Syndicat Durance Luberon a voté un assouplissement des conditions d'application de la Loi Warsmann en acceptant notamment les attestations sur l'honneur et en élargissant l'éligibilité des entreprises autres que celles de plomberie.

Qu'est ce que la loi Warsmann ?

La loi dite "Warsmann" du 17 mai 2011 et son décret d'application du 24 septembre 2012, permettent **sous conditions, l**e plafonnement des factures d'eau en cas de consommation anormale. **Ce dispositif ne concerne pas l'intégralité des catégories d'abonnements au service de l'eau, ni tout type de fuite. Seuls les locaux d'habitation peuvent en bénéficier.**

	Ce que dit la loi Warsmann	Assouplissement des conditions d'application du Syndicat Durance Luberon
Définition d'une augmentation anormale du volume d'eau consommé	Volume consommé supérieur au double du volume moyen des 3 années précédentes	Volume consommé supérieur au double du volume moyen des 3 années précédentes
Délai pour demander le dégrèvement	L'abonné dispose d'un mois à compter de l'information d'une surconsommation transmise par le Service d'eau	L'abonné dispose d'un mois à compter de l'information d'une surconsommation transmise par le Service d'eau
Justificatif à produire pour demander le dégrèvement	L'abonné transmet une attestation d'une entreprise de plomberie indiquant la date de la réparation et la localisation de la fuite (sous un mois à compter de l'information)	L'abonné présente : • soit une attestation d'une entreprise de plomberie • ***soit une attestation d'une entreprise de terrassement, de travaux publics, pisciniste, paysager*** • ***soit une facture d'achat de matériel accompagnée d'une attestation sur l'honneur signée par l'abonné et certifiant que la réparation a été réalisée.*** • ***soit réparer la fuite avant d'être informé des modalités d'application du dispositif "Warsmann"*** *Conformément à l'article R2224-20-1 le service peut procéder à tout contrôle chez l'abonné de l'exactitude des éléments déclarés par l'abonné.*
Calcul du dégrèvement	Applicable uniquement aux locaux d'habitation Pour l'eau potable : volume facturé plafonné à 2 fois le volume moyen Pour l'assainissement collectif : volume facturé = volume moyen	Applicable uniquement aux locaux d'habitation Pour l'eau potable : volume facturé plafonné à 2 fois le volume moyen Pour l'assainissement collectif : volume facturé = volume moyen

A NOTER

Les abonnés ne remplissant pas les conditions de la loi Warsmann mais dont la fuite avérée n'a pas généré de rejet au système d'assainissement bénéficient d'un dégrèvement de la part assainissement.

Dégrèvements - Loi Warsman	2022	2023	2024
Nombre de demandes de dégrèvements déposées	460	413	**420**
Nombre de demandes de dégrèvements acceptées	222	234	**200**
Nombre de demandes de dégrèvements rejetées*	238	179	**220**
Montant total (en € HT) des sommes annulées	366 090	365 042	**253 148**

** les rejets sont liés à des impossibilités à appliquer la loi : usage d'habitation du bien, délai dépassé, absence de justificatif...*

Un traitement des dossiers de dégrèvement plus efficace

Soucieux d'apporter un service de qualité à l'usager, des améliorations ont été apportées dans la prise en charge des dossiers éligibles à la loi Warsmann et bénéficiant d'un dégrèvement. Ainsi, afin de réduire les opérations comptables et permettre à l'usager de payer sa facture intégrant son dégrèvement accordé, le Syndicat Durance Luberon a mis en place la facture corrigée ainsi qu'une plaquette "mieux comprendre sa facture dégrevée".

Les règlements de service Eau potable et Assainissement

Chaque abonné raccordé au réseau d'eau potable et/ou d'assainissement est soumis a**u (x) règlement(s) de Service(s) d'eau potable et/ou d'assainissement collectif ou non collectif.**

Ces documents rappellent le contexte légal et règlementaire en vigueur. Ils définissent les droits et obligations de l'abonné ainsi que ceux de la collectivité et fixent les modalités d'exercice du service public. Ces documents sont disponibles sur le site internet www.duranceluberon.fr.

Un groupe de travail composé d'agents du syndicat et de membres du Conseil d'Exploitation a été constitué en 2023 afin d'engager une réflexion sur la **réactualisation des règlements de service,** dont la dernière révision remonte à 2011. Cette mise à jour a pour objectif d'adapter les règlements aux évolutions réglementaires, notamment celles liées à la dématérialisation des démarches et à la généralisation de la télérelève. **En 2024, cette réflexion s'est poursuivie au travers de sept réunions de travail**

En 2024, **7 réunions** ont été dédiées à la **réactualisation des réglements de service.**

Des associations de consommateurs sollicitées au travers de la CCSPL

Dans le cadre d'une **démarche participative et transparente,** la **Commission Consultative des Services Publics Locaux** est composée de 3 associations : Fédération Départementale de Pêche de Vaucluse ; France Nature Environnement Vaucluse (FNE) ; Association Force Ouvrière Consommateurs (AFOC84). Elle **s'est réunie 2 fois au cours de l'année 2024.** Elle a pour vocation d'apporter aux usagers une information sur l'activité du Syndicat Durance Luberon et de faire exprimer leurs nouvelles attentes en matière de gestion de l'eau et de l'assainissement sur le territoire.

Traiter efficacement les réclamations

Le Syndicat Durance Luberon a mis en place un dispositif afin d'apporter une solution satisfaisante aux deux parties en cas de litige.

En cas de réclamation, le Syndicat a mis en place un dispositif avec deux niveaux de traitement.

1. 1er niveau : Les services du Syndicat Durance Luberon

Les services étudient le motif d'insatisfaction et apportent à l'abonné une réponse écrite et argumentée (en application du règlement de service ou de la réglementation en vigueur).

2. 2ème niveau : Les conciliateurs de justice du Tribunal de Proximité de Pertuis ou la médiation de l'Eau à Paris

Si malgré toute l'attention portée à sa demande, l'abonné n'est pas satisfait par la réponse des services, il peut saisir gratuitement :

- les conciliateurs de justice du Tribunal de Proximité au point d'accès au droit à Pertuis ou à la mairie de Cadenet
- ou recourir à la Médiation de l'eau à Paris (https://www.mediation-eau.fr).

Les conciliateurs de justice, un partenariat local et de proximité

Dans le cadre de sa mission de Service Public, le Syndicat Durance Luberon, a engagé depuis le 1er janvier 2017, un partenariat de proximité avec les Conciliateurs de Justice par la signature d'une charte de conciliation afin de faciliter le règlement amiable des différends avec les usagers.

Cette charte encadre l'intervention des Conciliateurs de justice **en toute indépendance** lors de différends de nature civile ou commerciale entre des personnes physiques ou morales et le Syndicat Durance Luberon, afin de rechercher une **solution équitable, amiable et rapide**. Il s'agit le plus fréquemment de situation de désaccords ou de litiges concernant des factures d'eau ou d'assainissement.

Les Conciliateurs de Justice interviennent gratuitement et apportent aux usagers du Syndicat Durance Luberon une aide efficace sans engager pour cela de procédures longues et coûteuses.

En 2024, ont été effectuées 4 saisines dont 2 ayant abouti à un procès-verbal de conciliation.

CONCILIATION ET MÉDIATION - BILAN 2024

Litige avec les usagers ayant saisi les Conciliateurs de Justice de proximité	2022	2023	2024
Nombre de saisines	15	9	4
Nombre de Procès Verbal de conciliation	1	3	2
Nombre de Procès Verbal de non conciliation	7	0	0
Montant total des litiges *(conciliations et non conciliations comprises)*	35 039.23 €	8 950.63 €	12 328.53 €
Montant de résolution des litiges à charge du Syndicat	330.22 €	6 279.52 €	3 813.46 €

Litige avec les usagers ayant saisi la Médiation de l'Eau	2022	2023	2024
Nombre de saisines	13	7	6
Nombre de saisines sans suite donnée par l'abonné	3	3	3
Nombre de dossiers avec règlement à l'amiable	4	1	0
Nombre de dossiers sans règlement à l'amiable	6	3	3
Montant total des litiges	29 426.65 €	11 388.55 €	20 619.84 €
Montant de résolution des litiges à charge du Syndicat	7 827.19 €	1 101.24 €	-
Coût de la procédure de médiation en € HT *(abonnement annuel et prestation)*	5 276.66 €	2 198.33 €	1 744.91 €

La TÉLÉRELÈVE se poursuit sur le territoire du Syndicat

Le déploiement de la télérelève s'est poursuivi en 2024 sur les communes de Cabrières d'Aigues, la Bastide des Jourdans, Mérindol, la Motte d'Aigues, la Tour d'Aigues, Saint-Martin-de-la-Brasque, Sannes et Vitrolles en Luberon.

Dans le cadre de la modernisation du Service Public de l'eau et afin de proposer de nouveaux services aux abonnés, le Syndicat Durance Luberon a engagé un fort investissement : le déploiement de la télérelève sur l'ensemble du territoire d'ici fin 2025.

Ce déploiement, débuté depuis novembre 2022 sur la commune de La Bastidonne, s'est poursuivi en 2024 sur 8 autres communes du territoire : Cabrières d'Aigues, la Bastide des Jourdans, Mérindol, la Motte d'Aigues, la Tour d'Aigues, Saint Martin de la Brasque, Sannes et Vitrolles en Luberon.

Présentation de la télérelève auprès des Communes

Soucieux d'apporter un service de proximité, **le Syndicat a organisé en 2023 et 2024 une rencontre avec les élus afin de leur présenter en détail l'opération de la télérelève.** En 2024, **5 réunions** ont ainsi été organisées en présence de Monsieur Lafon, Président du Syndicat Durance Luberon, Madame Karine Mouret, vice-Présidente déléguée à la Communication, les services du Syndicat Durance Luberon et les élus des communes d'Ansouis, Cadenet, Cucuron, Lauris et Villelaure.

Réunion d'informations auprès des Elus de Cadenet

Réunion d'informations auprès des Elus de Cucuron

Réunion d'informations auprès des Elus de Lauris

Réunion d'informations auprès des Elus de Villelaure

Le déploiement de la télérelève se caractérise par 2 phases :

- *une première phase équipement : le remplacement des compteurs par les nouveaux compteurs télérelevés*
- *une deuxième phase : le déploiement de l'infrastructure réseau/radio (antennes, concentrateurs, répéteurs ...) pour la mise en service de la télérelève*

2024 CHIFFRES CLÉS

Montant de l'opération 3 192 056 € TTC
financés à 100% par le Syndicat Durance Luberon

16 communes équipées en télérelève
dont 8 communes équipées en 2024

80% des compteurs télérelevés posés

Soit 21 063 compteurs télérelevés posés
dont 6403 compteurs posés en 2024

Tout savoir sur la TÉLÉRELÈVE ?

Rendez-vous sur notre site internet : Rubrique "Mon eau au quotidien/Télérelève". Vous y retrouverez toutes les informations utiles sur ce nouveau service (les avantages, la carte de déploiement, une foire aux questions, la plaquette dédiée à la télérelève...).

Près de 140 piézomètres implantés par le Syndicat Durance Luberon

Dans l'objectif d'améliorer la surveillance des eaux souterraines de la nappe alluviale de la Durance et de renforcer la gestion durable des ressources hydriques du territoire, le Syndicat Durance Luberon investit pour les générations futures et a décidé la création de près de 140 piézomètres

Améliorer la connaissance des données hydrogéologiques du territoire

Cette opération, réalisée en adéquation avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse s'inscrit dans une **démarche globale de préservation de l'environnement** et **de développement durable face aux risques de pollution et aux enjeux liés au changement climatique.**

Afin d'assurer les besoins en eau potable d'aujourd'hui et de demain, une réflexion a été engagée par le Syndicat Durance Luberon pour **diversifier et sécuriser les ressources en eau** utilisées pour la production d'eau potable destinée à la consommation humaine

A cet effet, conjointement à la révision de son Schéma Directeur d'Alimentation en eau, le Syndicat, acteur public engagé du territoire Sud Vaucluse, a souhaité mettre en œuvre **une vaste étude d'intérêt général sur la nappe alluviale de la Durance avec la réalisation d'un nouveau suivi pour l'établissement de nouvelles cartes piézométriques.**

Ce projet vise à **reconstituer un réseau de piézomètres** suffisamment dense pour établir de nouvelles cartes piézométriques détaillées sur le territoire, les dernières cartes datant de 1992.

Depuis, les piézomètres utilisés à l'époque par la DIREN n'ont plus été utilisés et nombre d'entre eux ne sont plus utilisables aujourd'hui. Si la nature du sous-sol n'a pas évolué depuis trente ans, les équilibres agissants sur le fonctionnement local des eaux souterraines ont été modifiés (changement des pratiques d'irrigation, imperméabilisation des sols / abandon de terres cultivées, évolution des prélèvements d'eau potable industriels et domestiques…). De même, les risques qui pèsent sur cette ressource sont différents (agriculture, industrie, infrastructures routières et ferroviaires).

136 piézomètres : un outil clé au service de la surveillance des eaux souterraines

Au total, **136 piézomètres ont été répartis sur des emplacements stratégiques de la nappe alluviale de la Durance** lorsque les anciens piézomètres ont disparu ou ne sont plus opérationnels. Avec une profondeur moyenne d'environ 10 mètres : 36 sont situés en rive gauche (Meyrargues, Le Puy Ste Réparade et Mallemort) et 100 en rive droite (Pertuis, Villelaure et Mérindol).

Les travaux réalisés par le groupement d'entreprises spécialisées dans le forage, SONDALP-Hydroforage et BALLANSAT forage, sous le contrôle technique du bureau d'études ATEC Hydro et le Cabinet TRAMOY (en qualité d''Assistance à Maîtrise d'Ouvrage) ont **débuté le 16 septembre 2024 et se sont achevés fin décembre 2024**.

Le montant total de l'opération s'élève à la somme de **445 230€ TTC** dont 288 071 € financés par l'Agence de L'Eau Rhône Méditerranée Corse

Ces ouvrages implantés prioritairement sur le domaine public ont pour objectif u**ne surveillance rigoureuse de la ressource en eau** et permettront :

- D'**acquérir une meilleure connaissance du fonctionnement et de la géométrie de la nappe de la Durance**
- D'**établir de nouvelles cartes piézométriques de référence** en hautes eaux et en basses eaux sur de larges portions de la vallée
- De **suivre l'évolution annuelle et interannuelle du niveau** (avec variation hautes et basses eaux)
- De **permettre l'établissement d'une modélisation numérique de la nappe**, outil moderne de gestion des aquifères
- De **fournir des informations concrètes et fiables** aux Syndicat Durance Luberon et aux décideurs publics sur l'état quantitatif et qualitatif de la ressource souterraine, notamment en période de sécheresse
- De **connaître et anticiper les vulnérabilités aux pollutions** par la connaissance des écoulements souterrains
- De **déterminer** dans certains cas, les portions d'aquifère **où des actions prioritaires sont à engager.**

« Conscient des enjeux de la Ressource en eau, ces nouvelles cartes piézométriques impulsées et réalisées par le Syndicat Durance Luberon, constituent un véritable outil stratégique d'intérêt général en matière de gestion durable de la Ressource en eau pour notre territoire », souligne M.Heri LAFON, Président du Syndicat

Qu'est-ce qu'un piézomètre ?

Un piézomètre est un forage dédié à la surveillance des nappes phréatiques et non destiné à l'exploitation. Sa fonction principale est de mesurer le niveau de l'eau souterraine en un point précis d'une nappe et le cas échéant d'en connaître sa qualité.

Montant de l'opération
445 230 € TTC
dont 288 071 financée par l'Agence de l'Eau

136 piézomètres implantés

10 mètres en moyenne de profondeur

Le Syndicat Durance Luberon,
au coeur des décisions stratégiques

Au regard des effets du changement climatique qui se font de plus en plus prégnants, la gestion responsable de l'eau est un enjeu majeur pour notre Région et pour le Syndicat Durance Luberon. Le Syndicat, acteur engagé dans la préservation de la ressource est au coeur des décisions stratégiques.

Participation à la Commission Locale de l'Eau du territoire durancien (CLE).

Le Syndicat Durance Luberon, engagé pour la préservation de la ressource en eau, **était présent à 2ème réunion de la Commission Locale de l'Eau (CLE).**

En effet, la Commission Locale de l'Eau (CLE) du territoire durancien, officiellement installée depuis le mercredi 17 mai 2023, par son préfet coordonnateur, Marc CHAPPUIS, Préfet des Alpes-de-Haute-Provence a organisé **sa deuxième réunion le 18 janvier 2024**. Lors de cette réunion, la CLE, présidée par Marion MAGNAN, vice-Présidente du Conseil Départemental des Alpes de Hautes Provence, a fixé les objectifs de travail pour les prochains mois et les prochaines années, par la mise en place de quatre commissions thématiques.

• Une commission "eau et usages"
• Une commission "agir maintenant face au changement climatique"
• Une commission "milieux et inondations"
• Une commission "connaissance et communication"

L'ensemble de ces commissions contribuerons à l'élaboration du futur Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du territoire Durancien (SAGE Durance) et permettront une réflexion et des actions collectives pour trouver des solutions adaptées aux enjeux de l'eau, enjeux de vie pour le futur de notre territoire durancien.

Participation aux instances du Comité de Bassin Rhône Méditerranée

En tant qu'acteur impliqué dans la mise en œuvre des politiques de l'eau, **le Syndicat participe aux instances du Comité de Bassin Rhône Méditerranée à travers :**

- **la participation à la mise en oeuvre du SDAGE 2022-2027** et **les travaux préparatoires du SDAGE 2028-2023 lancés en 2024**
- **la participation à la Commission Géographique Littoral PACA - Durance** organisée le 12 avril 2024. Cette commission géographique était consacrée à la présentation des enjeux, objectifs prioritaires et principales évolutions du **la préparation du 12ème programme d'interventions (2025-2030)** et de la **réforme des redevances** applicables au 1er janvier 2025.

Participation à l'Étude Ressource Stratégique portant sur la nappe des alluvions de la basse Durance

L'**étude Ressource Stratégique portant sur la nappe des alluvions de la basse Durance**, menée par le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD), débutée en octobre 2023, **s'est poursuivie en 2024.** La démarche de cette étude vise à **identifier et caractériser les « ressources stratégiques » d'intérêt régional ou départemental** pour la satisfaction des besoins actuels et futurs en eau potable, **à délimiter les zones nécessaires à la sauvegarde de ces ressources** ainsi qu'à d**éfinir les modalités de préservation de ces ressources avec un usage prioritaire pour l'alimentation en eau potable** en concertation avec les acteurs concernés. Ces zones de sauvegarde ont pour objcectif de pérenniser sur du long terme l'alimentation en eau potable à partir de la nappe des alluvions de la basse Durance.

Septembre 2024 : Rencontre sous forme d'ateliers afin de mener une réflexion collective sur les zones de sauvegarde de la nappe des alluvions de la basse Durance

Participation aux schémas directeurs métropolitains Aix Marseille Provence d'eau potable et d'assainissement

Débutés en 2023, les schémas directeurs métropolitains Aix Marseille Provence de l'eau et de l'assainissement se sont poursuivis en 2024. **Une réunion de restitution a été organisée en novembre 2024** en présence du Syndicat et les schémas directeurs métropolitains ont été approuvés le 5 Décembre 2024.

Ils ont pour principaux objectifs de veiller au respect de la règlementation, de prendre en compte les enjeux milieux et usages et d'anticiper les enjeux de demain pour ce qui concerne l'assainissement, de disposer de ressources variées, de sécuriser la desserte en eau potable et d'anticiper les impacts du changement climatiques pour ce qui concerne l'eau potable.

Ces schémas directeurs fixent le cadre Métropolitain applicable aux différents Schémas Directeurs d'eau potable et d'assainissement élaborés sur le territoire de la Métropole, Pertuis pour le Syndicat Durance Luberon.

Participation au Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) du territoire de COTELUB

En 2024, le Syndicat Durance Luberon a participé à l'élaboration du projet d'Aménagement Stratégique mené par COTELUB. Ce document de planification s'inscrit dans la procédure de révision générale du SCoT Sud Luberon prescrite le 4 novembre 2021. Il définit les grandes orientations d'aménagement et de développement du territoire pour les 20 prochaines années soit un horizon à 2045, intégrant les enjeux de transition écologique et d'adaption au changement climatique et notamment ceux relatifs aux enjeux de la ressource en eau.

Vers une gestion durable et sécurisée de l'eau

Face aux enjeux croissants liés à la gestion durable de la ressource en eau, à la qualité des services et à la sécurité sanitaire, le Syndicat Durance Luberon a engagé une démarche structurée et stratégique visant à renforcer sa politique de l'eau.

En 2024, trois étapes majeures ont ainsi marqué cette dynamique : les révisions des schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement, du schéma de distribution d'eau potable, le lancement du diagnostic territorial sur l'accès à l'eau ainsi que la finalisation du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE).

Lancement de la révision des schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement

En 2024, le Syndicat Durance Luberon a lancé la révision de ses schémas Directeurs pour l'Alimentation en Eau Potable et en Assainissement du territoire.

Les schémas Directeurs pour d'Eau Potable et d'Assainissement visent à garantir une gestion durable et efficace de l'approvisionnement en eau potable ainsi que la gestion des eaux usées d'une collectivité en tenant compte de la croissance démographique, des évolutions économiques, des changements climatiques en intégrant des mesures de gestion durable.

Les schémas Directeurs d'eau potable et d'assainissement ont pour vocation :

- **de faire le point sur les conditions réglementaires, techniques et financières** d'Alimentation en eau potable et du traitement des eaux usées d'une collectivité
- **de pointer les problèmes existants,** tant réglementaires que techniques, tant quantitatifs que qualitatifs, tant au niveau de la ressource qu'au niveau des systèmes de production et de distribution pour l'eau potable
- **de pointer les problèmes existants**, tant réglementaires que techniques, tant au niveau de la collecte des eaux usées qu'au niveau des systèmes de traitement ou encore au niveau des milieux récepteurs
- **d'estimer les besoins futurs et établir un bilan** prenant en compte les besoins, les ressources disponibles et les capacités des milieux récepteurs.
- **d'élaborer un programme de travaux sur le court, moyen et long terme** adapté aux besoins et aux moyens (techniques et surtout financiers en lien avec le tarif de l'eau et de l'assainissement) de la collectivité.

Ces schémas sont d'un enjeu majeur car ils orientent la stratégie et la politique d'investissement du Syndicat Durance Luberon des années à venir.

Pour mener à bien ces révisions, **des Comités de Pilotage** ont été mis en place avec la présence de l'Agence Régionale de la Santé, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches du Rhône, la Direction Départementale des Territoires de Vaucluse, l'Agence de l'Eau, la Métropole Aix Marseille Provence, COTELUB, Luberon Mont de Vaucluse. **La première réunion de lancement des schémas directeurs d'eau et d'assainissement s'est tenue le 28 mai 2024.**

Mai 2024 :
première réunion de lancement de la révision des schémas directeurs d'eau et d'assainissement

La révision du schéma de distribution d'eau potable et le lancement du diagnostic territorial sur l'accès à l'eau

Afin de garantir un accès équitable, durable et sécurisé à l'eau potable pour tous, le Syndicat a engagé en 2024, la révision de son schéma de distribution d'eau potable établi en 2012, ainsi que la réalisation d'un diagnostic territorial sur l'accès à l'eau.

La révision du schéma de distibution d'eau potable et le diagnostic territorial portent sur différents axes :

- **Actualiser les données techniques relatives au réseau d'eau potable** *(état des infrastructures, fonctionnement et performance, besoins actuels et futurs)* et **le recensement des zones desservies par le réseau d'eau potable** ;
- **Identifier les disparités d'accès à l'eau sur l'ensemble du territoire** en identifiant les personnes dont l'accès à l'eau est insuffisant voire inexistant ;
- **Anticiper et définir des solutions** à apporter pour préserver et améliorer l'accès à l'eau des populations.

Le schéma de distribution d'eau potable ainsi que le diagnostic territorial sur l'accès à l'eau devraient être finalisés d'ici fin 2025/début 2026.

PGSSE : finalisation et restitution des phases 3 et 4

Décembre 2024 - Réunion de restitution des phases 3 et 4 du PGSSE en présence de l'Agence Régionale de la Santé

Dès 2022, **le Syndicat Durance Luberon**, accompagné par le Bureau d'Etude ARTELIA, **s'est lancé dans un vaste programme afin de se doter d'un PGSSE** (Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux) sur l'intégralité de ses ouvrages pour répondre aux exigences réglementaires à l'horizon 2027 et 2029.

L'objectif : garantir en permanence la sécurité sanitaire de l'eau pour le consommateur

La forte implication des équipes et la force des enjeux ont permis d'avancer le projet vers l'atteinte de son objectif.

Le Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) consiste en une approche globale de sécurité sanitaire. Il vise à identifier les dangers et les risques pouvant compromettre l'exploitation des systèmes de production et de distribution d'eau afin d'élaborer un plan d'actions pour prévenir les risques sanitaires.

Le PGSSE est constitué de 4 phases. Chaque phase est validée par le Comité de Pilotage, composé de l'Agence Régionale de la Santé et du Syndicat Durance Luberon.

Après avoir finalisé les phases 1 et 2 en 2023 (Etat des lieux fonctionnel et organisationnel ; Etude de dangers et appréciation des risques sanitaires), **le PGGSE s'est poursuivi en 2024 par la finalisation des phases 3 et 4 . Ces phases correspondent à l'élaboration du plan d'actions et propostions d'outils de suivi du PGSSE.** Il s'agit d'une étape importante dans la sécurisation de la production et de la distribution d'eau potable.

La diversification et sécurisation de la ressource en eau : un axe stratégique de notre action

Dans un contexte marqué par l'intensification des épisodes de sécheresse et les effets du changement climatique, le Syndicat a inscrit depuis près de 10 ans la diversification et la sécurisation de la ressource en eau comme un axe prioritaire de sa politique de l'eau.

Actuellement, l'ensemble des trois ressources en eau du Syndicat sont issues de la Durance, soit en prélèvement de surface, soit en forage dans la nappe alluviale. Ces ressources sont suffisantes qualitativement et quantitativement pour répondre aux besoins d'aujourd'hui et de demain.

Toutefois, dans un objectif de prévention des risques, qu'il s'agisse d'une pollution éventuelle de la Durance ou de sa nappe d'accompagnement, ou encore d'un arrêt temporaire ou définitif d'un site de production, **le Syndicat Durance Luberon a engagé depuis 2016 une vaste étude de diversification et de sécurisation afin d'identifier d'autres ressources potentielles ou encore d'optimiser les ressources existantes**.

Ainsi, sur les 13 ressources potentielles identifiées, **cinq sites ont été sélectionnés : les Borrys, le plan de Beaumont, le site existant du champ captant du Grand Couturas, l'aquifère karstique Sud Luberon, et le champ captant des Iscles de Mérindol,** un des 3 sites de production actuellement exploité par le Syndicat.

Parmi ces cinq sites, **trois ont été retenus pour faire l'objet d'études complémentaires**, visant à évaluer leur potentiel réel, tant du point de vue quantitatif que qualitatif. **Il s'agit des sites suivants : le champ captant des Iscles et la source des Borrys situés à Mérindol ainsi que l'aquifère karstique Sud Luberon.** Ces études complémentaire consistent à la réalisation de mesures du niveau piézométrique, d'analyses d'eau, d'études de fracturation par photo-interprétation, de traçage, d'études géophysiques en fonction de la nature de l'aquifère ciblé et des informations déjà disponibles sur chacun des sites.

Actions engagées dans le cadre de la diversification des ressources

En 2024, les démarches en matière de la diversification de la ressource ont ainsi été poursuivies sur chacun des trois sites.

Mise en place de près de 50 piézomètres sur le site du champ captant de Mérindol

Dans le cadre de l'installation en 2024 d'un réseau de près de 140 piézomètres répartis sur des emplacements stratégiques de la nappe alluviale de la Durance, **une cinquantaine ont été installés sur le site du champ capatant de Mérindol**. Ces outils permettront **la modélisation de la nappe alluviale de la Durance avec pour objectif de définir des perspectives d'évolution d'exploitation de la ressource en eau du forage des Iscles.**

Détermination d'une zone d'étude ciblée pour l'aquifère karstique Sud Luberon

Concernant l'aquifère karstique Sud Luberon, **une zone d'étude plus précise a été définie** à partir de l'étude hydrogéologue du secteur, de l'interprétation des données disponibles ainsi que par des investigations et reconnaissances de terrain complémentaires. **Cette zone d'étude ciblée permettra de mieux connaître les caractéristiques techniques de l'aquifère dans la perspective de la réalisation de forages d'essais.**

Analyse approfondie de la source des Borrys

Une analyse approfondie a été menée sur la source des Borrys, en s'appuyant à la fois sur les données existantes, les investigations complémentaires et les reconnaissances de terrain. Cette démarche a pour objectif de mieux **appréhender le fonctionnement du système de la source**, notamment en ce qui concerne sa dynamique, son mode d'alimentation, ainsi que ses interactions avec le milieu environnant.

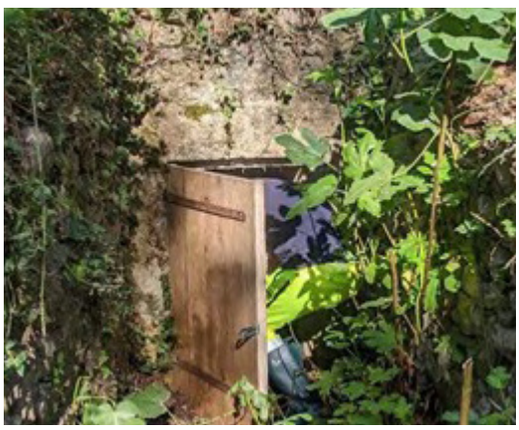

Accès principal à la galerie des Borrys

Galerie des Borrys dans sa partie aval (proche de l'accès principal)

Reflexion menée dans le cadre de la sécurisation de la ressource

En complément de ces démarches en matière de diversification de la ressource, **l'année 2024 a permis le lancement d'une réflexion portant sur la sécurisation de l'approvisionnement en eaux brutes de la station de traitement de Pont de Durance. Il s'agirait de créer un nouveau point de prélèvement dont l'origine des eaux brutes serait le canal usinier de la Durance.**

Cette réflexion intègre également la possibilité de créer à terme, une nouvelle station de traitement en amont, proche de la future prise d'eau envisagée. Elle comporte différents volets tant sur le plan technique et financier mais également sur le plan règlementaire. En effet, ce projet de sécurisation nécessite des autorisations au titre du Code de l'Environnement pour la partie prélèvement d'eaux brutes mais également au titre du Code de la Santé Publique pour l'utilisation d'eau destinée à la consommation humaine.

Vers une gestion optimisée
par la création de deux silos à boues

Dans le cadre de l'amélioration continue de ses infrastructures, le Syndicat Durance Luberon a réalisé en 2024 un investissement majeur avec l'installation de deux silos à boues sur les stations de Cadenet et de Lauris.

Ces travaux débutés en novembre 2024 et achevés en juin 2025 s'inscrivent dans une **stratégie globale de modernisation, de performance technique, d'économie d'énergie et d'optimisation de la gestion des boues.**

Un enjeu central : le stockage et la gestion des boues

Les boues issues du traitement des eaux usées représentent un enjeu logistique et environnemental important pour les stations d'épuration. Leur stockage, leur traitement et leur évacuation doivent être maîtrisés pour garantir à la fois la continuité du service, la sécurité des techniciens , et la protection de l'environnement.

L'installation de deux silos verticaux permet désormais de :

- Stocker les boues en toute sécurité avant leur évacuation et valorisation
- Réguler les flux de boues pour éviter les engorgements
- Réduire la consommation énergétique
- Réduire les nuisances olfactives et les risques de déversement
- Faciliter les opérations de chargement pour le transport vers la filière de traitement située à Mondragon

Des équipements modernes, adaptés aux besoins du site

Les deux silos à boues, d'une capacité unitaire de 30 m³, sont équipés de dispositifs techniques avancés :

- Herses raclées pour éviter la décantation ;
- Capteurs de niveau pour un suivi en temps réel ;
- Système de vidange automatisé ;
- Passerelles d'accès sécurisées pour les techniciens d'exploitation.

Ces installations garantissent une gestion plus fluide et plus sécurisée des boues tout au long de l'année, y compris lors des pics d'activité ou des périodes de maintenance.

Silo à boues de la station d'épuration de Cadenet

Un investissement pour l'avenir et pour l'environnement

Ces travaux représentent un investissement de 353 628 € TTC financés par le Syndicat Durance Luberon pour un montant de 238 640 € et par l'Agence de l'Eau pour un montant de 114 988 €.

Au-delà de la performance opérationnelle, cette modernisation contribue pleinement aux objectifs environnementaux des deux stations permet :

- Une modernisation et une meilleure sécurisation de la file boue des stations
- Une meilleure maîtrise de l'exploitation et de valorisation des boues
- Une meilleure maîtrise des coûts de maintenance en terme d'énergie et de produits de traitements
- Une diminution des émissions de gaz à effet de serre grâce à une logistique optimisée
- Une réduction des nuisances pour les riverains.

Montant TTC global des travaux : 353 628 €
financés à hauteur de 114 988 € par l'Agence de l'Eau
Montant TTC des travaux Silo Cadenet : 179 088 €
Montant TTC des travaux Silo Lauris : 174 540 €
Capacité unitaire de chaque silo : 30 m³

Silo à boues de la station d'épuration de Lauris

SERVICE PUBLIC

DE L'EAU POTABLE

SOMMAIRE

PRÉAMBULE

Les chiffres clés 2024 de l'eau potable 39
Données techniques générales et synoptique général eau potable 40

LA RESSOURCE EN EAU

De la ressource au robinet 42

Préserver les ressources et les captages 46

LA QUALITÉ DE L'EAU

Fournir une eau de qualité 48

LA QUALITÉ DE SERVICE A L'ABONNÉ

Informer les abonnés à l'avance d'une coupure ou d'une restriction d'eau 50
Offrir un service public de qualité 51

LA GESTION DU PATRIMOINE

Les objectifs de la politique de gestion de patrimoine 52
Connaître le patrimoine 53
Les bonnes pratiques du Syndicat Durance Luberon pour réduire efficacement les pertes en eau 54
Exploiter durablement les ouvrages par la mise en place d'une politique de maintenance préventive 59
Les réalisations 2024 61

PRÉAMBULE

LES CHIFFRES CLÉS 2024 DE L'EAU POTABLE

Usagers

60 357 Habitants
27 435 Abonnés
38.27 Abonnés/km réseau

21 communes

desservies

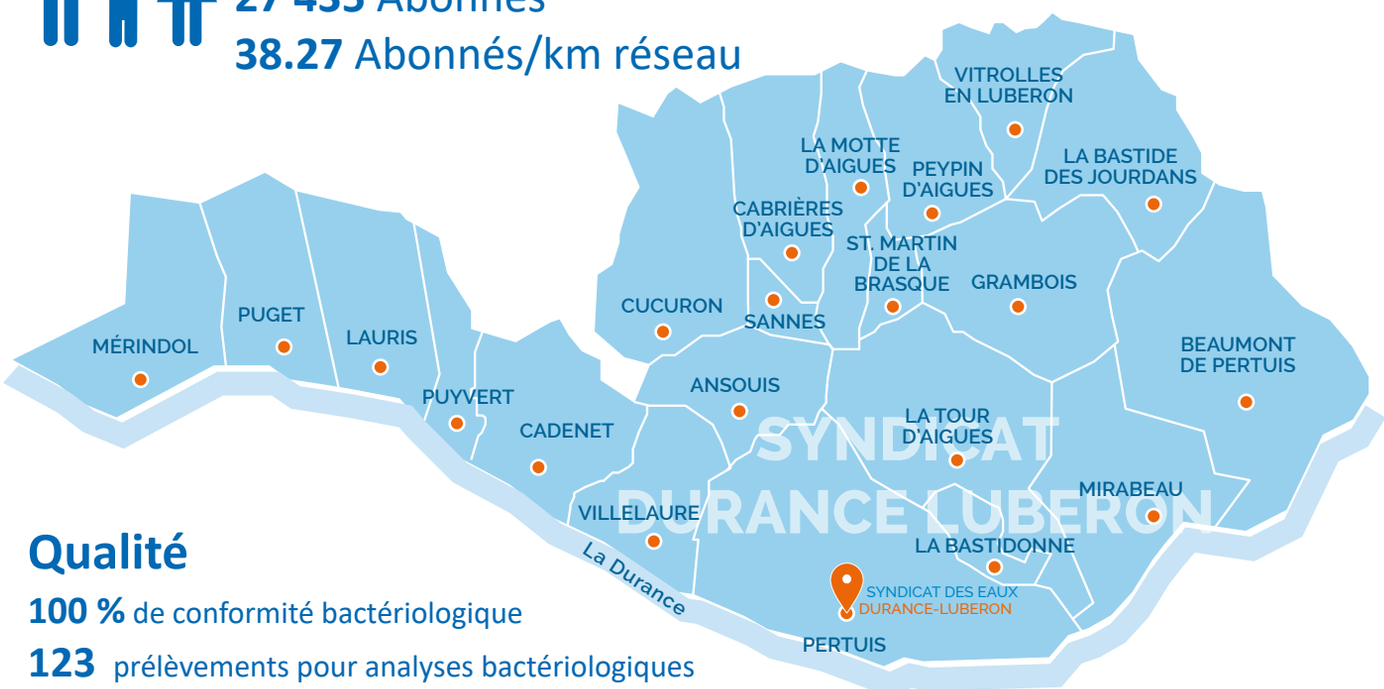

Qualité

100 % de conformité bactériologique
123 prélèvements pour analyses bactériologiques
100 % de conformité physico-chimique
131 prélèvements pour analyses physico-chimiques

Production

3 sites de production
19 réservoirs
17 stations de pompage et surpresseurs
4 860 034 m³ prélevés
4 733 366 m³ produits

Consommation

4 124 365 m³ consommés autorisés
3 957 347 m³ consommés comptabilisés

Réseau de distribution

87.4 % de rendement de réseau
2.28 m³/km/j d'indice de linéaire de pertes en réseau (ILP)
716.78 Km de réseaux
3.07 km de réseaux renouvelés
11.15 km de réseaux renouvelés sur les 5 dernières années

Au 1er janvier 2025
Prix de l'eau potable
(pour une consommation annuelle de 120 m³)

3.05 € HT / m³
3.22 € TTC / m³

DONNÉES TECHNIQUES GÉNÉRALES
SYNOPTIQUE GÉNÉRALE EAU POTABLE

PRÉLÈVEMENT
Volume prélevé

4 860 034 m³

27 435 abonnés
représentant 60 357 habitants

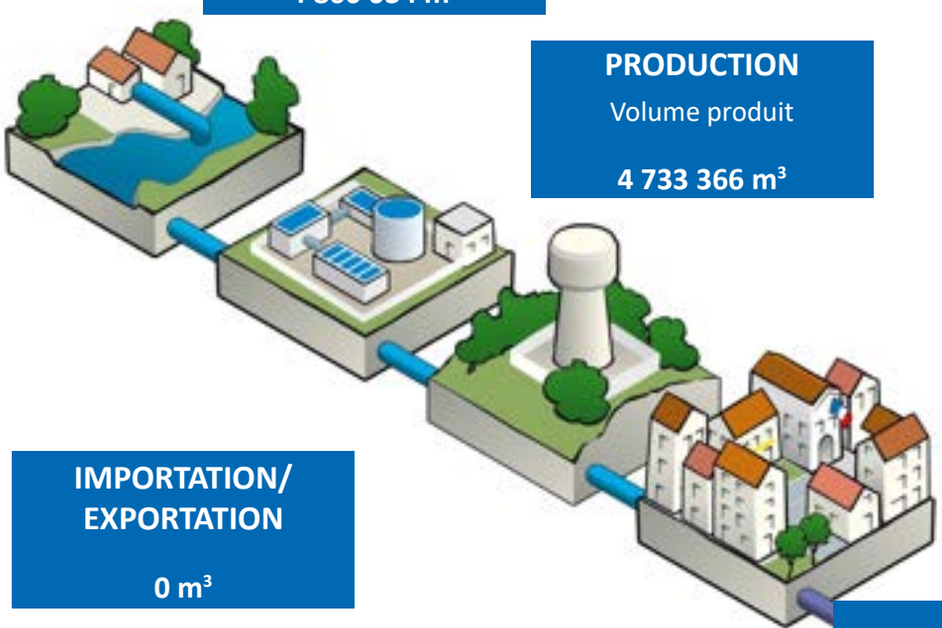

PRODUCTION
Volume produit

4 733 366 m³

IMPORTATION/ EXPORTATION

0 m³

DISTRIBUTION
Volume mis en distribution

4 733 366 m³

Volume consommé comptabilisé
3 957 347 m³

VOLUME DE SERVICES
(eau pour purges réseaux, net-toyages réservoirs ...)

167 018 m³

PERTES

597 711 m³

VOLUME SANS COMPTAGE ESTIMÉ
(protection incendie)
11 290 m³

VOLUME CONSOMMÉ AUTORISÉ

4 124 365 m³

Nombre d'abonnements par commune	2024
Ansouis	496
Beaumont de Pertuis	573
Cabrières d'Aigues	517
Cadenet	2 204
Cucuron	981
Grambois	710
La Bastide des Jourdans	918
La Bastidonne	458
La Motte d'Aigues	794
La Tour d'Aigues	2 148
Lauris	2 040
Mérindol	1 119
Mirabeau	676
Pertuis	10 333
Peypin d'Aigues	333
Puget-sur-Durance	464
Puyvert	371
Saint Martin de la Brasque	469
Sannes	128
Villelaure	1 507
Vitrolles en Luberon	137
TOTAL ABONNÉS DOMESTIQUES	27 435
TOTAL ABONNÉS NON DOMESTIQUES	14
TOTAL ABONNES (Domestiques et non domestiques)	27 449

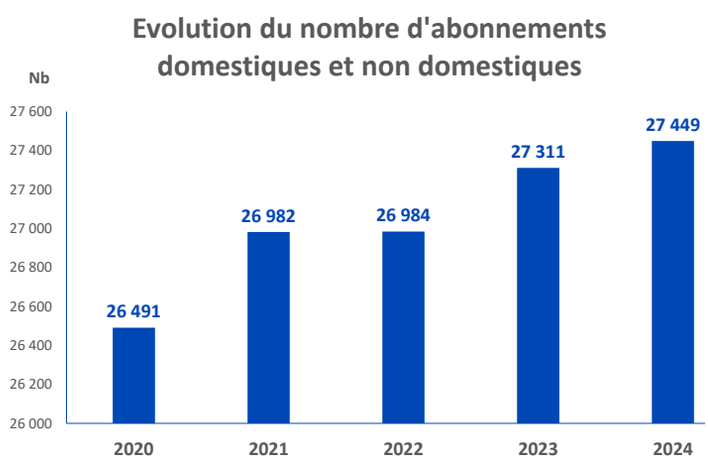

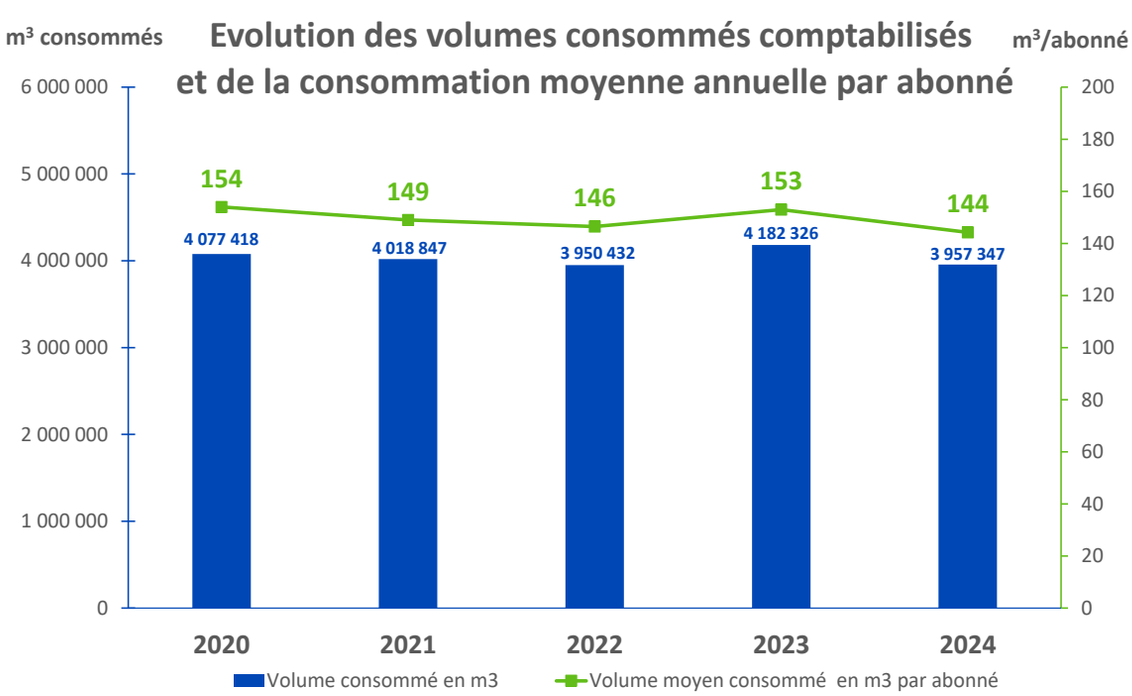

LA RESSOURCE EN EAU

DE LA RESSOURCE AU ROBINET

LE PRÉLÈVEMENT / LA PRODUCTION

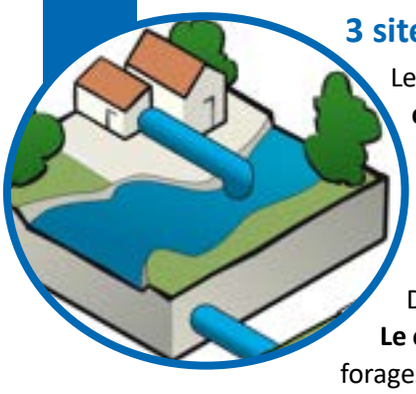

3 sites de production

Le territoire du Syndicat Durance Luberon est alimenté en eau potable depuis **trois sites de production dont la ressource principale est la Durance.**

L'usine du Pont de Durance, située sur la Commune de Pertuis, est une unité de traitement d'eau de surface de type physico-chimique et bactériologique.

Le champ de captage de Vidalet, également situé sur la Commune de Pertuis, est constitué de plusieurs forages, à faible profondeur, pompant l'eau de la nappe de la Durance.

Le champ de captage des Iscles, situé sur la Commune de Mérindol, est constitué de deux forages, à faible profondeur, pompant l'eau de la nappe de la Durance.

Ressource souterraine Champ captant des Iscles

Ressource souterraine Champ captant Vidalet

Ressource superficielle Station de traitement Pont de Durance

Site de production

Communes alimentées par les 2 sites de production de PertuiS

Communes alimentées par le site de production de Mérindol

A NOTER

Une distribution sécurisée

Grâce à un maillage du réseau, les communes alimentées depuis le site de Mérindol peuvent, en cas de problème être desservies depuis Pertuis.

Point de prélèvement	Volume autorisé	
	en m³/j	en m³/h
Station de traitement Pont de Durance à Pertuis	4 500 000 m³ par an	720
Captage de Vidalet à Pertuis	13 200 m³/j	550
Captage des Iscles à Mérindol	1 650 m³/j	150

Volume prélevé eau brute (en m³) du 01/01/N au 31/12/N	2021	2022	2023	2024
Station de traitement Pont de Durance	1 703 808	1 629 230	1 487 416	**1 467 277**
Captage de Vidalet	2 675 325	2 842 880	2 947 919	**2 867 989**
Captage des Iscles	395 447	437 487	549 755	**524 768**
TOTAL	4 774 580	4 909 597	4 985 090	**4 860 034**

Volume produit (en m³) du 01/01/N au 31/12/N	2021	2022	2023	2024
Station de traitement Pont de Durance	1 437 186	1 527 049	1 309 149	**1 340 609**
Captage de Vidalet	2 743 250	2 842 880	2 947 919	**2 867 989**
Captage des Iscles	396 511	437 487	549 755	**524 768**
TOTAL	4 576 947	4 807 416	4 806 823	**4 733 366**

De par leur conception, les 2 champs captant n'ont pas de perte d'eau. Ainsi, le volume prelevé est identique au volume produit. En revanche, l'usine de production de Pont de Durance requiert une perte d'eau de l'ordre de 5% du volume prélevé en raison du process du site (lavage, purges, décanteurs....)

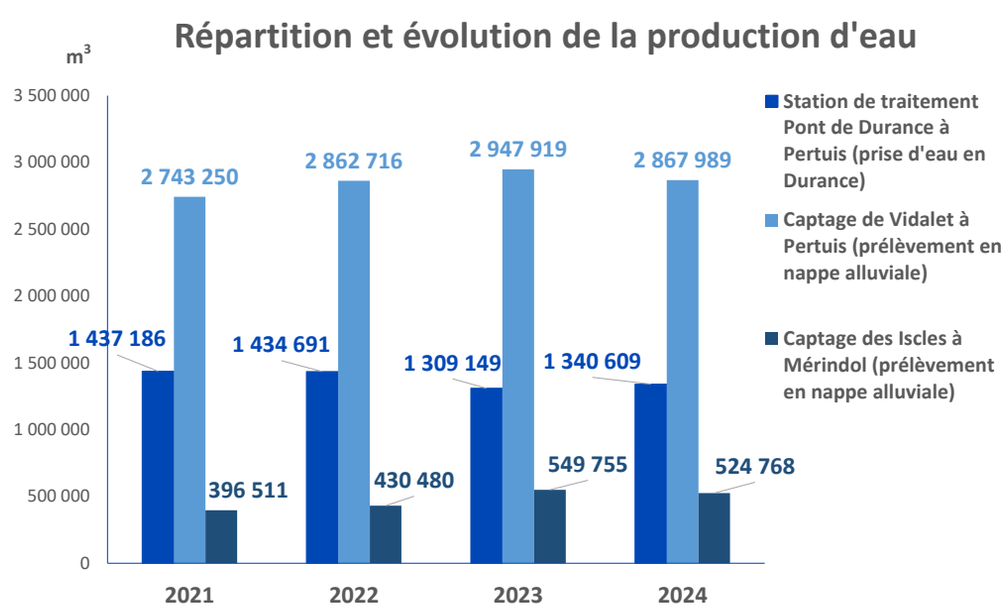

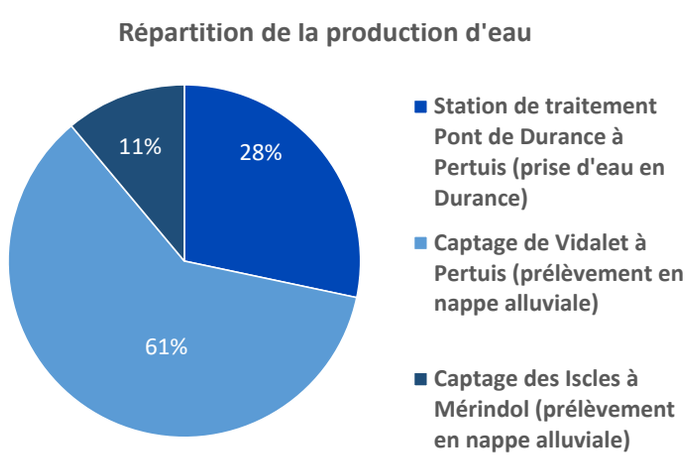

LE TRAITEMENT - LA POTABILISATION

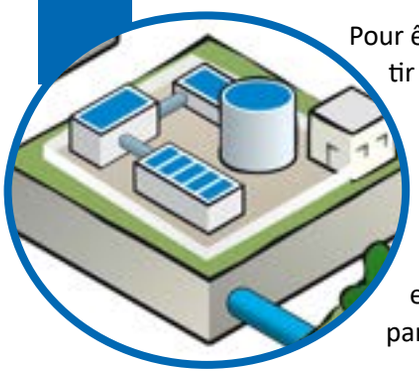

Pour être rendue potable, l'eau brute prélevée doit subir un traitement complet pour garantir les qualités sanitaires et préserver la santé humaine.

Usine Pont de Durance

L' eau prélevée directement dans le lit de la Durance est ainsi traitée à l'usine Pont de Durance à Pertuis et passe par différentes étapes de potabilisation. Le traitement de l'eau brute, avant mise à disposition, est de type physico-chimique et bactériologique et comporte les étapes suivantes : dégrillage, pré-ozonation, charbon actif, décantation par coagulation/floculation/ filtre sur sable/ozonation/chloration.

Champs Captant de Mérindol et Pertuis

L'eau prélevée dans les 2 champs captant est naturellement de bonne qualité de par son origine souterraine et nécessite une simple chloration avant sa mise à distribution.

	2021	2022	2023	2024
Eau traitée (en m³) du 01/01/N au 31/12/N	4 622 370	4 727 887	4 706 293	**4 733 633**

LE STOCKAGE

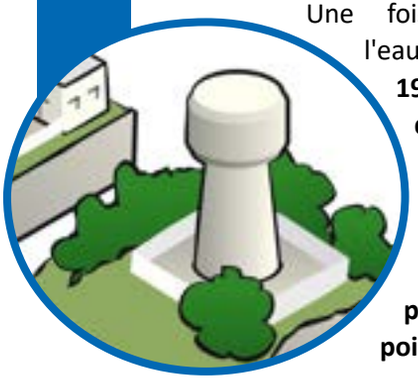

Une fois prélevée et traitée, l'eau s'achemine à travers **19 réservoirs et 17 stations de pompage installés sur des points stratégiques afin d'assurer une alimentation continue en eau potable et de garantir une pression minimale en tout point du réseau.**

Mise en service en 2024 de la station de reprise/ surpresseur de Boiry à Pertuis

LA DISTRIBUTION

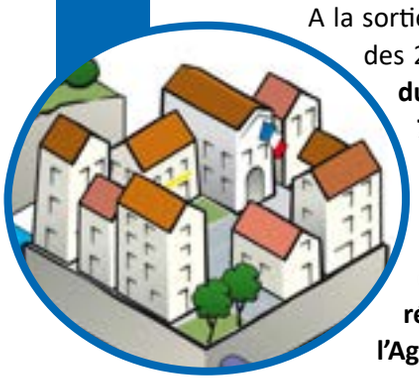

A la sortie de l'usine de traitement et des 2 champs captant, **l'eau produite est acheminée à travers 716.78 km de canalisation et alimente 27 435 abonnés.**

L'eau distribuée est une eau de qualité répondant en tout point aux exigences réglementaires établies par l'Agence Régionale de la Santé.

Volume mis en distribution et vendu (en m3) du 01/04/N-1 au 31/3/N*	2021	2022	2023	2024
Volume produit	4 576 947	4 807 416	4 806 823	**4 733 366**
Volume mis en distribution	4 576 947	4 807 416	4 806 823	**4 733 366**
Volume consommé comptabilisé aux abonnés domestiques	4 012 309	3 922 563	4 156 632	**3 936 513**
Volume consommé comptabilisé aux abonnés non domestiques	6 538	27 869	25 694	**20 834**
Volume total consommé comptabilisé aux abonnés	4 018 847	3 950 432	4 182 326	**3 957 347**

La relève des compteurs d'eau étant lissée sur une année civile, les volumes de distribution et consommation ci-dessus sont calculés sur la période du 1er avril de l'année 2024 au 31 mars de l'année 2025.

Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau en 2024

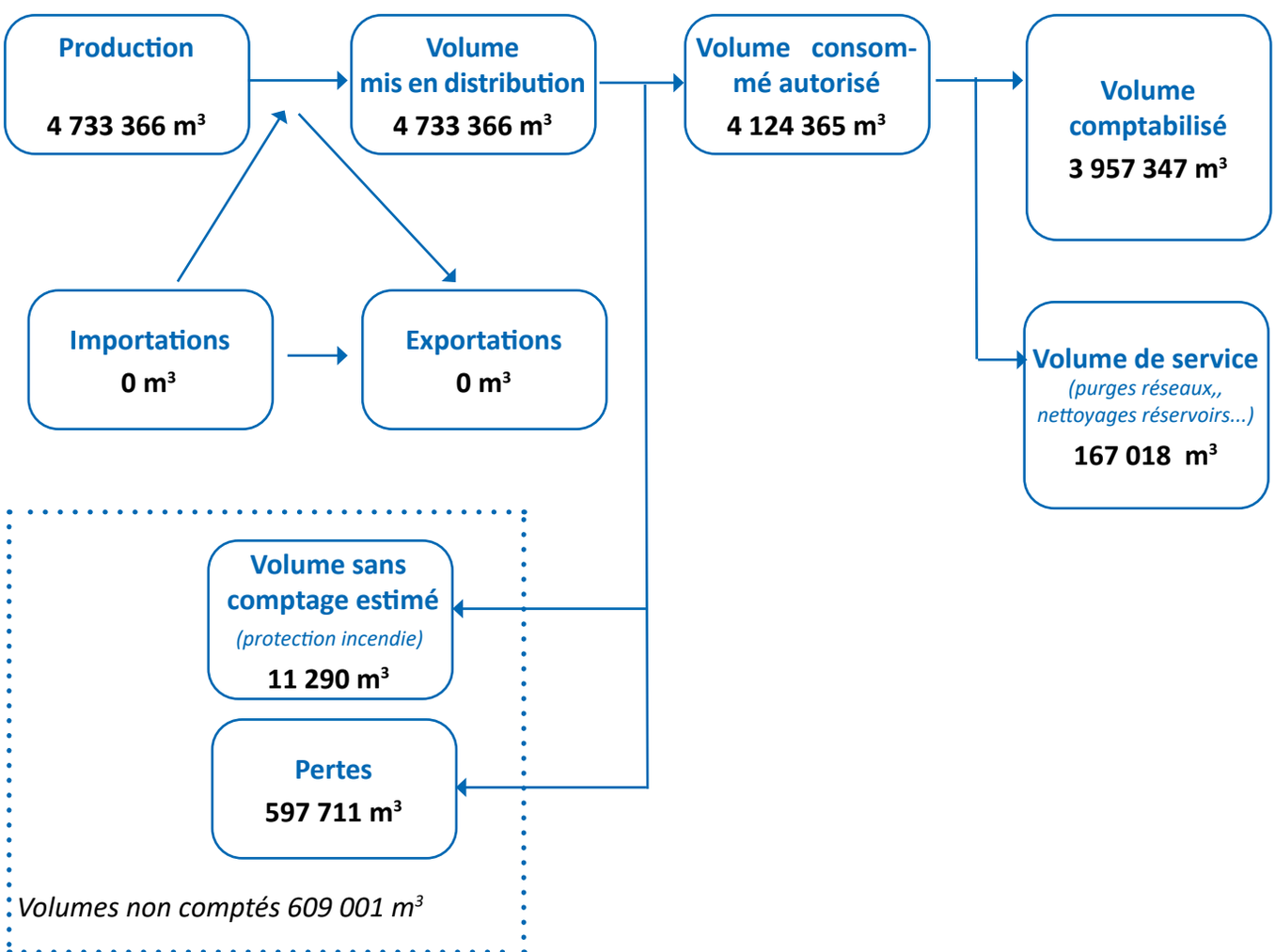

PRÉSERVER LES RESSOURCES ET LES CAPTAGES

La préservation de la ressource en eau est un enjeu sanitaire et environnemental.

Mise en place des périmètres de protection

Du point de prélèvement jusqu'au robinet de l'abonné, le Syndicat Durance Luberon gère les trois grandes étapes : le captage, la potabilisation et la distribution d'une eau potable conforme aux normes en vigueur.

La qualité de l'eau est certes un enjeu sanitaire mais elle répond également à un enjeu environnemental et elle est intrinsèquement liée à la protection de la ressource.

L'objectif est donc de prélever une eau brute de meilleure qualité et de préserver les sites de captage.

L'eau captée du Syndicat Durance Luberon provient essentiellement de **la nappe d'accompagnement de la Durance (70%),** à partir de puits ou forages situés entre 10 et 15 m de profondeur **ainsi que des eaux superficielles prélevées directement dans le lit de la Durance (30%).**

L'eau provient :

70%
d'eau prélevée dans les nappes alluviales

30%
d'eau de surface prélevée dans la Durance

Chaque ressource fait l'objet d'un arrêté de Déclaration d'Utilité publique (DUP) pris par le Préfet précisant les conditions de réalisation, d'exploitation et de protection du captage.

Afin d'assurer la protection des captages d'eau destinée à la consommation humaine, **des périmètres de protection immédiate et rapprochée** sont mis en place sur chaque site de captage d'eau afin d'assurer la préservation de la ressource et réduire ainsi les risques de pollutions ponctuelles et accidentelles de la ressource.

L'indicateur "indice d'avancement de la protection de la ressource en eau" traduit l'avancement des démarches administratives et opérationnelles de protection du ou des points dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée.

INDICATEUR DE PERFORMANCE

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau Indicateur de performance Ref. : P108.3	2021	2022	2023	2024
Captage de Vidalet	80	80	**80**	**80**
Captage des Iscles	80	80	**80**	**80**
Usine Pont de Durance	60	60	**60**	**60**
Indice consolidé	74.2	74.20	**74.20**	**74.20**

QUELQUES DÉFINITIONS

Le périmètre de protection immédiate

Site de captage clôturé (sauf dérogation) appartenant à la collectivité publique. Toutes les activités y sont interdites hormis celles relatives à l'exploitation et à l'entretien de l'ouvrage de prélèvement de l'eau et au périmètre lui-même. Son objectif est d'empêcher la détérioration des ouvrages et d'éviter le déversement de substances polluantes à proximité immédiate du captage.

Le périmètre de protection rapprochée

Secteur plus vaste (en général quelques hectares) pour lequel toute activité susceptible de provoquer une pollution y est interdite ou est soumise à prescription particulière (construction, dépôts, rejets …). Son objectif est de prévenir la migration des polluants vers l'ouvrage de captage. Les activités interdites sont mentionnées dans l'arrêté préfectoral du site.

Le Syndicat Durance Luberon engagé pour la préservation de la ressource à travers des partenariats

Un partenariat avec la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et Etablissement Rural)

Depuis 2017, le Syndicat Durance Luberon a établi un partenariat avec la SAFER pour mettre en place une veille foncière autour des périmètres de protection de captages.

Un partenariat avec la Chambre d'Agriculture de Vaucluse

Depuis 2014, le Syndicat Durance Luberon mène des actions préventives auprès des acteurs agricoles et non agricoles situées à proximités des sites de captage. Ces actions se traduisent par un renforcement des échanges et de la communication auprès de l'ensemble de ces acteurs par :

- la mise en place d'une personne référente sur chaque site
- un accompagnement technique
- un suivi rigoureux réalisé annuellement auprès de chaque agriculteur

Un partenariat avec la Fédération de Pêche depuis 32 ans

En 2024, le Syndicat célèbre son partenariat et son engagement pour la protection des milieux aquatiques de la Durance en soutenant pour la 32ème édition l'Opération départementale des Rivières propres organisée par l'association agréée de pêche de Pertuis ainsi que les amicales de Villelaure, Cadenet et Lauris.

«Notre soutien depuis 32 ans à la journée des Rivières Propres est le reflet de notre engagement pour la préservation de notre patrimoine commun, celle de la ressource et de la biodiversité du territoire » souligne Henri LAFON, Président du Syndicat Durance Luberon

La 32eme édition a eu lieu le 10 Février 2024

LA QUALITÉ DE L'EAU

FOURNIR UNE EAU DE QUALITÉ

Le Syndicat Durance Luberon s'engage à fournir une eau de bonne qualité au robinet de chaque consommateur du territoire.

Distribuer une eau potable de qualité

L'eau potable est l'un des produits alimentaires les plus contrôlés de France. Elle fait l'objet d'une surveillance constante et de contrôles rigoureux, depuis son origine jusqu'à l'arrivée au domicile de l'abonné. La vérification de la qualité de l'eau du robinet est assurée par l'Agence Régionale de la Santé qui fixe le programme annuel d'analyses et effectue les prélèvements par un laboratoire agréé par le Ministère de la Santé. La qualité de l'eau est évaluée par rapport à des exigences de qualité fixées par le code de la santé publique pour une soixantaine de paramètres bactériologiques, physico-chimiques et radiologiques.

Auto-contrôles

Parallèlement aux contrôles réglementaires réalisés sous la responsabilité de l'ARS, **le Syndicat Durance Luberon renforce le dispositif de vérification en effectuant en continu des analyses complémentaires d'auto-contrôle** au sein de son propre laboratoire ainsi que par un laboratoire agréé et indépendant sur des points stratégiques du réseau.

NOUVEAU FORMAT DE L'INFOFACTURE !

En 2024, la forme de la fiche informative réalisée par l'ARS a évolué. Elle intégre un indicateur global annuel sur la qualité de l'eau distribuée afin d'améliorer l'accessibilité et la compréhension de l'information sur la qualité de l'eau par la population.

Les résultats de la qualité de l'eau en toute transparence

L'ARS réalise chaque année une fiche sur la qualité de l'eau du robinet que le Syndicat Durance Luberon joint avec les factures d'eau adressées aux abonnés.

Cette synthèse reprend les données issues du contrôle sanitaire. 4 classes de qualité (A,B, C et D) sont dorénavant définies selon une méthodologie nationale, chacune associée à une lettre et une couleur, ainsi qu'un message type correspondant qui qualifie la qualité sanitaire de l'eau distribuée.

En 2024, l'indicateur global pour la qualité sanitaire de l'eau distribuée par le Syndicat Durance Luberon est A = eau de bonne qualité.

Tout savoir sur la qualité de l'eau distribuée dans votre commune :

Sur le site internet du Ministère des Solidarités et de la Santé https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau

Ou sur notre site internet : www.duranceluberon.fr

Une eau 100% conforme et rigoureusement contrôlée

Dans le cadre du contrôle réglementaire, l'ARS de Vaucluse a procédé au titre de l'année 2024 à **254 contrôles,** 131 sur les paramètres physico-chimiques et 123 sur les paramètres microbiologiques.

Parallèlement à ce contrôle, le Syndicat Durance Luberon renforce le dispositif de vérification en effectuant en continu des analyses complémentaires d'auto-contrôle au sein de son propre laboratoire ainsi que par un laboratoire agréé et indépendant sur des points stratégiques du réseau. Cela représente **1135 analyses supplémentaires** au titre de l'année 2024, 508 sur les paramètres physico-chimiques et 627 sur les paramètres biologiques. A cela s'ajoutent également **1868 contrôles effectués sur les points de chloration.**

Une vigilance accrue des PFAS et métabolites de pesticides

En raison des progrès technologiques, la liste des polluants recherchés présents dans l'eau du robinet est de plus en plus exhaustive et affinée.
Depuis 2023, en prévision de l'évolution réglementaire sanitaire, le Syndicat a anticipé la réglementation européenne qui va se durcir en 2026 concernant la recherche de PFAS dans l'eau potable lors du contrôle sanitaire par l'ARS. Aussi, le Syndicat s'est doté d'un programme d'autosurveillance et effectue ainsi des contrôles notamment sur les PFAS (substances per- et polyfluoroalkylées), Cryptosporidium, Métabolite de Chlorotalonil. **Les résultats attestent que l'eau distribuée par le Syndicat répond aux limites réglementaires fixées pour ces nouvelles substances.**

Dureté de l'eau, le saviez-vous ?

Au regard de la spécificité des sols dans notre région, l'eau distribuée est calcaire, c'est à dire qu'elle est riche en calcium et magnésium. La dureté de la ressource en eau est affichée dans la fiche de l'ARS transmise avec la facture. Vous pouvez également retrouver la dureté de l'eau sur votre commune sur notre site internet.

INDICATEUR DE PERFORMANCE

Conformité bactériologique

Indicateur de performance Ref. : P101.1

	2024
Nombre de prélèvements bactériologiques effectués	123
Nombre de non-conformités bactériologiques	0
Taux de conformité	100

Conformité Physico-chimique

Indicateur de performance Ref. : P102.1

	2024
Nombre de prélèvements physico-chimiques effectués	131
Nombre de non-conformités physico-chimiques	0
Taux de conformité	100

La qualité de l'eau, une priorité

Sur simple appel téléphonique ou via le site internet du Syndicat Durance Luberon, les abonnés peuvent signaler et informer le Syndicat Durance Luberon en cas d'insatisfaction ou anomalie constatée sur l'eau distribuée. La demande est prise en charge dans les plus brefs délais par un technicien qualifié.

LA QUALITÉ DE SERVICE A L'ABONNÉ

INFORMER LES ABONNÉS A L'AVANCE D'UNE COUPURE OU D'UNE RESTRICTION D'EAU

En sa qualité d'exploitant du réseau, le Syndicat Durance Luberon, peut être amené à réaliser des travaux nécessitant une interruption ou une restriction de service.

Coupures programmées

Dans le cas d'une coupure d'eau programmée, les usagers concernés sont informés au moins 48 heures à l'avance, selon le cas via :

- une distribution d'un avis de coupure dans la boîte aux lettres
- un affichage en mairie
- une information sur le site internet www.duranceluberon.fr
- une information sur la page Facebook du Syndicat Durance Luberon
- une information par voie de presse

Coupures non programmées

Dans le cas d'une coupure d'eau non programmée comme lors d'une casse importante sur le réseau, les équipes du Syndicat Durance Luberon se mobilisent et mettent tout en œuvre pour rétablir le service dans les meilleurs délais. Afin que les abonnés puissent être alertés, l'information est mise en ligne sur le site internet et la page Facebook du Syndicat Durance Luberon.

Les services sont très attentifs à recenser rigoureusement ces coupures d'eau non programmées pour améliorer la qualité de distribution du réseau.

Ainsi, au cours de l'année 2024, 36 coupures ont été comptabilisées. Elles ont impacté 762 abonnés.

Septembre 2024

Intervention suite à une rupture de canalisation sur le réseau d'eau potable située entre Cadenet et Villelaure

INDICATEUR DE PERFORMANCE

Taux d'occurrence des interruptions Indicateur de performance Ref. : P151.1	2021	2022	2023	2024
Nombre de coupures	35	30	31	**36**
Nombre d'abonnés concernés	1 835	2 030	765	**762**
Taux	1.30	1.11	1.14	**1.31**

A NOTER

Le nombre de coupure est différent du nombre de casses car certaines réparations sont réalisées sans interruption de service. **Le faible nombre de coupures s'explique par le travail réalisé au quotidien en matière d'amélioration, le renouvellement et l'entretien des réseaux,** notamment par l'ajout de nouvelles vannes de sectionnement ou le remplacement de vannes vétustes. Ce matériel permet de limiter les tronçons impactés par des casses en permettant de les isoler facilement.

OFFRIR UN SERVICE DE QUALITÉ

L'abonné est au cœur de nos préoccupations et le Syndicat Durance Luberon met tout en œuvre pour lui apporter un service public de qualité.

Garantir la traçabilité des échanges avec les abonnés

Tout contact (téléphonique, écrit...) avec l'abonné pour une demande ou une réclamation est enregistré dans le logiciel de gestion des abonnés.
En matière d'indicateur réglementaire, sont prises en compte les réclamations de toute nature de l'eau potable et de l'assainissement , à l'exception de celles qui sont relatives au niveau des tarifs, des factures. *(Il s'agit essentiellement des réclamations réglementaires ou encore celles liées à l'application du règlement de service).*

INDICATEUR DE PERFORMANCE

Taux de réclamation écrites Indicateur de performance Ref. : P151.1	2021	2022	2023	2024
Nombre de réclamations	44	47	53	**46**
Taux	1.63	1.74	1.94	**1.68**

Garantir une mise en eau dans un délai maximal de 72H (hors week-end et jour férié)

Le Syndicat Durance Luberon s'engage sur un délai maximal de 72 heures pour :

- l' ouverture d'un branchement neuf (hors délais de réalisation des travaux)
- la remise en eau d'un branchement existant (après signature de la demande d'abonnement)

INDICATEUR DE PERFORMANCE

Taux du respect du délai maximal d'ouverture des branchements Indicateur de performance Ref. : P152.1	2021	2022	2023	2024
Branchements neufs	100	100	100	**100**
Mise en eau d'un branchement existant	100	100	100	**100**

LA GESTION DU PATRIMOINE

LES OBJECTIFS DE LA POLITIQUE DE GESTION DU PATRIMOINE :

La politique de gestion du patrimoine mis en œuvre par le Syndicat Durance Luberon se définit à travers 4 objectifs :

1) **Connaître, sécuriser le patrimoine et mettre en œuvre une politique de maintenance** pour suivre son état tout au long de son cycle de vie.

2) **Améliorer la performance du service** en luttant contre les fuites, en entretenant, et réhabilitant les ouvrages et équipements, dans le but de garantir la continuité des services d'eau et d'assainissement, d'assurer la qualité sanitaire de l'eau et de préserver l'environnement.

3) **Développer et moderniser le patrimoine**, au regard des besoins techniques, des exigences réglementaires, du développement futur et des aménagements du territoire, en optimisant : le programme de renouvellement des infrastructures (réseau, réservoirs…),les priorités d'investissements pour les extensions.

4) **Garantir une capacité financière suffisante** pour investir tout en maîtrisant l'évolution du prix de l'eau.

2024 CHIFFRES CLES

Le patrimoine du service d'eau potable du Syndicat Durance Luberon géré en régie se compose de :

1 usine de production et de traitement

2 forages exploités

19 réservoirs au sol

17 stations de pompage et surpresseurs

716.78 km de réseau classé dans la catégorie de type semi-rural

147 instruments de sectorisation mis en place sur le réseau pour contrôler et suivre les volumes distribués

Classification d'un réseau

	Rural	Semi-rural	Urbain	Syndicat Durance Luberon
Densité d'abonnés (abonnés/km)	< 25	Entre 25 et 50	> 50	**38.28**
Indice linéaire de consommation (m^3/km/jour)	< 15	Entre 15 et 30	> 30	**15.81**
Densité d'habitants (hab/km^2)	< 110	Entre 110 et 180	> 180	**114.34**

CONNAÎTRE LE PATRIMOINE

La bonne connaissance du patrimoine est une des priorités du Syndicat Durance Luberon pour assurer une politique d'investissement efficace et pérenne.

Sur les 716.78 km du réseau du Syndicat Durance Luberon, 5.6% sont antérieurs à 1960 donc ont plus de 50 ans.

Les réseaux sont répertoriés sur un Système d'information Géographique disponible sur une application web. Toutes les informations relatives à ce patrimoine *(âge, diamètre, nature des canalisations et caractéristiques de tous les ouvrages et équipements)* sont enregistrées. Les données sont régulièrement mises à jour avec les données techniques issues des interventions sur le terrain.

Pour gagner en réactivité et en efficacité et faciliter le repérage des réseaux sur le terrain, les agents de terrain disposent **de tablettes numériques** permettant d'accéder à tout moment à l'ensemble des plans répertoriés sur le Système d'Information Géographique.

INDICATEUR DE PERFORMANCE

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable Indicateur de performance Ref. : P103.2B	Nombre de points	Nombre de points obtenus
PARTIE A : Plan des réseaux	15	**15**
PARTIE B : Inventaire des réseaux	30	**28**
PARTIE C : Autres éléments de connaissance et gestion des réseaux	75	**45**
TOTAL	120	**88**

Cet indicateur est susceptible d'évoluer suite à la révision du schéma directeur d'eau potable

Une gestion, un suivi et une instruction dématérialisée des dossiers d'urbanisme

Depuis 2022, afin de répondre aux évolutions réglementaires, le Syndicat Durance Luberon traite de façon dématérialisée via un logiciel tous les types de dossiers de demandes d'urbanisme.

Il est connecté à PLAT'AU, PLATeforme des Autorisations d'Urbanisme, la plateforme d'échange et de partage développée par l'Etat pour tous les dossiers d'urbanisme.

En 2024, 367 dossiers d'autorisations d'urbanisme ont été instruits par les services du Syndicat Durance Luberon **pour étudier les possiblités de raccordement aux réseaux d'eau et d'assainissement.**

LES BONNES PRATIQUES DU SYNDICAT DURANCE LUBERON POUR RÉDUIRE EFFICACEMENT LES PERTES EN EAU

Depuis, plus de 20 ans, le Syndicat Durance Luberon, dans le cadre de sa politique de préservation de la ressource, mène une politique active pour réduire les pertes d'eau sur le réseau et optimiser ainsi son rendement.

La lutte contre les fuites d'eau mis en œuvre par le Syndicat Durance Luberon vise à :

- **réduire le volume prélevé dans le milieu naturel et préserver ainsi la ressource**
- **réduire les dépenses de fonctionnement liés à la production et à la distribution de l'eau** *(consommation d'énergie, produits chimiques utilisés pour le traitement de l'eau...)*
- **diminuer le nombre d'interruptions de service et améliorer la qualité de service**
- **optimiser les investissements sur les ouvrages de production et de distribution**

Réparation d'une fuite sur le réseau

2024
CHIFFRES CLES

4 733 366 m³
mis en distribution

3 957 347 m³
consommés par les abonnés
Soit 8.36 litres sur 10 litres produits arrivent au robinet du consommateur

167 018 m³
consommés pour les besoins de service

609 001 m³
ont été perdus
(Soit 12.8 % de l'eau distribuée)

87.4 %
de rendement de réseau

Les objectifs de performance

Rendement de réseau

Estimer le rendement du réseau de distribution permet d'évaluer sa qualité et son bon fonctionnement. Cet indicateur correspond à un bilan d'eau représentatif des consommations. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

En 2024, cet indicateur de performance s'élève à 87.4 % sur le périmètre du Syndicat Durance Luberon. Ce résultat est très satisfaisant et supérieur aux exigences du seuil minimal de rendement de distribution de 67.99% fixé par le décret "Fuites" du 27 janvier 2012.

INDICATEUR DE PERFORMANCE

Rendement de réseau Indicateur de performance Ref. : P104.3	2021	2022	2023	2024
Rendement **CALCUL** [Volume consommé autorisé (abonnés + besoins du service)+volume exporté]/[volume produit + volume importé]	89.70	84	89	**87.4**
Indice linéaire de consommation [m³/jour/km] **CALCUL** (Volume comptabilisé + volume sans comptage + volume de service + volume exporté) / Longueur du réseau / 365	15.87	15.58	16.42	**15.81**

Instrument de sectorisation

Indice Linéaire des volumes non comptés

L'indice linéaire des volumes non comptés permet d'évaluer en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage.

INDICATEUR DE PERFORMANCE

Indice linéaire des volumes non comptés Indicateur de performance Ref. : P105.3	2021	2022	2023	2024
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/jour/km] **CALCUL** [Volume mis en distribution - volume comptabilisé (abonnés)] / Longueur du réseau / 365	2.20	3.30	2.40	**3.00**

Indice linéaire de pertes en réseau

L'indice linéaire de pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuites sur le réseau de distribution. Cet indicateur diffère de l'indice linéaire des volumes non comptés qui intègre en plus des pertes par fuites, les volumes qui ne font pas l'objet d'une comptabilisation. Il lui est toujours inférieur.

INDICATEUR DE PERFORMANCE

Indice linéaire des pertes en réseau Indicateur de performance Ref. : P106.3	2021	2022	2023	2024
Indice linéaire des pertes en réseau [m³/jour/km] **CALCUL** [Volume mis en distribution - volume comptabilisé - volume sans comptage - besoin du service)] / Longueur du réseau / 365	1.82	3.00	2.03	**2.30**

Une traque des fuites efficace

Pour réduire les prélèvements sur la ressource et gérer la distribution de l'eau potable de façon efficace, le Syndicat Durance Luberon a entrepris une démarche volontaire depuis 2006 en établissant un plan d'actions en matière de recherche et de réparations des fuites ainsi qu'en matière de renouvellement de réseau.

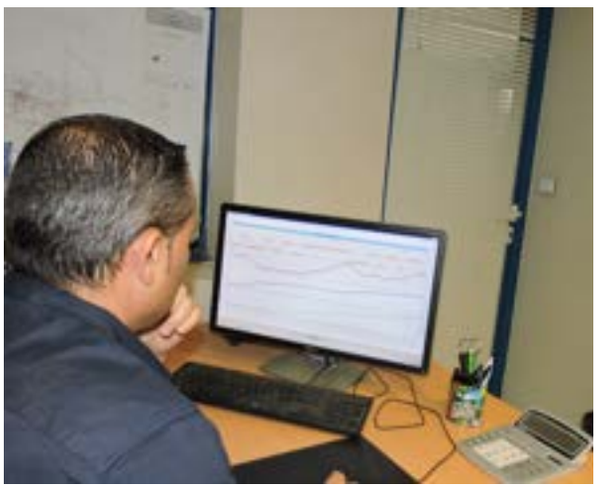

Mise en place d'une équipe dédiée à la détection quotidienne des fuites et leurs réparations.

Pour permettre une surveillance quotidienne du réseau et son suivi, une équipe dédiée à la détection quotidienne des fuites et à leurs réparations a été mise en place.

Mise en place d'une supervision rigoureuse et performante

La supervision permet de surveiller en temps réel les installations de production et de distribution d'eau. Les outils de mesure (sondes, capteurs, débitmètres, compteurs...) transmettent leurs données au système permettant ainsi de piloter à distance les équipements. Chaque équipement fait l'objet d'une surveillance en continue et de multiples paramètres sont contrôlés et définis, en alarme prioritaire ou non prioritaire en cas de défaut.

La supervision est outil stratégique d'optimisation du service de l'eau permettant d'assurer le suivi, le diagnostic en temps réel et de rendre possible une intervention rapide pour réduire les pertes en eau.

Mise en place de la sectorisation

La sectorisation consiste à diviser le réseau d'eau en plusieurs secteurs et de mesurer en permanence les volumes distribués. Chaque secteur est équipé de compteurs mesurant les volumes . Les données recueillies grâce à ces outils sont transmises à la supervision et aident à l'identification des secteurs défaillants. Un bilan des volumes journaliers et des volumes nocturnes est ainsi établi quotidiennement, et en cas de consommation anormale, des investigations sont menés pour détecter une éventuelle fuite sur le secteur concerné Des campagnes de recherche de fuites sont également menées par la pose d'enregistreurs sur le réseau. Ces appareils visent à écouter les bruits et à détecter les défaillances sur les ouvrages.

Mise en place de la télérelève

S'inscrivant dans le cadre de la préservation et de la sécurisation de la ressource, la télérelève permettra de suivre en temps réel la consommation des abonnés et de pouvoir la synchroniser avec les volumes mis en distribution sur le réseau. Cette synchronisation vise à alerter des dysfonctionnements (fuite sur le réseau et/ou fuite chez l'abonné) et ainsi minimiser les pertes en eau par une meilleure réactivité et un meilleur suivi du ratio volume distribué et volume consommé par secteur. L**e déploiement de la télérelève**, débuté en novembre 2022 sur la commune pilote de la Bastidonne , **s'est poursuivi en 2024 sur les communes de Cabrières d'Aigues, la Bastide des Jourdans, Mérindol, la Motte d'Aigues, la Tour d'Aigues, Saint-Martin-de-la-Brasque, Sannes et Vitrolles en Luberon.**

Pose d'un compteur télérelevé

16 communes équipées en télérelève
dont 8 communes équipées en 2024

REPÉRER LES FUITES:

Quelle est la différence entre réseaux cassants et réseaux fuyards ?

Un réseau cassant se traduit par une baisse immédiate de pression voire une interruption de service.

Un réseau fuyard sont des fuites difficilement détectables, par exemple lorsque l'eau s'infiltre dans le sol, et exige davantage d'investigations

Réseau cassant

Les renforcements et renouvellements de réseau

Le renouvellement des canalisations se réfère au programme travaux établi en amont par les services, prenant en compte l'état et le positionnement des conduites d'eau potable, la nécessité d'améliorer la distribution de l'eau sur certains secteurs, ainsi que le programme de voiries des différentes communes et du Conseil Départemental de Vaucluse. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées pour répondre aux évolutions du territoire. **En 2024, il a été renouvelé le marché à bons de commande. Les principaux travaux de renouvellement de réseau ont été réalisés sur les communes de la Bastide des Jourdans, Cadenet, Cucuron, Lauris, Mirabeau, La Motte d'Aigues, Peypin d'Aigues, La Tour d'Aigues, Pertuis et Villelaure .**

INDICATEUR DE PERFORMANCE

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable Indicateur de performance Ref. : P107.2	2020	2021	2022	2023	2024
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice **CALCUL** Total de linéaire renouvelée sur les 5 dernières années / longueur du réseau hors branchements x	1.595	1.680	1.650	3.154	**3.07**
Taux moyen	0.34	0.33	0.32	0.36	**0.31**

Branchements en plomb	2022	2023	2024
Nombre de branchements en plomb renouvelés dans le cadre d'un marché	64	156	**159**
Nombre de branchements en plomb renouvelés dans le cadre de la Régie	38	53	**79**
TOTAL	102	232	**259**
Nombre de branchements en plombs estimés, restants en fin d'année	1074	842	**583**

Reprise d'un branchement en plomb

Quelques illustrations de chantiers de renouvellement de réseaux d'eau potable réalisés en 2024

Route de Vitrolles RD 216 - Commune La Bastide des Jourdans
Renouvellement de 400 mètres de canalisations d'eau potable

Rues Victor Hugo et Danton - Commune de Cadenet
Renouvellement de 240 mètres de canalisations d'eau potable

RD Route de Saint Martin de la Brasque - Commune de Peypin d'Aigues
Renouvellement de 600 mètres de canalisations d'eau potable

Avenue Maréchal Leclerc - Commune de Pertuis
Renouvellement de 430 mètres de canalisations d'eau potable

EXPLOITER DURABLEMENT LES OUVRAGES PAR LA MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE DE MAINTENANCE PRÉVENTIVE

Pour améliorer et maintenir la performance du réseau, son exploitation doit être rigoureuse. Le patrimoine doit être entretenu et réparé, et à terme renouvelé. Un déficit d'entretien a pour conséquence une augmentation des pertes d'eau.

Les canalisations

Les interventions menées par les agents du Syndicat Durance Luberon sont planifiées de façon à limiter les gênes pour les abonnés ou pour l'environnement *(exemple : les perturbations du trafic routier sont prises en compte)*

L'entretien du réseau se traduit par :

- **des réparations de fuite sur le réseau principal**
- **des réparations sur les branchements**
- **des interventions travaux sur le réseau et sur les branchements**
- **la pose de purge et de vannes de sectionnement sur le réseau**
- **le renouvellement de purges et de vannes de sectionnement**
- **la mise à niveau des bouches à clé**

Réparation d'un branchement eau potable

2024
CHIFFRES CLÉS

Renouvellement du réseau sur les cinq dernières années

11.15 km dont 3.07 km en 2024

Extension de réseaux

0.217 Km en 2024

Branchements 2024

159 nouveaux branchements

182 réparations sur les branchements et déplacements de compteur

138 interventions (au niveau des compteurs)

Les réservoirs

Conformément aux obligations inscrites dans le code de la Santé Publique, il est réalisé un nettoyage annuel des réservoirs. Lors de ces travaux de maintenance, le Syndicat Durance Luberon procède à une inspection rigoureuse des ouvrages et établit un diagnostic pour identifier les besoins de réhabilitation en fonction des éventuels problèmes rencontrés.

Réservoir du MotoCross à Pertuis

Les compteurs

Comme tout appareil de métrologie, les compteurs nécessitent une surveillance car la précision du comptage peut se dégrader avec l'âge. Au fil du temps, les volumes passés sont sous-évalués.

La relève des compteurs sert en premier lieu à facturer aux abonnés leurs consommations d'eau . Puis, les données, une fois collectées, permettent de procéder à des bilans quantitatifs et aux mesures de performance du réseau.

Les compteurs des abonnés

L'arrêté du 6 mars 2007 relatif au contrôle des compteurs d'eau froide en service institue des obligations de vérification périodique avec un contrôle ou un renouvellement.

La fréquence de renouvellement a été fixée à 15 ans. Les agents réalisent les renouvellements des compteurs selon cette périodicité. **Depuis novembre 2022, le Syndicat a débuté le déploiement de la télérelève et d'ici fin 2025, l'ensemble des compteurs sera équipé de ce nouveau dispositif.**

2024
CHIFFRES CLES

6 523 compteurs installés
dont 6403 compteurs télérelevés et 120 compteurs renouvelés

80% des compteurs télérelevés posés
représentant 21 063 compteurs télérelevés posés depuis le début du déploiement en 2022

Les compteurs des forages

L'arrêté du 19 décembre 2011 définit la fréquence de maintenance des compteurs de prélèvement installés sur les forages. La redevance "Agence de l'eau" préservation des ressources en eau est calculée à partir des volumes prélevés.
Ces compteurs doivent être remplacés ou remis à neuf tous les 9 ans ou faire l'objet d'un diagnostic de fonctionnement par un organisme agréé tous les 7 ans.

11,30 M€ de travaux mandatés en eau potable en 5 ans
dont 3,03 M€ en 2024

Répartition des travaux en eau potable mandatés en 2024 pour 3,03 M€

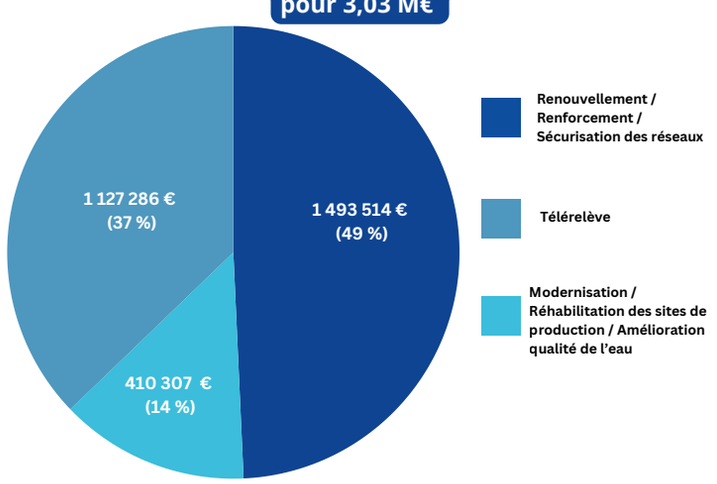

LES RÉALISATIONS DE L'ANNÉE 2024

En 2024, le Syndicat Durance Luberon a poursuivi des travaux d'investissement, d'amélioration, d'optimisation et conservation de son patrimoine.

ZOOM SUR LA PARTIE PRODUCTION

Usine de production Pont de Durance à Pertuis

Sécurisation du puits

Nettoyage de l'exutoire de la Durance

Nettoyage du silo à boues

Site de production Vidalet à Pertuis

Mise en place du groupe de pompage n°4

Mise en sécurité et reprise de la chambre de vannes

ZOOM SUR LA PARTIE DISTRIBUTION

Réservoir de Peyre Plate (Mérindol)

Installation d'une pompe doseuse de chlore de secours pour la continuité de mesure

Réservoir de la Tourrache (Peypin d'Aigues)

Installation d'une vanne de régulation

Station de reprise/surpresseur Boiry (Pertuis)

Mise en service de la station de reprise "Boiry" créée dans le cadre de l'opération "Jas de Beaumont"

AMÉLIORATION ET SÉCURISATION

Sécurisation des postes de travail (protection collective)

SERVICE PUBLIC

DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

SOMMAIRE

PRÉAMBULE

Les chiffres clés 2024 de l'assainissement collectif 65

Données techniques générales et synoptique général assainissement collectif 66

LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le suivi des réseaux de collecte 68

Des stations d'épuration performantes 70

LA QUALITÉ DE SERVICE A L'ABONNÉ

Offrir un service de qualité 73

LA GESTION DU PATRIMOINE

Connaître le patrimoine 74

Un parc de stations d'épuration performant 75

Entretenir et renouveler les infrastructures 77

Les réalisations 2024 81

Les chiffres-clés 2024 de l'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Usagers

47 333 Habitants
21 515 Abonnés
94.12 Abonnés/km réseau

21 communes

desservies

Qualité *(sur step > 2000 EH)*

100 % conformité de collecte
100 % conformité des équipements
99 % conformité de la performance des ouvrages d'épuration
100 % conformité de la performance des équipements d'épuration

Consommation

2 019 200 m³ facturés

Réseau de collecte

228.58 Km de réseaux
0.13 km de réseaux renouvelés
1.19 km de réseaux renouvelés sur les 5 dernières années

Collecte et traitement

16 Déversoirs d'orage
34 Postes de relevage
21 Ouvrages en tête d'unité
25 Stations d'épuration
dont 6 stations > 2000 EH

Valorisation des boues

767.60 tonnes de boues produites
100 % des boues produites sont évacuées vers des filières de valorisation agrées (compost normalisé)

Au 1er janvier 2025
Prix de l'assainissement collectif
(pour une consommation annuelle de 120 m³)

2.55 € HT / m³
2.80 € TTC / m³

DONNÉES TECHNIQUES GÉNÉRALES
SYNOPTIQUE GÉNÉRALE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

COLLECTE ET TRANSPORT

Volume facturé **2 019 200 m³**

228.58 km de réseau

CAPACITÉ TOTALE DE TRAITEMENT DES 25 STATIONS D'ÉPURATION

77 280 EH

21 515 abonnés

représentant 47 333 habitants

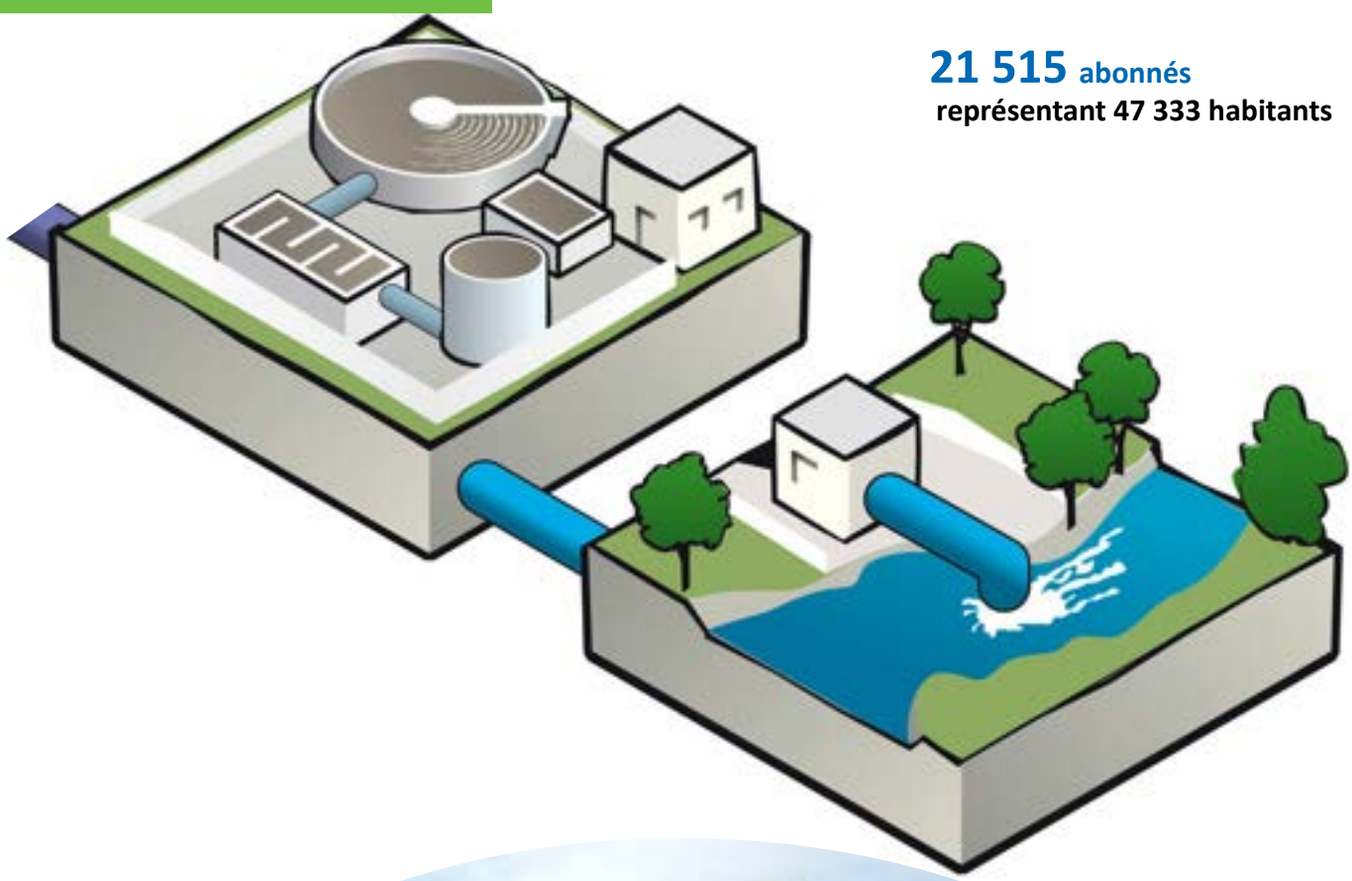

Nombre d'abonnements par commune	2024
Ansouis	218
Beaumont de Pertuis	374
Cabrières d'Aigues	457
Cadenet	1 749
Cucuron	778
Grambois	303
La Bastide des Jourdans	697
La Bastidonne	394
La Motte d'Aigues	531
La Tour d'Aigues	1 538
Lauris	1 473
Mérindol	651
Mirabeau	516
Pertuis	9 735
Peypin d'Aigues	247
Puget-sur-Durance	35
Puyvert	247
Saint Martin de la Brasque	317
Sannes	51
Villelaure	1 125
Vitrolles-en-Luberon	67
TOTAL ABONNÉS DOMESTIQUES	21 503
TOTAL ABONNÉS NON DOMESTIQUES	12
TOTAL ABONNES (Domestiques et non domestiques)	21 515

Le service public de l'assainissement collectif se compose de :

25 stations d'épuration exploitées en régie

- **6 stations d'épuration supérieures à 2000 équivalent habitants (EH) :** Cadenet, Cucuron, La Tour d'Aigues, Lauris village, Pertuis, Villelaure.
- **19 stations d'épuration inférieures à 2000 équivalent habitants (EH) :** Ansouis, Beaumont de Pertuis, Cabrières d'Aigues, Grambois, La Bastide des Jourdans, La Bastidonne, La Bastidonne St Jean, La Motte d'Aigues, Mérindol, Mirabeau Sud, Peypin d'Aigues Les Dônes, Peypin d'Aigues Fontjoyeuse, Peypin d'Aigues les Roux, Peypin d'Aigues Village, Puget sur Durance, Puyvert, Saint-Martin-de-la-Brasque, Sannes,Vitrolles-en Luberon.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

LE SUIVI DES RÉSEAUX DE COLLECTE

Le contrôle des déversements des eaux usées industrielles

Tout déversement d'eaux usées, autres que domestiques, dans les égouts publics, doit être préalablement autorisé par la collectivité à laquelle appartiennent les ouvrages qui seront empruntés par ces eaux usées avant de rejoindre le milieu naturel. L'autorisation fixe, suivant la nature du réseau à emprunter ou des traitements mis en œuvre, les caractéristiques que doivent présenter ces eaux usées pour être reçues. (article L 1331-10 du Code de la santé publique.
Il existe 1 autorisation de déversements d'effluents industriels sur le territoire du Syndicat Durance Luberon.

La connaissance des rejets au milieu naturel

Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution…).
L'investissement réalisé par le Syndicat Durance Luberon sur la mise en place de l'auto-surveillance de tous les réservoirs d'orage *(même ceux non impactés par la réglementation)* et de l'ensemble des réseaux desservant les 21 communes contribue de manière significative à l'amélioration de cet indice.

INDICATEUR DE PERFORMANCE

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées Indicateur de performance Ref. : P255.3	2021	2022	2023	2024
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées **CALCUL** Indice de 0 à 120 attribué selon l'état de la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement	110	110	110	**110**

Surveillance des systèmes d"assainissement

16 **déversoirs d'orage**

21 **déversoirs en tête de station d'épuration**

La conformité réglementaire du réseau de collecte

La conformité de la collecte des effluents est définie en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié au regard de l'application de la directive Européenne Eaux Résiduaires Urbaines.

Cet indicateur résulte des conformités des seuls réseaux de collecte du service pondérés par la charge entrante en DBO5. Il représente l'éventuelle perte de charge (d'effluent) entre son émission et sa réception. Donc, il est révélateur des absences de rejet au milieu naturel par les ouvrages disposés sur le système de collecte de la Commune**.** Il n'est plus à renseigner depuis l'exercice 2022 en 2023.

En 2024, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est de 100 %.

NB : Pour les stations < 200 EH, ces dernières ne sont pas soumises à déclaration. Pour la saisie des données sur l'observatoire de l'eau, si aucune remarque n'est émise par la police de l'eau, ces dernières sont considérées conformes soit 100

INDICATEUR DE PERFORMANCE

Conformité de collecte Indicateur de performance Ref. : P203.3	2021	2022	2023	2024
Indice de conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la Directive ERU **CALCUL** Donnée communiquée par la Police de l'Eau	100	100	99	**100**

Station d'épuration de la Motte d'Aigues

DES STATIONS D'ÉPURATION PERFORMANTES

Les conformités réglementaires des stations d'épuration

L'autosurveillance des stations d'épuration se définit par l'ensemble des moyens de mesures et de contrôles mis en œuvre par l'exploitant pour s'assurer du bon fonctionnement d'un ouvrage épuratoire. L'autosurveillance est de la responsabilité du maître d'ouvrage.

En 2024, le service auto-surveillance a réalisé :

- **112 bilans réglementaires sur les 6 stations d'épuration de capacité supérieures à 2000 Equivalent-habitants.**
- **26 bilans réglementaires sur les 19 stations d'épuration de capacité inférieures à 2000 Equivalent-habitants**

La conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la Police de l'Eau.

Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des prescriptions d'autosurveillance du ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.
Cet indicateur résulte des conformités des seules stations d'épurations du service de plus de 2 000 équivalents-habitants de capacité de traitement, pondérées par la charge entrante en DBO5.
D'après la police de l'eau, la conformité en équipement pour 2024 est de 100% pour les stations d'épuration de plus de 2000 Equivalent-Habitants.

INDICATEUR DE PERFORMANCE

Conformité des performances des équipements d'épuration Indicateur de performance Ref. : P254.3	2021	2022	2023	2024
Indice de conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel **CALCUL** Donnée communiquée par la Police de l'Eau	99.5	100	100	**100**

La conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité des équipements de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions règlementaires issues de la directive européenne ERU. Il n'est plus à renseigner reglementairement depuis l'exercice 2022 en 2023.
D'après la police de l'eau, la conformité en équipement pour 2024 est de 100% pour l'ensemble des stations d'épuration du Syndicat Durance Luberon (à savoir 100 % pour les stations d'épuration de plus de 2000 Equivalent-Habitants et 100% pour les stations d'épuration inférieures à 2000 Equivalent-Habitants)

INDICATEUR DE PERFORMANCE

Conformité des équipements d'épuration Indicateur de performance Ref. : P204.3	2021	2022	2023	2024
Indice de conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU **CALCUL** Donnée communiquée par la Police de l'Eau	99	99	99	**100**

La conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions règlementaires issues de la directive européenne ERU. Il n'est plus à renseigner reglementairement depuis l'exercice 2022 en 2023.

D'après la police de l'eau, la conformité des performances des ouvrages pour 2024 est de 99 % pour l'ensemble des stations d'épuration du Syndicat Durance Luberon (à savoir 100 % pour les stations d'épuration de plus de 2000 Equivalent-Habitants et 99 % les stations d'épuration inférieures à 2000 Equivalent-Habitants)

INDICATEUR DE PERFORMANCE

Conformité des performance des ouvrages Indicateur de performance Ref. : P205.3	2021	2022	2023	2024
Indice de conformité des performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU Donnée communiquée par la Police de l'Eau	99	99	99	**99**

138 bilans réglementaires (entrée et sortie) **de stations d'épuration** réalisés en 2024

Station d'épuration de Vitrolles-en-Luberon

La valorisation des boues issues des stations d'épuration

Les stations d'épuration produisent des boues lors du traitement des eaux usées, qui doivent être déshydratées afin d'en réduire le volume en enlevant l'eau. Les boues liquides des stations qui ne sont pas équipées de ce dispositif sont évacuées vers l'unité de Pertuis, équipée d'une fosse dédiée à ce dépotage.

En 2024, 767.60 tonnes de boues ont été produites et évacuées vers des sites de traitement agréés pour valorisation (compost).

INDICATEUR DE PERFORMANCE

Taux de boues Indicateur de performance Ref. : P206.3	2021	2022	2023	2024
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation **CALCUL** Pourcentage des boues évacuées selon une filière conforme à la réglementation	100	100	100	**100**

767.60 tonnes de boues
ont été produites et évacuées vers des sites de traitement agréés pour valorisation

-

Usine de compostage de Mondragon

LA QUALITÉ DE SERVICE A L'ABONNÉ

OFFRIR UN SERVICE DE QUALITÉ

L'abonné est au cœur de nos préoccupations et le Syndicat Durance Luberon met tout en œuvre pour lui apporter un service public de qualité.

Garantir la traçabilité des échanges avec les abonnés

Tout contact (téléphonique, écrit...) avec l'abonné pour une demande ou une réclamation est enregistrée dans le logiciel de gestion des abonnés.
En matière d'indicateur réglementaire, sont prises en compte les réclamations de toute nature de l'eau potable et de l'assainissement , à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix, des factures. *(Il s'agit essentiellement des réclamations réglementaires ou encore celles liées à l'application du règlement de service).*

INDICATEUR DE PERFORMANCE

Taux de réclamation écrites Indicateur de performance Ref. : P258.1	2021	2022	2023	2024
Nombre de réclamations	44	47	53	**46**
Taux	2.06	2.20	2.47	2.14

Assurer le suivi des débordements chez l'usager

Le Syndicat Durance Luberon a en charge d'assurer le suivi des débordements chez les usagers dont ils ne sont pas responsables à titre individuel.
Cet indicateur mesure le nombre d'indemnisations suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privative), rapportés à 1000 habitants desservis.

INDICATEUR DE PERFORMANCE

Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers Indicateur de performance Ref. : P251.1	2021	2022	2023	2024
Nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement	9	5	6	**5**
Taux	0.192	0.107	0.127	**0.106**

LA GESTION DU PATRIMOINE

CONNAITRE LE PATRIMOINE

La bonne connaissance du patrimoine est une des priorités du Syndicat Durance Luberon pour assurer une politique d'investissement efficace et pérenne.

Comme pour l'eau potable, les réseaux d'assainissement sont répertoriés sur un Système d'information Géographique disponible sur une application web. Toutes les informations relatives à ce patrimoine (âge, diamètre, nature des canalisations et caractéristiques de tous les ouvrages et équipements) sont enregistrées. Les données sont régulièrement mises à jour avec les données techniques issues des interventions sur le terrain.

Les agents de terrain sont équipés **de tablettes numériques** permettant d'accéder à tout moment à l'ensemble des plans répertoriés sur le Système d'Information Géographique. **Ce nouvel outil facilite le repérage des réseaux sur le terrain et permet de gagner en réactivité et en efficacité.**

INDICATEUR DE PERFORMANCE

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées Indicateur de performance Ref. : P202.2B	Nombre de points	Nombre de points obtenus
PARTIE A : Plan des réseaux	15	**15**
PARTIE B : Inventaire des réseaux	30	**26**
PARTIE C : Autres éléments de connaissance et gestion des réseaux	75	**40**
TOTAL	120	**81**

En 2024, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées est de 81 points. Dans la partie C, l'indicateur VP-260, relatif à la localisation des interventions et travaux, réalisés pour chaque tronçon de réseau est attribué en « Tout ou Rien », soit 0 ou 10 points. Nos plan SIG font l'objet d'un travail quotidien de mise à jour. Toutefois, ces informations ne sont présentes pour l'ensemble des tronçons, ce qui ne permet pas d'attribuer les 10 points supplémentaires. Cet indice est susceptible d'évoluer dans la révision des schémas directeurs d'assainissement.

UN PARC DE STATIONS D'ÉPURATION PERFORMANT

Répondre aux exigences réglementaires et environnementales, ainsi qu'aux besoins en assainissement du territoire sont les priorités du Syndicat Durance Luberon. Grâce à une politique d'investissement volontariste et ambitieuse, le Syndicat Durance Luberon dispose d'un parc de station d'épuration performant.

2024
CHIFFRES CLÉS

Le patrimoine du service d'assainissement du Syndicat Durance Luberon géré en régie se compose de :

25 stations d'épuration capables de traiter la pollution de 77 280 Équivalent-Habitants (EH)

- 6 stations d'épuration supérieures à 2000 EH

- 19 stations d'épuration inférieures à 2000 EH

34 postes de relevage

16 déversoirs d'orage

21 bassins d'orage

68 % des stations d'épuration ont moins de 15 ans

228.58 km de réseau
dont 169.29 km de réseau unitaire

94.12 abonnés/km

Stations d'épuration	Capacité en équivalent habitants	Type de station	Année de mise en service
STATIONS D'ÉPURATION > 2000 Equivalent-Habitants			
Cadenet	4 600	Boues activées aération prolongée	2009
Cucuron	2 700	Boues activées aération prolongée	1999
La Tour d'Aigues	6 200	Boues activées aération prolongée	2010
Lauris village	4 500	Boues activées aération prolongée	2010
Pertuis	43 000	Boues activées aération prolongée	2018
Villelaure	2 700	Boues activées aération prolongée	1994
STATIONS D'ÉPURATION < 2000 Equivalent-Habitants			
Ansouis	550	Filtre planté de roseaux	2015
Beaumont de Pertuis	1 300	Traitement biologique boues activées	2012
Cabrières d'Aigues	900	Lit bactérien	2000
Grambois	1 100	Filtre planté de roseaux	2009
La Bastide des Jourdans	1 500	Filtre planté de roseaux	2009
La Bastidonne	750	Boues activée aération prolongée	2023
La Bastidonne St Jean	260	Filtre planté de roseaux	2010
La Motte d'Aigues	1 200	Filtre planté de roseaux	2006
Mérindol	1 800	Filtre planté de roseaux	2010
Mirabeau	1 500	Boues activées	2017
Peypin d'Aigues Les Dônes	120	Décantation infiltration	2008
Peypin d'Aigues Fontjoyeuse	180	Boues activées	1975
Peypin d'Aigues Les Roux	100	Décantation primaire - infiltration	2007
Peypin d'Aigues Village	400	Lit bactérien	1998
Puget-sur-Durance	120	Filtre planté de roseaux	2017
Puyvert	600	Boues activées aération prolongée	2009
Saint Martin de la Brasque	800	Filtre planté de roseaux	2011
Sannes	200	Filtre planté de roseaux	2012
Vitrolles	200	Filtre planté de roseaux	2016
TOTAL	**77 280**		

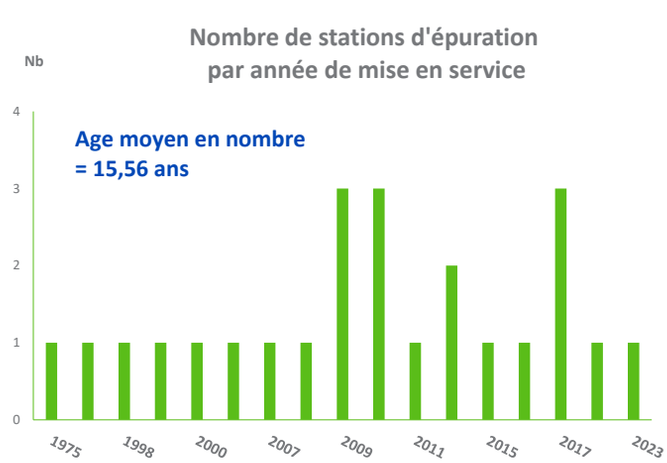

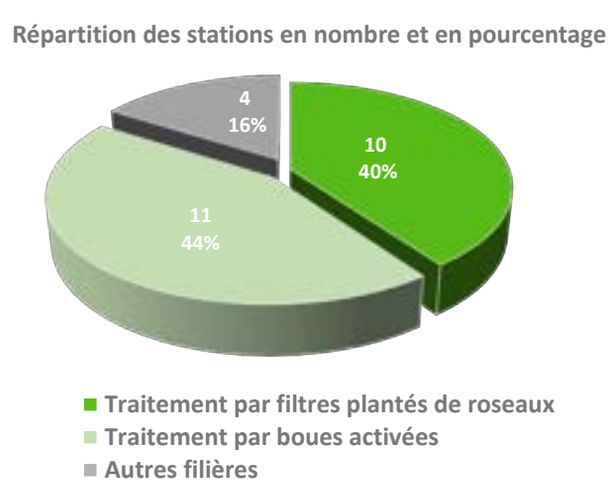

ENTRETENIR ET RENOUVELER LES INFRASTRUCTURES

Pour améliorer et maintenir le bon fonctionnement du réseau, son exploitation doit être rigoureuse. Le patrimoine doit être entretenu et réparé, et à terme renouvelé. Une gestion de l'exploitation efficace est essentielle pour ne pas engendrer des coûts d'investissement inutiles.

L'entretien du réseau de collecte se traduit par :

- **des diagnostics sur le réseau avec passage caméra**
- **des interventions de débouchages sur les réseaux et branchements**
- **des interventions de curages préventifs sur les réseaux et branchements**
- **l'entretien des postes de relevage**
- **des interventions travaux sur le réseau et sur les branchements**
- **le renouvellement de tampon fonte et de regards de visite**

Les obstructions des réseaux et des branchements

Le service exploitation intervient dès lors que des obstructions sont constatées et signalées sur un réseau ou un branchement.

2024
CHIFFRES CLÉS

Le réseau de collecte

L'entretien du réseau se traduit par :

64.007 km de réseaux existants diagnostiqués avec passage caméra sur les 5 dernières années dont 10.85 km en 2024

48.88 km de réseau curés en préventif

338 interventions de nettoyage des postes de relevage (PR)

38 réparations sur branchements et collecteurs

Débouchages des réseaux
(hors astreinte) :

- **24 interventions par des camions hydrocureurs**

Débouchages des branchements
(hors astreinte) :

- **298 interventions par des camions hydrocureurs**
- **122 débouchages manuels (à la canne ventouse)**

19 points noirs recensés

INDICATEUR DE PERFORMANCE

Nombre de points noirs du réseau Indicateur de performance Ref. : P252.2	2021	2022	2023	2024
Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau **CALCUL** Nombre de points noirs / longueur de réseau de collecte des eaux usées x 100	47	24	19	**19**
Nb/100 km	20.9	10.6	8.3	**8.3**

Les renforcements et renouvellements de réseau

Le renouvellement des canalisations se réfère au programme travaux établi en amont par les services, prenant en compte l'état et le positionnement des conduites d'assainissement, la nécessité d'améliorer la collecte des eaux usées sur certains secteurs, ainsi que le programme de voiries des différentes communes et du Conseil Départemental de Vaucluse. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

En 2024, les principaux travaux de renouvellement de réseau ont été réalisés sur les communes de La Bastide des Jourdans, La Bastidonne, Cadenet et Grambois

INDICATEUR DE PERFORMANCE

Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées Indicateur de performance Ref. : P253.2	2020	2021	2022	2023	2024
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice **CALCUL** Total de linéaire renouvelée sur les 5 dernières années / longueur du réseau hors branchements x 20	0.24	0.50	0.29	0.024	**0.184**
Taux moyen	0.3	0.20	0.17	0.13	**0.10**

Renouvellement du réseau sur les cinq dernières années

1.24 km dont 0.184 km en 2024

Extension de réseaux

0.649 Km en 2024

Branchements 2024

63 nouveaux branchements

INDICATEUR DE PERFORMANCE

Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées Indicateur de performance Ref. : P201.1	2021	2022	2023	2024
Nombre d'abonnés potentiels de la zone relevant de l'assainissement collectif **CALCUL** Nombre d'abonnés desservis / nombre d'abonnés potentiels de la zone relevant de l'assainissement collectif x 100	21 736	21 782	22 576	**22 499**
Taux moyen	98.23	97.97	94.86	**95.63**

PFAC : que se cache t-il derrière ces quatre lettres ?

Qu'est ce que la PFAC ?

La Participation au financement de l'assainissement collectif (PFAC) a été mise en place en 2012, par la loi 2012-354 du 14 mars. Elle a remplacé la Participation pour le raccordement à l'égout (PRE).

La PFAC est une redevance non fiscale qui constitue un droit d'accès au réseau d'assainissement collectif. Elle contribue au financement des équipements d'assainissement collectif indispensables à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées avant leur rejet dans le milieu naturel.

Qui est concerné par la PFAC ?

Elle est perçue auprès de tous les propriétaires d'habitation individuelle, d'immeuble avec ou sans activité économique, soumis à l'obligation de raccordement au réseau public d'assainissement visée à l'article L.1331-1 du Code de la santé publique. La PFAC est due notamment pour toute construction neuve, extension, réaménagement/changement de destination etc....

Comment est calculée la PFAC ?

Les modalités de calcul et les montants de la PFAC sont fixés par délibération du Comité syndical du Syndicat Durance Luberon. L' assiette de la PFAC correspond à la surface de plancher créée ou réaménagée (en m2), indiquée par le propriétaire dans sa demande d'urbanisme. Pour les PFAC Assimilés Domestiques, s'ajoutent l'application d'un coefficient modérateur et variant selon l'activité et son impact soit en terme de Charge polluante Organique Brute (COB), soit en terme de Flux Hydraulique (FH).

La PFAC est exigible à la date du raccordement de la construction neuve au réseau de collecte des eaux usées ou à la date d'entrée en usage (hors d'eau / hors d'air) de l'extension ou du réaménagement d'un immeuble déjà raccordé,

En 2024, 203 dossiers de Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) ont été instruits par les services du Syndicat Durance Luberon.

Les ouvrages d'assainissement

Un entretien régulier et rigoureux des organes électromécaniques *(système d'aération et d'agitation, pompage...)* des installations d'assainissement est indispensable au bon fonctionnement des équipements. Le contrôle et la maintenance des appareils permettent de prolonger leur durée de vie et de limiter les risques de pannes.

Une surveillance rigoureuse s'effectue également sur les automates programmables qui apportent une vision d'ensemble et précise du fonctionnement du système d'assainissement.

Zoom sur le Poste de Relevage (PR)

Qu'est ce qu'un PR et à quoi ça sert ?

Le poste de relevage est installé lorsque le niveau d'évacuation des eaux usées est situé en contrebas du réseau de collecte ou à chaque fois que le niveau du réseau collectif arrive en contrebas du niveau de la station d'épuration.

Le poste de relevage va alors pomper les eaux usées pour les acheminer à une côte d'altitude supérieure vers la station d'épuration.

Poste de relevage

5,05 M€ de travaux mandatés en assainissement en 5 ans dont 0.85 M€ en 2024

Répartition des travaux d'assainissement mandatés en 2024 pour 0,85 M€ en 2024

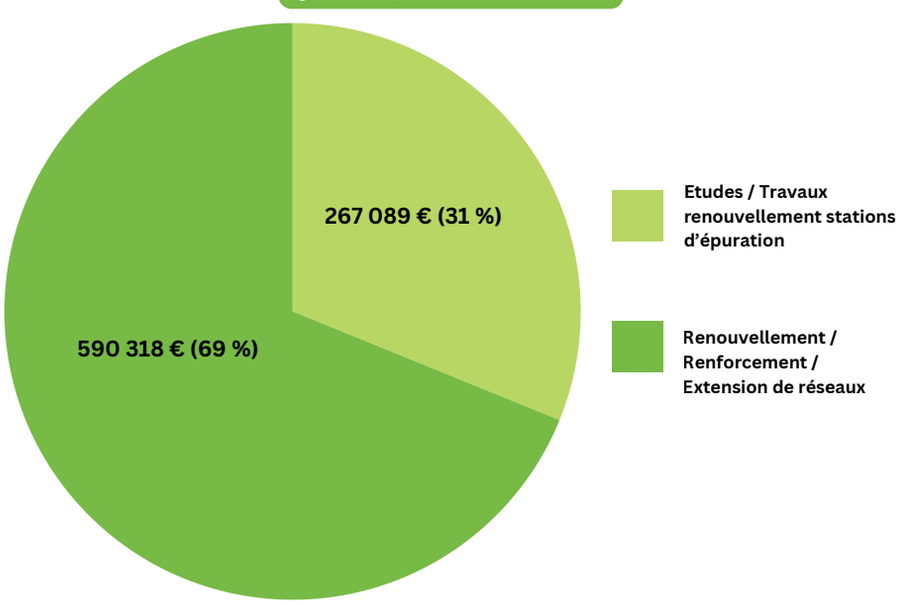

LES RÉALISATIONS DE L'ANNÉE 2024

En 2024, le Syndicat Durance Luberon a poursuivi des travaux d'investissement, d'amélioration, d'optimisation et conservation de son patrimoine.

ZOOM SUR L'EXPLOITATION

Optimisation de la gestion des boues par la création de deux silos à boues

Dans le cadre de l'amélioration continue de ses infrastructures, **le Syndicat Durance Luberon a réalisé en 2024 un investissement majeur avec l'installation de deux silos à boues sur les stations de Cadenet et de Lauris.** Ces travaux débutés en novembre 2024 et achevés en juin 2025 s'inscrivent dans une stratégie globale de modernisation, de performance technique, d'économie d'énergie d' environnementale et d'optimisation de la gestion des boues.

Silo à boues de la station d'épuration de Cadenet

Silo à boues de la station d'épuration de Lauris

Renforcement des moyens techniques : acquisition d'un nouvel hydrocureur

Dans le cadre de l'amélioration continue de ses équipements d'entretien des réseaux d'assainissement, **le Syndicat Durance Luberon a procédé en 2024 à l'acquisition d'un nouvel hydrocureur.**

Ce véhicule spécialisé, mis en service en Juin 2024, **permet d'assurer plus efficacement les opérations de curage, de dégorgement et de nettoyage des réseaux d'eaux usées ainsi que les branchements, partie publique, des branchements des abonnés**. Il remplace un matériel devenu obsolète et renforce la capacité d'intervention des équipes techniques sur le territoire.

Doté d'un système combiné de pompage et de projection d'eau sous haute pression, cet hydrocureur permet :

- Le curage préventif / curatif des canalisations publiques d'assainissement ;
- L'intervention rapide en cas d'obstruction ou de débordement ;
- Le nettoyage des avaloirs, bouches d'égout et ouvrages annexes d'assainissement faisant partie du patrimoine du Syndicat Durance Luberon.

Grâce à cet investissement, **le Syndicat Durance Luberon améliore la qualité du service rendu aux usagers et réduit les risques de dysfonctionnement du réseau.**

Acquisition d'un nouveau camion hudrocureur

LES RÉALISATIONS DE L'ANNÉE 2024

ZOOM SUR L'EXPLOITATION

Modernisation de l'atelier Matières de Vidange et des boues de la station d'épuration de Pertuis

Dans le cadre de l'entretien et de l'optimisation de ses équipements, **le Syndicat Durance Luberon a procédé en 2024 à la modernisation de l'atelier Matières de Vidange et de l'ateliers des boues.** Ces équipements, utilisés pour le prétraitement des matières de vidange et la déshydratation des boues, jouent un rôle essentiel dans le bon fonctionnement de la filière dédiée.

La modernisation réalisée vise à renforcer la fiabilité, la performance, la sécurité d'exploitation de ces deux dispositifs tout en réduisant les coûts de maintenance. **Grâce à ces travaux de modernisation**, **ces deux ateliers sont désormais mieux adaptés aux volumes croissants de traitement et aux exigences actuelles en matière de qualité de service, tout en garantissant une plus grande durabilité de ces outils d'exploitation.**

Station d'épuration de Pertuis

ZOOM SUR LA COLLECTE DES EAUX USÉES

Mise en service du poste de relevage "Piémont" à Saint Martin de la Brasque

Afin de répondre aux besoins croissants en assainissement collectif liés à la création de nouvelles résidences situées à l'entrée d'agglomération, ainsi qu'au développement progressif de l'urbanisation sur le territoire communal, **un nouveau poste de relevage (PR) a été réalisé sur la Commune de Saint Martin de la Brasque.**

Ce nouvel équipement, mis en service le 20 novembre 2024, **permet de garantir l'évacuation efficace des eaux usées vers le réseau principal d'assainissement, tout en assurant la conformité des installations aux exigences techniques et environnementales.**

SERVICE PUBLIC

DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

SOMMAIRE

PRÉAMBULE
Les chiffres clés 2024 de l'assainissement non collectif 85
Descriptif du service et données techniques générales 86

CONTRÔLES DE CONCEPTION-RÉALISATION 89

CONTRÔLES PÉRIODIQUES DE BON FONCTIONNEMENT 90

CONTRÔLES DANS LE CADRE DES VENTES IMMOBILIÈRES 91

INDICATEURS DE PERFORMANCE 92

Les chiffres-clés 2024
de l'assainissement NON COLLECTIF

13 633 Habitants

20 communes
bénéficient de la compétence SPANC du Syndicat Durance Luberon

6 197 installations
d'assainissement individuel sur le territoire

481 contrôles
périodiques de bon fonctionnement

224 contrôles
de conception / Réalisation

138 contrôles
de bon fonctionnement dans le cadre d'une vente immobilière

Le prix des contrôles pour les installations ≤ 20EH

Contrôle de bon fonctionnement tous les 10 ans	Contrôle de conception réalisation	Contrôle dans le cadre d'une vente immobilière
110 € HT	**420 € HT**	**250 € HT**

DESCRIPTIF DU SERVICE ET DONNÉES TECHNIQUES GÉNÉRALES

Créé en 2004, le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) intervient sur 20 communes du territoire et représente **6 197 installations d'assainissement non collectif** soit environ 13 633 habitants.

Les missions

Le service est assuré par un Responsable et 2 techniciens, et assure les missions suivantes :

- le conseil auprès des usagers du service
- le contrôle périodique de bon entretien et de bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif, tous les 10 ans
- le diagnostic des installations d'assainissement non collectif dans le cadre de ventes immobilières
- le contrôle de bonne conception et d'implantation
- le contrôle d'exécution des travaux de réalisation
- le contrôle non périodique à l'initiative d'un usager

Créé en 2004, le SPANC a célébré en 2024 ses 20 ans d'engagement au service de l'assainissement non collectif

Nombre d'installations d'Assainissement Non collectif par Commune	2024
Ansouis	342
Beaumont de Pertuis	279
Cabrières d'Aigues	70
Cadenet	648
Cucuron	348
Grambois	378
La Bastide des Jourdans	251
La Bastidonne	44
La Motte d'Aigues	278
La Tour d'Aigues	686
Lauris	580
Mérindol	569
Mirabeau	143
Peypin d'Aigues	123
Puget	373
Puyvert	197
Saint Martin de la Brasque	187
Sannes	74
Villelaure	560
Vitrolles	67
TOTAL	6 197

Données relatives au parc des installations	Unité
Nombre et taille des installations ANC	
Nombre d'installations domestiques et assimilée, contrôlées ou non encore contrôlées situées sur le territoire du SPANC	**7 844**
Nombre d'installations contrôlées de taille < ou = à 20 EH, domestiques et assimilés	**7 816**
Nombre d'installations contrôlées de taille > ou = à 20 EH, domestiques et assimilés	**16**
Type d'usagers des installations ANC	
Nombre d'installations contrôlées desservant un logement unique ou une entreprise rejetant des eaux usées domestiques et assimilées	**7 811**
Nombre d'installations contrôlées desservant plusieurs logements	**21**
Filière de traitement	
Nombre d'installations complètes contrôlées avec traitement par tranchée ou lit d'épandage dans le sol en place	**3 089**
Nombre d'installations complètes contrôlées par sol reconstitué	**2 169**
Nombre d'installations agréées contrôlées	**310**
Nombre d'installations recensées relevant de filières non réglementaires (dont installations non complètes)	**2 254**
Nombre d'immeubles équipés en toilettes sèches	**7**
Mode d'évacuation des eaux	
Nombre d'installations d'ANC contrôlées avec évacuation par infiltration dans le sol	**5 880**
Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par rejet vers le milieu hydraulique superficiel	**11**
Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par puits d'infiltration	**8**
Nombre d'installations contrôlées avec autre type d'évacuation	**1 933**
Nombre d'immeubles contrôlés avec absence d'installation	**12**

Fosse et filtre à sable non drainé

Evolution de l'activité du Service du Spanc

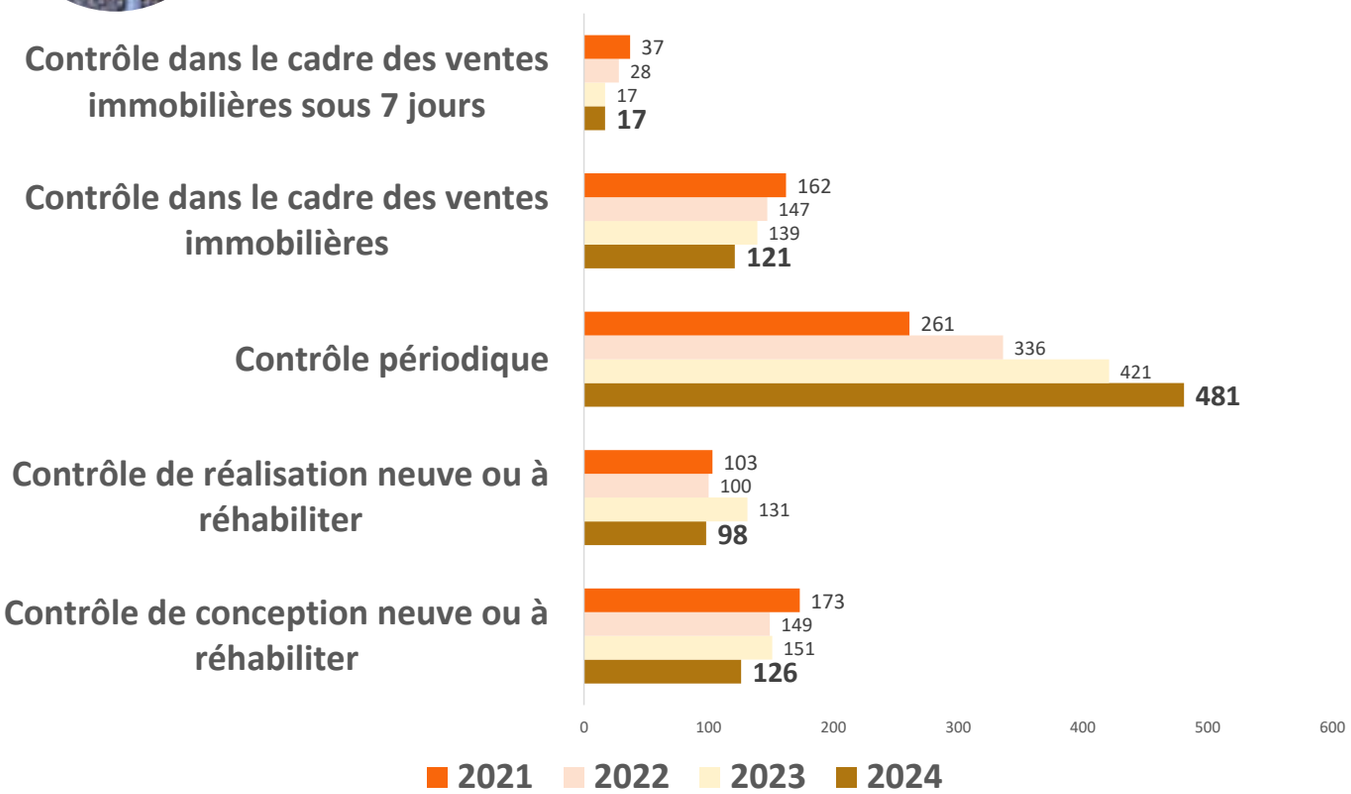

Evolution des conformités des installations non collectives

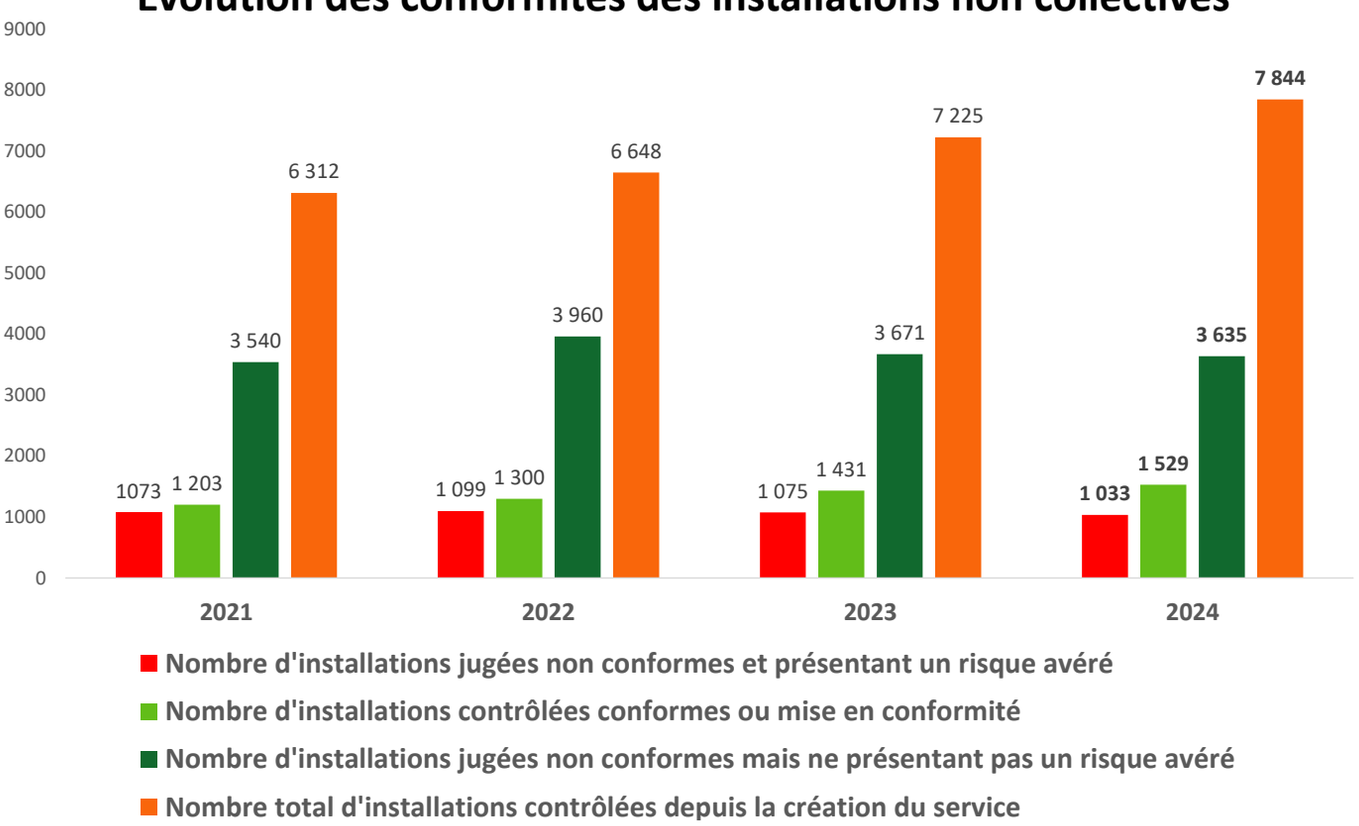

CONTRÔLE DE CONCEPTION-RÉALISATION

Le SPANC apporte son conseil et accompagne les usagers au moment du projet de construction ou de rénovation de leur logement.

Le SPANC émet un avis sur le dispositif d'assainissement non collectif proposé qui devra respecter les contraintes liées au terrain et à l'habitation.

Contrôle de conception-réalisation	2021	2022	2023	2024
Nombre d'installations ayant fait l'objet d'un examen préalable de la conception dans l'année	173	149	151	**126**
Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification de l'exécution des travaux	103	100	131	**98**
TOTAL	276	249	282	**224**

224 contrôles de conception/réalisation

(neuves ou à réhabiliter)

Fouille d'un filtre à sable

Les démarches d'un contrôle de conception/réalisation

La démarche se réalise en 2 étapes :

Le contrôle de conception : Après le dépôt du dossier par l'usager, le SPANC l'instruit et le contacte pour une visite sur le terrain, si nécessaire. Ce contrôle permet de valider la filière choisie en fonction de la nature du sol et du dimensionnement de l'habitat. Suite à ce contrôle, un avis de conformité est émis. Dans le cadre d'un permis de construire, une demande préalable doit être fourni obligatoirement avant le dépôt de celui-ci. Dès que le SPANC a validé le projet, l'usager peut réaliser ses travaux avec l'entreprise de son choix ou bien déposer sa demande de permis au service en charge de l'instruction.

Le contrôle de réalisation : Avant le remblaiement des ouvrages, l'usager doit contacter le SPANC afin d'effectuer le contrôle de réalisation. Celui-ci permet de vérifier la conformité des travaux au projet validé et le respect des règles de l'art. Ce contrôle fait l'objet d'un rapport de vérification de conformité de l'installation.

CONTRÔLE PÉRIODIQUE DE BON FONCTIONNEMENT

Le SPANC réalise le contrôle périodique des installations d'assainissement non collectif afin de s'assurer de leur bon fonctionnement et de leur bon entretien.

Ces contrôles sont réalisés tous les 5 à 10 ans (selon la capacité de l'installation). Ces visites consistent à évaluer la conformité des installations existantes et des travaux à effectuer le cas échéant afin de préserver l'installation de l'usager, l'environnement et la santé publique.
En 2024, les contrôles se sont déroulés sur les communes de Puget, Puyvert, Cadenet et Villelaure.

Contrôle périodique de entretien et bon fonctionnement	2021	2022	2023	2024
Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification du fonctionnement et de l'entretien dans l'année	261	336	421	**481**
Nombre total d'installations non visitées - refus	7	6	23	**19**
Nombre d'installations non visitées, en raison de reports, de renseignements, impossibilité de visites après 3 relances	46	45	0	**0**

481 contrôles périodiques

Le déroulement d'un contrôle périodique

Le SPANC contacte l'usager par courrier pour planifier le rendez-vous de contrôle. Le technicien se déplace à son domicile et le conseille sur l'entretien et les améliorations à apporter. Un rapport est transmis ensuite à son domicile.

Pré-filtre intégré à la fosse toutes eaux

CONTRÔLE DANS LE CADRE DES VENTES IMMOBILIÈRES

Le SPANC réalise le contrôle des installations d'assainissement non collectif dans le cadre des ventes immobilières.

Depuis le 1er janvier 2011, lors de la vente d'un bien immobilier non raccordé au réseau public de collecte des eaux usées, un diagnostic de bon fonctionnement de moins de 3 ans doit être fourni par le propriétaire vendeur.
Ce contrôle correspond au contrôle périodique de bon fonctionnement. Si ce contrôle est daté de plus de 3 ans ou inexistant, un nouveau contrôle doit être réalisé par le SPANC et est à la charge du vendeur.
En 2024, le nombre de contrôles réalisés dans ce cadre s'élève à 138.

Contrôle dans le cadre des ventes immobilières	2021	2022	2023	2024
Nombre de diagnostics réalisés dans le cadre d'une vente immobilière	162	147	139	**121**
Nombre de diagnostics réalisés dans le cadre d'une vente immobilière sous 7 jours	37	28	17	**17**
TOTAL	199	175	156	**138**

138 contrôles réalisés dans le cadre d'une vente

NDICATEURS DE PERFORMANCE

INDICATEUR DE PERFORMANCE

Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif Indicateur de performance Ref. : D302.0	Nombre de points	Nombre de points obtenus
PARTIE A : Éléments obligatoires • Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération : 0/20* **cet indicateur devrait évoluer suite à la révision des zonages et schémas directeurs d'assainissement* • Application d'un règlement de service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération : 20/20 • Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations neuves ou réhabilitées : 30/30 • Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations : 30/30	100	**80**
TOTAL PARTIE A	**100**	**80**
PARTIE B : Éléments facultatifs* • Service capable d'assurer l'entretien des installations : 0/10 • Service capable d'assurer le traitement des matières de vidange : 0/10 ***A NOTER : le Syndicat Durance Luberon n'a pas opté pour les missions facultatives. Seules les missions obligatoires font partie des compétences du SPANC.**	40	**0**
TOTAL PARTIE B	**40**	**0**

INDICATEUR DE PERFORMANCE

Conformité des dispositifs d'assainissement non collectif Indicateur de performance Ref. : P301.3	2021	2022	2023	2024
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	1 203	1 300	1 431	**1 529**
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	3540	3 960	3 671	**4 776**
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	6 312	6 648	7 725	**7 884**
Taux de conformité	75.1	79.1	70.6	**80.4**

ÉLÉMENTS FINANCIERS

PRIX DES SERVICES

SOMMAIRE

PRIX DE L'EAU : une gestion mutualisée et maîtrisée 95

UNE POLITIQUE ACTIVE EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT 99

UNE GESTION FINANCIÈRE RIGOUREUSE 100

LA GESTION DES IMPAYÉS 107

L'argent de l'eau reste à l'eau

PRIX DE L'EAU : une gestion mutualisée et maîtrisée

Parce que l'eau est un bien de première nécessité, le Syndicat Durance Luberon a à cœur d'en maîtriser son coût. Pour garantir des investissements équilibrés et un tarif de l'eau juste, le Syndicat Durance Luberon s'appuie sur une gouvernance locale et la solidarité territoriale.

Une gouvernance territoriale transparente et solidaire engagée pour une gestion publique de l'eau

Les élus locaux définissent la politique tarifaire de l'eau et de l'assainissement, ainsi que les investissements à engager pour assurer un service de qualité. Ils déterminent la part fixe annuelle, correspondant à l'abonnement au service ainsi que la part proportionnelle, correspondant à la consommation de l'abonné. Fondée en 1947 sur les principes de solidarité entre les communes rurales et urbaines, le Syndicat Durance Luberon applique historiquement un tarif de la part eau identique sur l'ensemble des communes desservies. Depuis le 1er janvier 2018, cette solidarité s'est étendue sur la part assainissement avec l'application désormais d'un tarif unique et mutualisé sur l'ensemble du territoire du Syndicat Durance Luberon. **Afin de fournir un service public de qualité, le Syndicat fait preuve d'une politique ambitieuse et active en matière d'investissements sur ses ouvrages et son patrimoine.**

PRIX DE L'EAU : une hausse maîtrisée du tarif eau potable en 2025

Après un maintien du tarif de l'eau potable pendant 10 ans, de 2014 à 2024, le Comité Syndical a approuvé à l'unanimité, en séance du 17 décembre 2024, **une augmentation de la grille tarifaire à compter du 1er janvier 2025**, une mesure rendue nécessaire pour équilibrer un budget confronté à la hausse des coûts.

En effet, depuis 10 ans, le Syndicat Durance Luberon a pu absorber l'évolution des coûts de gestion et poursuivre les investissements sur les ouvrages d'eau potable sans augmenter le tarif de l'eau.

Tout comme pour la collecte et l'assainissement des eaux usées, la production et la distribution de l'eau potable nécessitent de l'énergie, des produits de traitement, des fournitures d'entretien, des prestations de sous-traitance. Aussi, face à l'importante inflation subie depuis trois ans impactant l'ensemble des ces postes de dépenses et la politique de maîtrise budgétaire ne suffisant plus à atteindre l'équilibre financier, **la grille tarifaire de l'eau potable évolue donc sur les lignes abonnement et de consommation (m^3 d'eau) à compter du 1er janvier 2025.**

« Notre rôle est de maintenir la qualité et la performance de nos infrastructures tout en poursuivant nos investissements. Malgré une gestion rigoureuse et un maintien du tarif de l'eau potable pendant 10 ans, l'augmentation du tarif eau potable était nécessaire pour faire la hausse des coûts », confie M. Henri LAFON, Président du Syndicat Durance Luberon.

La hausse sur la part Eau potable des redevances (Abonnement et consommation) du Syndicat Durance Luberon représente une augmentation annuelle de 14.39 % de la facture soit une augmentation de 3.23 € HT (soit 3.41 € TTC) par mois pour une consommation moyenne de 120 m^3.

Ces tarifs de l'eau potable permettront ainsi de maintenir un service public de qualité et de poursuivre la réalisation du programme pluriannuel d'investissements.

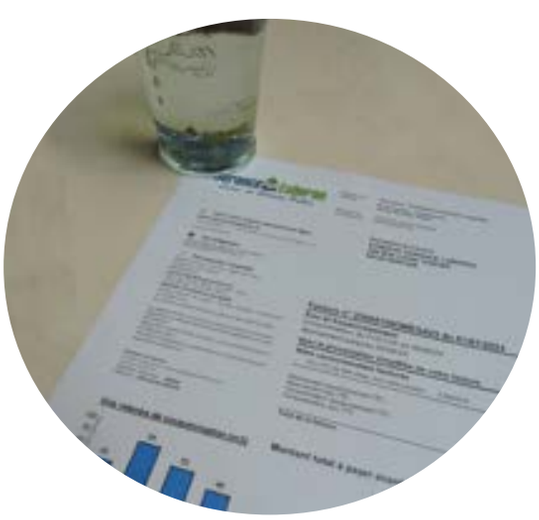

Les tarifs Eau et Assainissement Collectif 2025

Un tarif mutualisé et unique

sur l'ensemble du territoire

MÊME TERRITOIRE
MÊME SERVICE
MÊME TARIF

722.18 € TTC

pour une consommation annuelle de 120 m³

(Service d'eau et d'assainissement)

Basée sur une consommation annuelle de 120 m³	EAU (délibération n°2024.370.07 du 17/12/2024)	ASSAINISSEMENT COLLECTIF (délibération n°2024.375.12 du 17/12/2024)	EAU & ASSAINISSEMENT COLLECTIF
Part fixe € HT/an (Abonnement)	74.50 €	44 €	118.50 €
Part proportionnelle € HT/m³ (Consommation)	1.95 €	2.17 €	4.12 €
Montant € HT /m³*	2.57 €	2.54 €	5.11 €
Montant € HT/m³**	3.05 €	2.55 €	5.60 €
Montant € TTC***	**3.22 €**	**2.80 €**	**6.02 €**

** Le prix € HT correspond à la redevance du Syndicat Durance Luberon hors redevances de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse*
*** Le prix € HT correspond à la redevance du Syndicat Durance Luberon avec les redevances de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse*
**** Le prix € TTC comprend les redevances du Syndicat Durance Luberon, de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et la TVA*

Quel facteurs influent sur le prix de l'eau ? Le saviez-vous ?

Les spécificités géographiques, géologiques ou encore topographiques de chaque territoire ont un impact sur le prix de l'eau. Les contraintes relatives aux ressources en eau (éloignement, profondeur, qualité, disponibilité de la ressource), les conditions d'acheminement de l'eau (avec ou sans pompage), la complexité des traitements pour la rendre potable, la sensibilité du milieu récepteur des eaux usées traitées, la densité de population et la longueur des réseaux de canalisations sont autant de facteurs qui varient fortement d'un territoire à un autre.

Répartition des tarifs votés le 17/12/2024 et appliqués sur la facture 2025

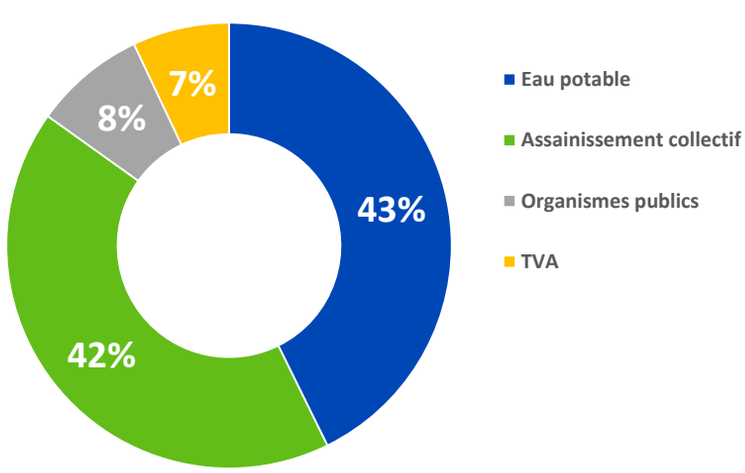

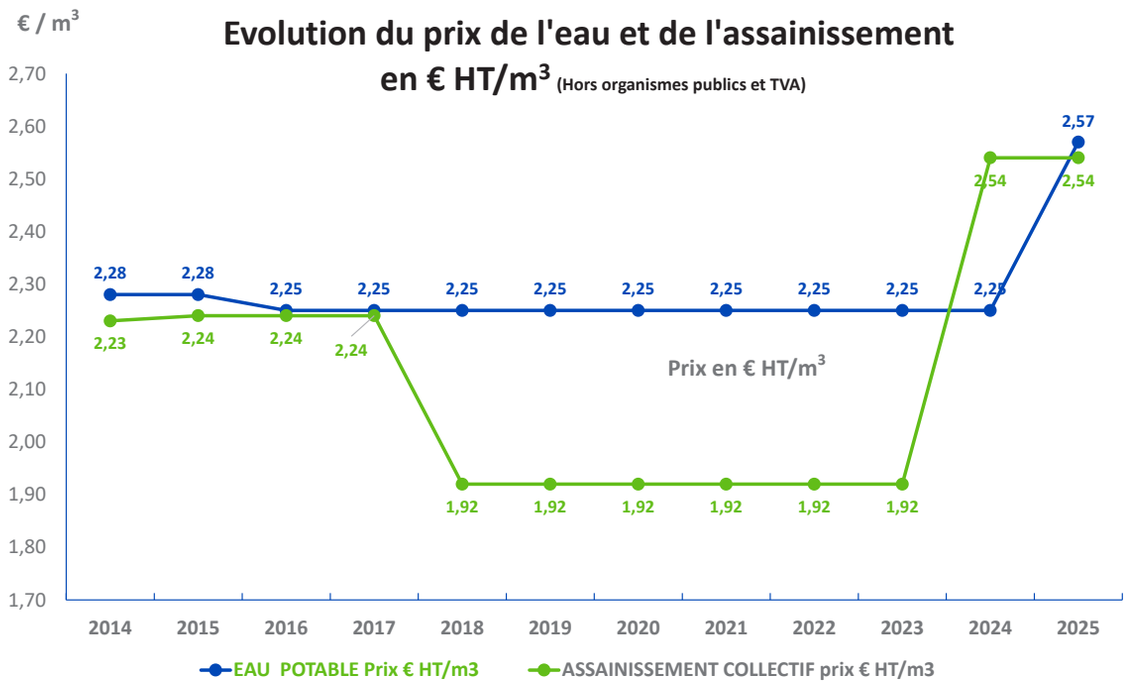

Le prix € HT est calculé pour une consommation annuelle de 120 m³ et correspond aux redevances du Syndicat Durance Luberon hors redevances de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et de la TVA.
De 2014 à 2017, il a été pris comme référence en Assainissement Collectif, l'application d'un tarif moyen appliqué sur l'ensemble du territoire avant l'application à partir de 2018 d'un tarif unique.

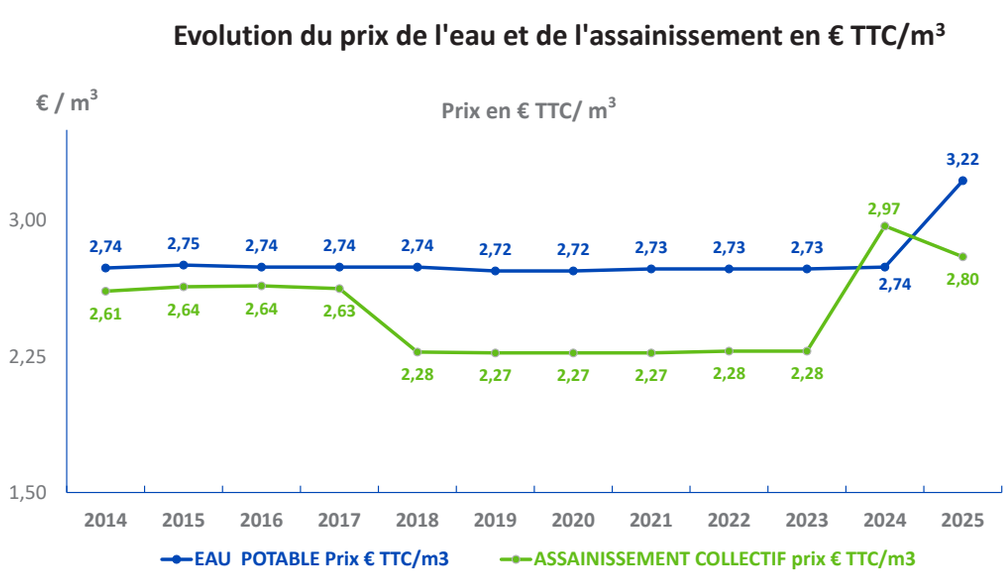

Le prix € TTC est calculé pour une consommation annuelle de 120m3 et correspond aux redevances du Syndicat Durance Luberon, de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et de la TVA.
De 2014 à 2017, il a été pris comme référence en Assainissement Collectif, l'application d'un tarif moyen appliqué sur l'ensemble du territoire avant l'application à partir de 2018 d'un tarif unique.

Les tarifs Assainissement Non Collectif 2025

Le service du SPANC est obligatoire et financé par les redevances dont s'acquittent les usagers non raccordés au réseau d'assainissement collectif. Les montants des redevances et pénalités sont fixés par délibération et **une mise à jour des tarifs a été voté en Comité Syndical le 18 Mai 2022 pour une application depuis le 1er juin 2022** (délibération n°2022-186 du 18 mai 2022).
Les prestations menées par le SPANC permettent de garantir aux particuliers et aux professionnels une installation conforme et pérenne, de mieux valoriser leur patrimoine, de préserver leur cadre de vie et de contribuer à la protection del'environnement

Le tarif des contrôles pour les installations ≤ 20EH

Contrôle de bon fonctionnement	Contrôle de conception réalisation	Contrôle dans le cadre d'une vente immobilière
110 € HT tous les 10 ans	**420 € HT**	**250 € HT**

Le tarif des contrôles pour les installations ≥ 20EH

Contrôle de bon fonctionnement	Contrôle de conception réalisation	Contrôle dans le cadre d'une vente immobilière
210 € HT tous les 10 ans	**600 € HT**	**320 € HT**

Pénalités *(les pénalités ne sont pas soumises à la TVA)*

Rapport de Carence	Pénalité financière (Rang 1)	Pénalité financière (Rang 2)
< 20 EH 40 €	**< 20 EH 110 €**	**< 20 EH 400 €**
> 20 EH 40 €	**> 20 EH 210 €**	**> 20 EH 1200 €**

UNE POLITIQUE ACTIVE EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT

Les élus du Syndicat Durance Luberon se mobilisent pour mener une politique active en matière d'investissement pour garantir une qualité de service et la pérennité du patrimoine. Sur la période 2020-2024, ce sont près de 18,5 millions d'euros qui ont été investis dans les services d'eau et d'assainissement.

Montant des investissements (€) [Chapitres 20;21;23]	2020	2021	2022	2023	2024	Total 2020-2024
Montant de travaux en eau potable	2 384 427	2 682 343	1 779 745	2 478 883	**3 374 206**	**12 699 604**
Montant des travaux en assainissement collectif	924 165	1 088 966	731 436	1 855 548	**1 213 837**	**5 813 952**
Montant total	3 308 592	3 771 309	2 511 181	4 334 431	**4 588 042**	**18 513 556**

Sur la période 2020-2024

18,5 € d'investissement engagés

Soit 3,7 M€ /an en moyenne pour l'eau potable et l'assainissement

Le tarif de l'eau et de l'assainissement doit toujours être comparé au niveau d'investissement

UNE GESTION FINANCIÈRE RIGOUREUSE

L'utilisation de outils de pilotage et de contrôle de l'exécution budgétaire permettent l'anticipation d'éventuels dysfonctionnements et améliorent les projections budgétaires.

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DE L'EAU POTABLE

Fonctionnement en euros

Dépenses	10 024 984 €	Recettes	9 236 921 €
Charges à caractère général	4 162 376 €	Atténuations de charges	27 396 €
Charges de personnel	2 725 014 €	Remboursement URSSAF Loi Fillon	353 143 €
Charges de gestion	728 360 €	Redevances aux usagers	6 903 684 €
Charges financières	192 930 €	Redevances pollution	846 292 €
Charges exceptionnelles	126 435 €	Redevance modernisation	320 114 €
Dotation aux amortissements	1 536 229 €	Redevance prélèvement	179 725 €
Dotation aux provisions	553 640 €	Travaux branchements	184 766 €
		Reprises sur provisions	84 193 €
		Autres produits de gestion courante	755 €
		Remboursement frais par des tiers	7 431 €
		Produits exceptionnels	73 752 €
		Amortissement reprises des subventions	142 135 €
		Cessions actif	22 900 €
		Aide Energie Etat	91 336
Résultat de fonctionnement		**- 788 063 €**	
Report excédent antérieur		**3 427 564 €**	
Total cumulé (réalisations + report)		**2 639 500€**	

Investissement en euros

Dépenses	4 090 189 €	Recettes	1 805 739 €
Immobilisations incorporelles	19 338 €	Subventions d'investissements	269 510€
Immobilisation corporelles	323 761 €	Dotations 1068 reprise du résultat	-
Immobilisation en cours	2 980 814€	Amortissement des immobilisations	1 536 229 €
Remboursement du Capital de la Dette	573 849 €	Récupération avances remboursables	-
Amortissements reprises des subventions	142 135 €	Emprunt	-
Avance remboursable	50 292 €		
Résultat d'investissement		**- 2 284 450 €**	
Report excédent antérieur + Restes à réaliser		**1 435 590 €**	
Total cumulé (réalisations + report)		**- 1 592 618 €**	

	Investissement	Exploitation	Solde d'exécution
TOTAL CUMULÉ EXPLOITATION ET INVESTISSEMENT	**- 1 592 618 €**	**2 639 500 €**	**1 046 882 €**

INDICATEUR DE PERFORMANCE

Durée d'extinction de la dette collective en année (eau potable) Indicateur de performance Ref. : P153.2	2021	2022	2023	2024
Encours de la dette en €	6 073 397	5 403 826	7 414 177	**6 840 329**
Épargne brute annuelle en €	2 634 724	1 949 052	1 855 974	**606 031**
Durée d'extinction de la dette en année	2.3	2.8	3.99	**11.29**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement

10,02 M€

Recettes de fonctionnement

9,2 M€

Résultat de fonctionnement

- 788 063 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Nos investissements

Afin de sécuriser, pérenniser et valoriser son patrimoine, **le Syndicat Durance Luberon a investi 3,03 M€ de travaux mandatés en 2024.**

11,3 M€ de travaux mandatés en 5 ans

dont 3,03 M€ en 2024

2,53 M€ d'investissement engagés par an

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Fonctionnement en euros

Dépenses	5 695 244 €	Recettes	6 356 350 €
Charges à caractère général	2 185 009 €	Atténuations de charges	3 661 €
Charges de personnel	818 381 €	Redevances aux usagers	4 161 564 €
Charges de gestion	420 207 €	PFAC et travaux branchements	412 975 €
Charges financières	435 088 €	Autres prestations de services	109 766 €
Charges exceptionnelles	57 847 €	Subventions d'exploitation	159 129 €
Dotation aux amortissements	997 908 €	Cession actifs	8 100 €
Dotation aux amortissements des charges financières	685 235 €	Produits financiers	420 217 €
Dotations aux provisions	143 661 €	Autres Produits	45 933 €
		Amortissements reprises des subventions	314 698 €
		Remboursement des frais	8 333 €
		Reprise dépréciation actifs circulants	47 707 €
		URSSAF Loi Fillon	149 007 €
Résultat de fonctionnement		**661 105 €**	
Report excédent antérieur		**234 239 €**	
Total cumulé (réalisations + report)		**895 345 €**	

Investissement en euros

Dépenses	2 954 568 €	Recettes	4 718 886 €
Immobilisations incorporelles	54 265 €	Subventions d'investissements	281 929 €
Immobilisation corporelles	302 165 €	Dotation 1068 reprise du résultat	-
Immobilisation en cours	857 407 €	Emprunt	2 750 000 €
Remboursement Capital de la Dette	1 426 032 €	Amortissement des immobilisations	1 001 722 €
Amortissements reprises des subventions	314 698 €	Dotation aux amortissements des charges financières	685 235 €
Avances remboursables	-		
Résultat d'investissement		**1 764 318 €**	
Report excédent antérieur + Restes à réaliser		**- 527 398 €**	
Total cumulé (réalisations + report)		**1 236 920 €**	

	Investissement	Exploitation	Solde d'exécution
TOTAL CUMULÉ EXPLOITATION ET INVESTISSEMENT	**733 784 €**	**895 345€**	**1 629 129 €**

INDICATEUR DE PERFORMANCE

Durée d'extinction de la dette collective en année (assainissement collectif) Indicateur de performance Ref. : P256.2	2021	2022	2023	2024
Encours de la dette en €	20 701 766	19 330 740	17 941 420	**19 265 388**
Épargne brute annuelle en €	2 432 360	1 471 031	1 352 787	**2 033 364**
Durée d'extinction de la dette en année	8.51	13.1	13.3	**9.47**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement

5,6 M€

Recettes de fonctionnement

6,3 M€

Résultat de fonctionnement

895 345 M€

SECTION D'INVESTISSEMENT

Nos investissements

Afin de sécuriser, pérenniser et valoriser son patrimoine, **le Syndicat Durance Luberon a investi 0.8 M€ de travaux mandatés en 2024.**

5,05 M€ de travaux mandatés en 5 ans

dont 0,8 M€ en 2024

1,16 M€ d'investissement engagés par an

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Fonctionnement en euros

Dépenses	155 040 €	Recettes	190 665 €
Charges à caractère général	30 209 €	Atténuations de charges	77 €
Charges de personnel	106 225 €	Redevances aux usagers	118 069 €
Charges de gestion	12 202 €	Reprises sur provisions actifs circulants	479 €
Charges financières	1 777 €	Produits exceptionnels (pénalités non conformité des installations)	41 790 €
Dotations aux provisions	803 €	URSAFF Loi Fillon	28 279 €
Charges exceptionnelles	1 480 €	Autres produits de gestion courante	1 970 €
Dotations aux amortissements des charges financières	2 344 €		
Résultat de fonctionnement		**35 625 €**	
Report excédent antérieur		**28 665 €**	
Total cumulé (réalisations + report)		**64 290 €**	

Investissement en euros

Dépenses	39 582€	Recettes	2 344 €
Immobilisation corporelles	35 950 €	Amortissements des immobilisations	2 344 €
Remboursement Capital de la Dette	3 632 €		
Résultat d'investissement		**- 37 239 €**	
Report excédent antérieur + restes à réaliser		**81 070 €**	
Total cumulé (réalisations + report)		**43 831 €**	

	Investissement	Exploitation	Solde d'exécution
TOTAL CUMULÉ EXPLOITATION ET INVESTISSEMENT	**43 831**	**64 290 €**	**108 121 €**

Durée d'extinction de la dette collective en année (assainissement non collectif)	2021	2022	2023	2024
Encours de la dette en €	58 779	55 392	51 885	**48 253**
Épargne brute annuelle en €	- 2 108	- 2 503	32 016	**37 969**
Durée d'extinction de la dette en année	- 27.88	-22.13	1.62	**1.27**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement

155 040 €

Recettes de fonctionnement

190 665 €

Résultat de fonctionnement

35 625 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET GÉNÉRAL

Fonctionnement en euros

Dépenses	977 356 €	Recettes	1 078 610€
Charges à caractère général	354 228€	Atténuations de charges	7 676 €
Charges de personnel	456 830 €	Prestations de service de dépotage	1 677 €
Charges de gestion	14 882 €	Autres produits de gestions courante	1 053 793 €
Charges financières	10 319 €	Produits financiers	3 182 €
Dotations aux amortissements	141 097 €	Produits exceptionnels	13 959 €
Résultat de fonctionnement		**101 254 €**	
Report excédent antérieur		**78 882 €**	
Total cumulé (réalisations + report)		**180 136 €**	

Investissement en euros

Dépenses	456 832 €	Recettes	141 097 €
Immobilisations corporelles	456 832 €	Amortissement des immobilisations	141 097 €
Résultat d'investissement		**- 315 735 €**	
Report excédent antérieur + restes à réaliser		**606 609 €**	
Total cumulé (réalisations + report)		**281 366 €**	

	Investissement	Exploitation	Solde d'exécution
TOTAL CUMULÉ EXPLOITATION ET INVESTISSEMENT	**281 366 €**	**180 136 €**	**461 502 €**

LA GESTION DES IMPAYÉS

La mise en œuvre de la loi Brotte du 15 avril 2013 et de son décret d'application en date du 27 février 2014 a interdit les coupures d'eau pour impayés à toute époque de l'année, pour l'ensemble des résidences principales. Depuis l'application de cette loi, le taux d'impayés sur le territoire du Syndicat Durance Luberon est en constante augmentation.

Recouvrement des factures d'eau et d'assainissement

Le recouvrement des factures d'eau et d'assainissement et la gestion des impayés sont réalisés par le Comptable public.
Le taux d'impayés correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1. Le montant facturé au titre de l'année N-1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, et la TVA liées à ces postes.
Il est constaté que le taux d'impayés sur les factures est relativement élevé. Néanmoins, suite au travail de recouvrement du Centre des Finances Publiques, le taux d'impayés est en diminution d'exercice en exercice.
En 2024, les admissions en non valeurs se sont élevées à :

- **L'eau potable à 84 193 €** (99 587 € en 2023)
- **L'assainissement à 29 586 €** (42 587 € en 2023)

Taux d'impayés

INDICATEUR DE PERFORMANCE

Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (eau potable) Indicateur de performance Ref. : P154.0	RPQS 2021	RPQS 2022	RPQS 2023	RPQS 2024
	Facturation 2020	Facturation 2021	Facturation 2022	Facturation 2023
Montant € TTC facturé au titre de l'année N-1, au 31/12/N	8 544 869.66	8 578 346.94	8 669 349.38	**8 718 298.80**
Montant € restant impayé au 31/12/N sur les factures émises au 31/12 N-1	449 898.20	484 101.68	336 686.08	**432 009.34**
Taux d'impayés en %	5.27	5.64	3.88	**4.96**

INDICATEUR DE PERFORMANCE

Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (assainissement collectif) Indicateur de performance Ref. : P257.0	RPQS 2021	RPQS 2022	RPQS 2023	RPQS 2024
	Facturation 2020	Facturation 2021	Facturation 2022	Facturation 2023
Montant € TTC facturé au titre de l'année N-1, au 31/12/N	4 394 545.47	4 605 187.75*	4 476 532.96	**4 577 004.84**
Montant € restant impayé au 31/12/N sur les factures émises au 31/12 N-1	292 963.13	316 448.83	213 328.69	**265 232.25**
Taux d'impayés en %	6.67	6.90*	4.77	**5.79**

**Une correction rectificative a été apportée sur les données SISPEA 2021. Le montant en € TTC facturé en 2021 est de 4 605 187.75 et non 4 476 532.96 ; le taux d'impayés est de 6.90 % et non 7.07%.*

Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (assainissement non collectif)	RPQS 2021	RPQS 2022*	RPQS 2023	RPQS 2024
	Facturation 2020	Facturation 2021	Facturation 2022	Facturation 2023
Montant € TTC facturé au titre de l'année N-1, au 31/12/N	106 169.23	126 327	144 871.00	**151 220.50**
Montant € restant impayé au 31/12/N sur les factures émises au 31/12 N-1	1 279.98	2003.35	3 565.75	**9 658.00**
Taux d'impayés en %	1.21	1.58	**2.46**	**6.39**

**Une correction rectificative a été apportée sur les chiffres issus du RPQS 2022. Le montant en € TTC facturé en 2021 est de 126 327 et non 144 871 ; le montant en € restant impayé est de 2003.35 et non 3 556.80 ; le taux d'impayés est de 1.58% et non 2.32%.*

Évolution des impayés après les opérations de recouvrement effectuées par le Centre des Finances Publiques

Évolution des impayés sur les factures d'eau	Au 31/12/2022		Au 31/12/2023		Au 31/12/2024	
	Montant restant des impayés en € TTC	Taux d'impayés en %	Montant restant des impayés en € TTC	Taux d' impayés en %	Montant restant des impayés en € TTC	Taux d'impayés en %
Montant facturé au titre de l'année 2019 8 296 867.94 € TTC	291 431	3.51	201 539	2.43	**163 154**	**1.97**
Montant facturé au titre de l'année 2020, 8 544 869.66 € TTC	314 962	3.69	201 617	2.36	**158 979**	**1.86**
Montant facturé au titre de l'année 2021, 8 578 346.94 € TTC	484 102	5.64	291 051	3.39	**208 057**	**2.43**
Montant facturé au titre de l'année 2022, 8 669 349.38 € TTC			336 686	3.88	**240 066**	**2.77**
Montant facturé au titre de l'année 2023, 8 718 298.80 € TTC					**432 009**	**4.96**

Évolution des impayés sur les factures d'assainissement	Au 31/12/2022		Au 31/12/2023		Au 31/12/2023	
	Montant restant des impayés en € TTC	Taux d'impayés en %	Montant restant des impayés en € TTC	Taux d' impayés en %	Montant restant des impayés en € TTC	Taux d' impayés en %
Montant facturé au titre de l'année 2019, 4 320 487.60 € TTC	188 278	4.24	131 516	3.04	**103 656**	**2.40**
Montant facturé au titre de l'année 2020, 4 394 545.47 € TTC	222 514	5.06	149 143	3.39	**119 788**	**2.73**
Montant facturé au titre de l'année 2021, 4 605 187.75 € TTC	316 448	6.90	197 678	4.49	**150 889**	**3.28**
Montant facturé au titre de l'année 2022, 4 476 532.96 € TTC			213 328	4.77	**153 524**	**3.43**
Montant facturé au titre de l'année 2023, 4 577 004.84 € TTC					**265 232**	**5.79**

Les montants des abandons de créances à caractère social

Chaque année, le Syndicat Durance Luberon vote en début d'année un montant des abandons de créances à caractère social (notamment ceux liés au Fonds solidarité logement).

Qu'est ce que le Fonds Social pour le logement (FSL) ?

Ce fonds accorde des aides financières aux personnes, locataires, propriétaires occupants ou hébergées à titre gracieux, **qui rencontrent des difficultés pour remplir leurs obligations locatives** (paiement du loyer et des charges notamment). Les aides du FSL peuvent être attribuées pour financer le dépôt de garantie, le premier loyer, l'assurance du logement. **Elles peuvent également permettre de rembourser des impayés de factures d'eau,** d'énergie et de téléphone. Ces aides ne constituent pas un droit, leur attribution peut être refusée.
Sur le territoire du Syndicat Durance Luberon (à l'exception de la Commune de Pertuis dont le FSL est géré par la Métropole Provence avec laquelle une convention a été renouvelée le 8 février 2024 avec le Syndicat), c'est le Département qui instruit les dossiers et procède aux versements des aides.

8 février 2024 : renouvellement de la convention relative à la participation du Syndicat Durance Luberon au FSL avec la Métropole Aix-Marseille-Provence

INDICATEUR DE PERFORMANCE

Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité (eau potable) Indicateur de performance Ref. : P109.0	2021*	2022	2023	2024
Montant des abandons de créance (HT€)	43 333	33 643	1 127.60*	**20 865.71**
Versement à un fonds de solidarité (HT€)	2 520		1 988.62	**2 007.61**
Montant €/m³	0.0108	0.0085	0.0007	**0.0053**

***A partir de 2023, il a été pris en compte uniquement le montant des abandons de créance pour surendettement conformément à l'indicateur. Sur les années précédentes, il avait été pris en compte par erreur les admissions en non valeur et les créances éteintes à caractère non social.*

INDICATEUR DE PERFORMANCE

Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité (assainissement collectif) Indicateur de performance Ref. : P207.0	2021*	2022	2023	2024
Montant des abandons de créance (HT€)	23 302	45 195	17 941	**8 208**
Versement à un fonds de solidarité (HT€)				
Montant €/m³	0.0079	0.0171	0.0067	**0.0041**

**Suite à un contrôle effectué par la DDT84 en novembre 2022, les données 2021 en eau potable et en assainissement ont été corrigées. En effet, le montant des abandons de créances doit être communiqué en HT et non en TTC. La saisie de ces données en montant en HT est prise en compte à compter de l'année 2021.*

Les indicateurs de l'eau potable

Indicateurs descriptifs des services

Estimation du nombre d'habitants desservis (D101.1) : **60 357 habitants**
Prix TTC au service au m³ pour 120 m³ au 1er janvier N+1 (D102.0) : **3.22 €/m³**
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service (D151.0) : **3 jours**

Indicateurs de performance	Résultats 2022	Résultats 2023	Résultats 2024
Qualité des eaux Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (P101.1)	100	100	100
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (P102.1)	98.40	100	100
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2 B)	88	88	88
Rendement du réseau de distribution (P104.2)	84	89	87.40
Indice linéaire des volumes non comptés [m3/km/jour](P105.3)	3.3	2.4	3
Indice linéaire des pertes en réseau [m3/km/jour] (P106.3)	3	2.03	2.3
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	0.32	0.36	0.31
Indice d'avancement de la protection de la Ressource en eau (P107.2)	74.2	74.2	74.2
Montant des abandons de créance ou des versements à un fond de solidarité [€/m3] (P109.0)	0.0085	0.0007	0.0053
Taux d'occurence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés] (P151.1)	1.11	1.14	1.31
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (P.152.1)	100	100	100
Durée d'extension de la dette du Syndicat Durance Luberon [an] (P.153.2)	2.8	4	11.3
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (P.154.0)	5.64	3.88	4.96
Taux de réclamations écrites [nb/1000 abonnés] (P.155.1)	1.74	1.94	1.68

Les indicateurs de l'assainissement collectif

Indicateurs descriptifs des services

Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif (D201.0) : **47 333 habitants**
Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (D202.0) : **1**
Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS] (D203.0) : **767.70**
Prix TTC au service au m³ pour 120 m³ au 1er janvier N+1 (D204.0) : **2.80 €/m³**

Indicateurs de performance	Résultats 2022	Résultats 2023	Résultats 2024
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (P201.1)	**97.97**	**94.86**	**95.60**
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (P202.2B)	**81**** *au lieu de 91*	**81**	**81**
Conformité de la collecte (P203.3)	**100**	**99**	**100**
Conformité des équipements d'épuration (P204.3)	**99**	**99**	**100**
Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	**99**	**99**	**99**
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (P206.3)	**100**	**100**	**100**
Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité [en €/m³] (P207.0)	**0.0171**	**0.0067**	**0.0041**
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (251.1)	**0.107**	**0.127**	**0.106**
Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km] (P252.2)	**10.6**	**8.3**	**8.3**
Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (P253.2)	**0.17**	**0.13**	**0.10**
Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau (P254.3)	**100**	**100**	**100**
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (P255.3)	**110**	**110**	**110**
Durée d'extinction de la dette du Syndicat Durance Luberon [an] (P256.2)	**13.1**	**13.3**	**9.50**
Taux des impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (P257.0)	**6.90**** *au lieu de 7.07*	**4.77**	**5.79**
Taux de réclamations écrites [nb/1000 abonnés] (P258.1)	**2.2**	**2.47**	**2.14**

***Une correction rectificative a été apportée sur les données SISPEA 2022*

Les indicateurs de l'assainissement non collectif

Indicateurs descriptifs des services

Évaluation du nombre d'habitants desservis par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (D301.0) : **13 633 habitants**

Indicateurs de performance	Résultats 2022	Résultats 2023	Résultats 2024
Mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)	**80**	**80**	**80**
Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)	**79.1**	**70.6**	**80.4**

La facture d'eau 2025

Nouvelle fiscalité appliquée par l'Agence de l'Eau depuis le 1er janvier 2025

Rendez-vous sur le site de l'Agence de l'Eau pour tout savoir sur les enjeux de la réforme des redevances : https://www.lesagencesdeleau.fr/actualites/tout-comprendre-de-la-reforme-des-redevances

La présentation de la facture d'eau est réglementée par l'arrêté du 10 juillet 1993.
Elle se compose de trois rubriques :

- Distribution de l'Eau : **Eau**
- Collecte et traitement des eaux usées : **Assainissement**
- Organismes publics : **Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse**

Le prix de l'eau potable se décompose au 1er janvier 2025 :

- de la **redevance du Syndicat Durance** Luberon composée

- d'une part fixe annuelle (abonnement)
- d'une part proportionnelle liée à la consommation d'eau

- des **redevances de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse**

- [Nouveau] Consommation eau potable : 0.43 € HT/m³
- [Nouveau] Performance des réseaux : 0.01 € HT/m³
- Redevance Prélèvement : 0.0383 € HT/m³

- de la **TVA applicable sur les redevances du Syndicat Durance Luberon et Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse** : 5.5%

Le prix de l'assainissement se décompose au 1er janvier 2025:

- de la **redevance du Syndicat Durance Luberon** composée

- d'une part fixe annuelle (abonnement)
- d'une part proportionnelle liée à la consommation d'eau

- de la **redevance de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse**

- [Nouveau] Performance des systèmes d'assainissement : 0.01 € HT/m³

- de la **TVA applicable sur les redevances du Syndicat Durance Luberon et Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse :** 10 %

LA RÉPARTITION

pour une consommation annuelle de 120 m³

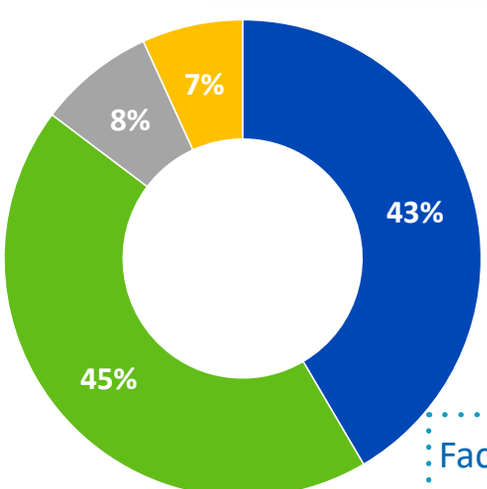

Distribution de l'eau potable : 43 %

Assainissement Collecte des eaux usées : 45%

Organismes publics : 8 %

TVA : 7 %

Facture pour une consommation annuelle de 120 m³

386,02 € TTC pour l'eau potable

336,16 € TTC pour l'assainissement

soit **722,18 € TTC**

La facture semestrielle d'eau : RECTO

Durance Luberon
L'eau, un Service Public

Référence à rappeler
Occupant : SYNDICAT DURANCE LUBERON
N° du contrat : XXXXXXXXXXXXXXXXX
Clé de sécurité : XXXXXXXXXXXXXXXXX

Adresse du lieu desservi : 299 RUE LOUIS TURCAN
84120 PERTUIS

SGC PERTUIS
ESPACE SAINT-MARTIN
210 RUE F. GERNELLE BP113
84121 PERTUIS CEDEX

SYNDICAT DURANCE LUBERON
299 RUE LOUIS TURCAN
84120 PERTUIS

Gérer votre espace personnel en ligne
www.duranceluberon.fr
Vos identifiants : N° de contrat et clé de sécurité figurant en haut de votre facture

Par téléphone
Service Relations abonnés : 04 90 79 06 95
Urgences 24h/24 : 04 90 79 87 37

Par courrier / Courriel
Syndicat Durance Luberon - Régie des Eaux
109 Avenue Jean Moulin
84120 PERTUIS
contact-regie@duranceluberon.fr
SIRET : 200 078 863 00038 - Code APE : 3600Z
TVA INTRACOM : FR 192 000 788 63

Horaires d'ouverture au public
Bureaux fermés au public - Accueil physique uniquement sur rendez-vous
Du lundi au jeudi 8h-12h/13h30-17h30 et le vendredi 8h-12h

Les règlements du service eau et assainissement sont à votre disposition sur simple demande ou téléchargeables sur notre site internet.
Depuis le 1er janvier 2024, les tarifs « Eau et Assainissement » ont été mis à jour.
Pour plus d'informations, rendez-vous sur notre site internet www.duranceluberon.fr

Paiement sur internet
En vous connectant sur votre espace personnel ou sur www.payfip.gouv.fr
Identifiant collectivité : **000384**
Référence : **2025-EA-00-25016756**

Facture n° 25016756OMEGA25 du 23/01/2025

Eau et Assainissement

Voici la présentation simplifiée de votre facture	Détail au verso
Votre consommation facturée	**120 m³**
Prix TTC du litre d'eau, hors abonnement : 0,00496 €	
	Montants
Abonnement assainissement TTC	24,40
Abonnement eau TTC	39,36
Consommation assainissement TTC	287,76
Consommation eau TTC	307,43
Total de la facture	**658,95**

Montant total à payer avant le 16/06/2025 **658,95 €**

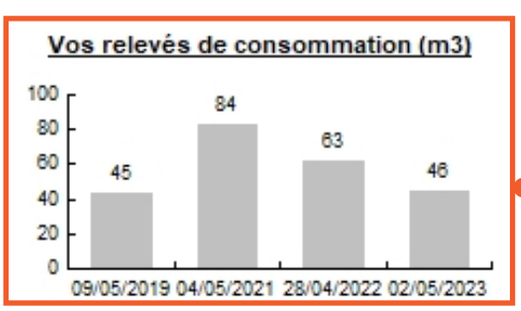

Historique des consommations

En espèces (Dans la limite de 300€) ou en carte bancaire, munis du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé. Liste consultable sur le site : https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

DATE et LIEU SIGNATURE

Joindre un relevé d'identité bancaire

SYNDICAT DURANCE LUBERON
299 RUE LOUIS TURCAN
84120 PERTUIS

*

TIP SEPA
Référence Unique de Mandat : TIPSEPA084015292000000000250167562 5
ICS : FR09ZZZ430916
Référence : XXXXXXXXXXXXXXX **Montant : 658,95 €**
Créancier : SM DURANCE LUBERON

CENTRE D ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES
TSA 61110
78924 YVELINES CEDEX 9

292110500258 SYNDICAT DURANCE L

La facture semestrielle d'eau : VERSO

Facture n° 25016756OMEGA25 du 23/01/2025

Consommation = nouvel index - ancien index 294-174 = 120 m3

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
45200804307888	XXXXXXXX	15		0			0	0
	Consommation totale relevée							**120**
	Consommation facturée (m3)							**120**

Taux de TVA

Détail de votre facture	**Prix au**	**Quantité**	**Prix unitaire**	**Montant HT**	**T.V.A.**	**Montant TTC**
Distribution de l'eau				**271,31**	**14,92**	**286,23**
Abonnement Eau Part Syndicale	01/01/2025	184 jours	39,00000	19,66	1,08 (5.5%)	20,74
Consommation Eau Part Syndicale	01/01/2025	120 m3	1,07000	128,40	7,06 (5.5%)	135,46
Abonnement Eau Part Régie	01/01/2025	184 jours	35,50000	17,65	0,97 (5.5%)	18,62
Consommation Eau Part Régie	01/01/2025	120 m3	0,88000	105,60	5,81 (5.5%)	111,41
Collecte des eaux usées				**282,58**	**28,26**	**310,84**
Abonnement Assainissement Part Syndicale	01/01/2025	184 jours	20,00000	10,08	1,01 (10%)	11,09
Consommation Assainissement Part Syndicale	01/01/2025	120 m3	1,03000	123,60	12,36 (10%)	135,96
Abonnement Assainissement Part Régie	01/01/2025	184 jours	24,00000	12,10	1,21 (10%)	13,31
Consommation Assainissement Part Régie	01/01/2025	120 m3	1,14000	136,80	13,68 (10%)	150,48
Organismes publics				**58,60**	**3,28**	**61,88**
Redevance sur la consommation d'eau potable	01/01/2025	120 m3	0,43000	51,60	2,84 (5.5%)	54,44
Redevance pour la performance des systémes d'assainissement collectif	01/01/2025	120 m3	0,01000	1,20	0,12 (10%)	1,32
Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable	01/01/2025	120 m3	0,01000	1,20	0,07 (5.5%)	1,27
Prélèvement ressources en eau, Ag. de l'Eau	01/01/2025	120 m3	0,03830	4,60	0,25 (5.5%)	4,85
Total de votre facture				**612,49**	**46,46**	**658,95**
				612,49	**46,46**	**658,95**

Consommation

Commentaires

Réclamations : Adressez-vous aux services administratifs de Durance Luberon _ 109 avenue Jean Moulin _ CS 60090 - 84120 Pertuis Cedex

Voie de recours : Dans un délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L 1617-5 du Code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement (article L221-4 du Code de l'organisation judiciaire) le tribunal d'instance (moins de 10 000€) ou de grande instance (au-delà de 10 000€) d'AVIGNON.

Attention : la contestation amiable ne suspend pas le délai de saisine du juge judiciaire. Le délai est suspendu en cas de recours à la médiation, à la conciliation, à la procédure anticipative ou à une procédure simplifiée de recouvrement des petites créances (article 2238 du Code civil)

Difficultés de paiement : Adressez-vous aux services du Trésor Public de Pertuis _ BP 113 _ 84121 PERTUIS Cedex.

Comptable chargé du recouvrement : Centre des Finances Publiques _ Espace Saint Martin _ BP 40 - 210 rue François Gernelle _ 84120 Pertuis

MODALITES DE REGLEMENT :

Paiement sur Internet : se référer au recto de la facture

Prélèvement automatique /mensualisation : Contactez le Syndicat Durance Luberon ou connectez-vous à votre espace personnel (coordonnées au verso)
En vous déplaçant : Par carte bancaire, munis du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé. Liste consultable sur le site : https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite, ou au Centre des Finances Publiques de Pertuis.
Règlement sur le compte du comptable :BDF AVIGNON - IBAN : FR 11 3000 1001 69D8 4000 0000 066 - BIC : BDFEFRPPCCT inscrire SDL + NOM + PRENOM

Paiement par TIP SEPA : Référez-vous aux modalités inscrites sur le talon prédécoupé au bas de votre facture. Si vos références bancaires ne figurent pas sur le TIP, ou si celles-ci sont erronées, veuillez joindre un RIB au TIP.
Paiement par chèque : Adressez le TIP non signé et votre chèque libellé à **l'ordre du Trésor Public** au centre d'encaissement, à l'aide de l'enveloppe ci-jointe dûment affranchie.
NE PAS ENVOYER DE COURRIER AVEC VOTRE REGLEMENT

Modes de règlement possibles

Depuis 2024 : une nouvelle présentation de la plaquette des tarifs "Eau et Assainissement" a été réalisée pour plus de clarté et de lisibilité.

Retrouvez la plaquette "Tarifs 2025"
sur notre site internet - rubrique téléchargement |Documents pratiques

Les marchés publics conclus en 2024

En 2024, 15 marchés ont été conclus par le Président, conformément à la délégation qui lui a été consentie par le Comité Syndical pour la durée du mandat.

MARCHÉS FOURNITURES

Objet	Date du Marché	Attributaire	Code postal Attributaire	Type marché
MARCHÉS DE 20 000,00 EUROS A 89 999,99 EUROS HT				
Fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle (EPI) pour le personnel technique	23/10/2024	ABRAM DISTRIBUTION	04 100	MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE (MAPA) Accord-cadre à bons de commande
Fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle (EPI) pour le personnel technique	23/10/2024	ABRAM DISTRIBUTION	04 100	MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE (MAPA) Accord-cadre à bons de commande
Fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle (EPI) pour le personnel technique	23/10/2024	ABRAM DISTRIBUTION	04 100	MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE (MAPA) Accord-cadre à bons de commande
MARCHÉS DE 90 000,00 EUROS A 220 999,99 EUROS HT				
Acquisition d'un poids lourd hydrocureur de 7,5 tonnes	06/06/2024	BAROCLEAN	10 140	MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE (MAPA)

MARCHÉS DE SERVICES

Objet	Date du Marché	Attributaire	Code postal Attributaire	Type marché
MARCHÉS DE 90 000,00 EUROS A 399 999,99 EUROS HT				
Entretien des espaces verts des sites du Syndicat Durance Luberon	02/02/2024	AMOURDEDIEU PAYSAGES	84 240	MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE (MAPA) Accord-cadre à bons de commande
Entretien des espaces verts des sites du Syndicat Durance Luberon	02/02/2024	AMOURDEDIEU PAYSAGES	84 240	MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE (MAPA) Accord-cadre à bons de commande
Mise à disposition d'un service d'astreinte personnel et matériel TP - Travaux de terrassement pour les interventiions en astreinte sur les réseaux du Syndicat Durance Luberon	05/07/2024	DINUCCI ET FILS	84 240	MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE (MAPA) Accord-cadre à bons de commande
Réalisation de levés topographiques et/ou bornages sur le territoire du Syndicat Durance Luberon	10/09/2024	ROBERT JACQUOT - NICOLAS SOLERE	84 120	MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE (MAPA) Accord-cadre à bons de commande
Réalisation de levés topographiques et/ou bornages sur le territoire du Syndicat Durance Luberon	10/09/2024	ROBERT JACQUOT - NICOLAS SOLERE	84 120	MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE (MAPA) Accord-cadre à bons de commande
MARCHÉS DE 400 000,00 EUROS A 999 999,99 EUROS HT				
Maitrise d'œuvre pour la sécurisation de l'approvisionnement en eaux brutes de l'usine de production d'eau potable de Pont de Durance, commune de Pertuis	07/07/2024	ARTELIA	13 222	PROCÉDURE FORMALISÉE AVEC NEGOCIATION

MARCHÉS TRAVAUX

Objet	Date du Marché	Attributaire	Code postal Attributaire	Type marché
MARCHÉS DE 50 000,00 EUROS à 89 999,99 EUROS HT				
Réalisation du poste de relevage des eaux usées domestiques route du Piedmont, commune de Saint Martin de la Brasque	15/01/2024	GROUPEMENT AQUA SUD - AMOURDEDIEU	13 300 / 84 240	MARCHE A PROCÉDURE ADAPTÉE (MAPA)
Mise en conformité des protections collectives pour des visites sur l'usine de traitement du Pont de Durance , commune de Pertuis	05/09/2024	MISTRAL METAL	84 160	CONSULTATION
Renouvellement du collecteur de la chambre de vanne principale, des canalisations et des débitmètres de la chambre de vannes extérieure de la station de vidalet, commune de Pertuis	17/09/2024	CONSTRUCTION ELECTRONIQUES DU SUD	83 170	MARCHE A PROCÉDURE ADAPTÉE (MAPA)
Fourniture et installation d'un groupe 4 dans la station de Vidalet, commune de Pertuis	17/09/2024	CONSTRUCTION ELECTRONIQUES DU SUD	83 170	MARCHE A PROCÉDURE ADAPTÉE (MAPA)
MARCHÉS DE 90 000,00 EUROS à 499 999,99 EUROS HT				
Réhabilitation des lits du 2e étage de la Step des Furets de Saint Martin de la Brasque	30/09/2024	GROUPEMENTS ISTEEP / AMOURDEDIEU	13 382 84 240	CONSULTATION

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité de service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Edition 2025
CHIFFRES 2024

NOTE D'INFORMATION
DE L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MEDITERRANÉE CORSE

Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de l'eau et de l'assainissement

ÉDITION 2025

L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE VOUS INFORME

La fiscalité sur l'eau a permis une nette amélioration de la qualité de nos rivières

Grâce à cette fiscalité sur l'eau la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le **prix moyen de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse** est de **4,34 € TTC/m³** et de **4,52 € TTC/m³** en France*. Environ **12 %** de la facture d'eau sont constitués de redevances fiscales payées à l'agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'agence pour moderniser et améliorer les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement, s'adapter au changement climatique, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des zones humides et des milieux marins.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'État sous tutelle du Ministère de la transition écologique, **spécialisé dans la protection de l'eau.**

**Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sispea 2023.*

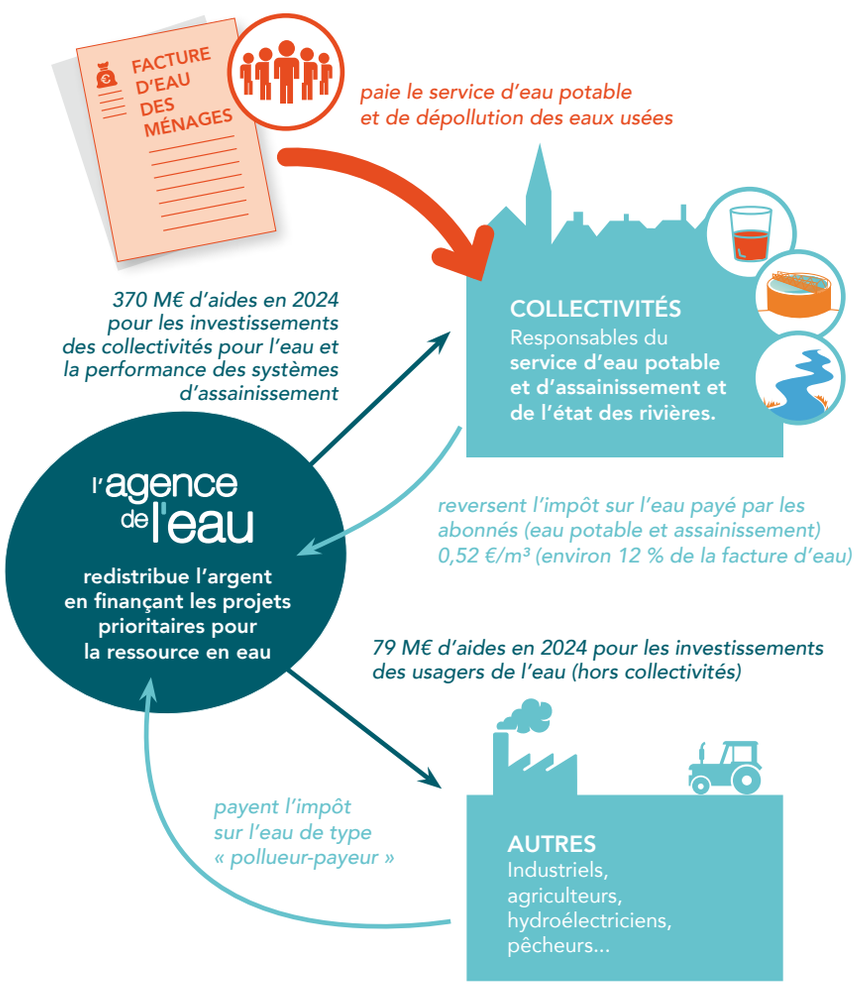

SAUVONS L'EAU !

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU
DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE EN 2024

52 % des aides* attribuées en 2024 contribuent à l'adaptation des territoires au changement climatique.

▶ Pour économiser l'eau (tous usages) et sécuriser l'alimentation en eau potable
159 millions € dont 50,4 millions € pour les territoires ruraux en vue de rattraper leur retard structurel en matière d'eau potable

414 opérations ont permis d'économiser 21,2 millions m^3, soit la consommation annuelle d'une ville de 387 000 habitants.

▶ Pour favoriser la gestion durable des services publics d'eau potable
15 millions €

▶ Pour gérer les eaux usées et les eaux pluviales
161 millions € pour la gestion des eaux usées (stations d'épuration et réseaux d'assainissement) et des eaux pluviales. Dont 29,2 millions € pour les territoires ruraux en vue de rattraper leur retard structurel

32 stations d'épuration parmi les plus impactantes pour le milieu. La lutte contre les pollutions par temps de pluie a représenté 75,7 millions € d'aides.

▶ Pour réduire les pollutions industrielles
19 millions €

370 kg de micropolluants supprimés dans les émissions industrielles.

▶ Pour lutter contre les pollutions par les pesticides et les nitrates et protéger les ressources destinées à l'alimentation en eau potable
7,7 millions € pour les captages prioritaires et ressources stratégiques pour le futur et 36,2 millions € pour l'agriculture

9 nouveaux captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée ont engagé un plan d'action qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des fertilisants. Éviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. **36,2 millions € consacrés à la profession agricole** pour supprimer ou réduire les pesticides (matériel, paiements pour services environnementaux, expérimentations et animation agricole) : 4,6 millions € au titre de la réduction des pollutions et 31,6 millions € au titre des paiements pour services environnementaux (PSE).

▶ Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et milieux marins, et préserver la biodiversité
87,3 millions €

63 km de rivières restaurés et 87 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges, ouvrages en rivière...) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, et les poissons et sédiments de circuler. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel.
Les aides ont également permis de préserver et restaurer 1030 ha de zones humides.
L'agence intervient également au profit de la mer Méditerranée. Elle a notamment financé des opérations permettant la réduction des pressions dues aux mouillages des bateaux de plaisance sur 86 ha d'herbiers.

▶ Pour la solidarité internationale
5 millions €

58 opérations engagées dans le cadre de coopérations décentralisées permettant de développer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans 23 pays en développement.

** incluant des crédits versés par l'État (Fonds vert et rénovation des canalisations d'eau potable).*

L'AGENCE DE L'EAU VOUS INFORME SUR LA FISCALITÉ DE L'EAU

2025

Pour les ménages, les redevances (sur l'eau potable et l'assainissement collectif) représentent environ 12 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 43,4 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 5,1 € par mois pour les redevances.

MONTANT PRÉVISIONNEL DES REDEVANCES EN 2025 : 569,6 M€

Les redevances 2025 correspondent à l'année d'activité 2024

12,7 % (72,6 M€) payés par les collectivités **via la redevance de prélèvement sur la ressource en eau**.

70,8 % (403 M€) payés par les ménages et assimilés (administrations, entreprises de service, artisans et petites industries) **via la redevance de pollution domestique et la redevance sur la consommation d'eau potable (acomptes).**

9,2 % (52,6 M€) payés par les industriels et les activités économiques **via la redevance de pollution et de prélèvement sur la ressource en eau**.

2,5 % (14,1 M€) payés par les pêcheurs, chasseurs, propriétaires de canaux ou d'ouvrages de stockage.

0,9 % (5,3 M€) payés par les irrigants et les éleveurs **via les redevances de pollution et de prélèvement sur la ressource en eau**.

3,9 % (22 M€) payés par les distributeurs de produits phytosanitaires (essentiellement vendus aux agriculteurs) et répercutés sur le prix des produits **via la redevance de pollution diffuse**.

Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentées toutes les catégories d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs.

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

MONTANT PRÉVISIONNEL DES AIDES EN 2025 : 500,8 M€

18,6 % (93,2 M€) aux collectivités **pour la restauration et la protection des milieux aquatiques et de la biodiversité :** zones humides, cours d'eau, trames écologiques.

34 % (170,5 M€) aux services publics **pour l'épuration des eaux usées et la gestion des eaux pluviales**.

4 % (19,8 M€) aux collectivités, aux associations, aux organismes consulaires…, **pour l'animation des politiques de l'eau :** études, connaissances, réseaux de surveillance des eaux, éducation, information.

32 % (160,3 M€) **pour la gestion et la protection de la ressource en eau :** économies d'eau de tous les usages, partage de l'eau, protection des captages.

1,2 % (6 M€) **à la solidarité internationale :** accès à l'eau ou à l'assainissement pour les populations démunies.

3,5 % (17,5 M€) aux acteurs économiques non agricoles **pour la réduction des pollutions industrielles**.

6,7 % (33,5 M€) aux exploitants agricoles **pour des actions de réduction des pollutions dans l'agriculture**.

- **Ces montants n'intègrent pas les crédits Fonds vert versés par l'État** pour accompagner la stratégie nationale biodiversité (SNB 2030) et la renaturation des villes et des villages.
- **Solidarité envers les communes rurales :** l'agence de l'eau soutient, à des taux préférentiels, les actions des communes rurales situées dans le zonage de solidarité du 12e programme pour rénover leurs infrastructures d'eau et d'assainissement.
- **L'agence de l'eau contribue également au financement** de l'Office français de la biodiversité (OFB) et des parcs nationaux. Le montant de cette contribution pour 2025 s'élève à 108,3 M€.

QUALITÉ DES EAUX

État écologique des cours d'eau

Données 2021

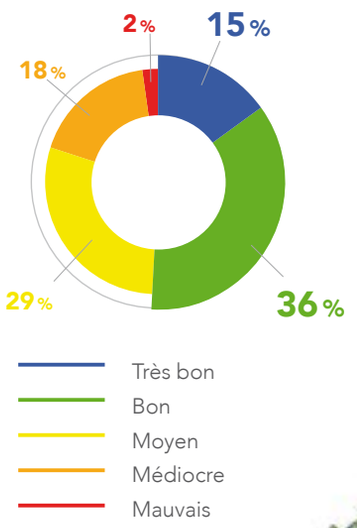

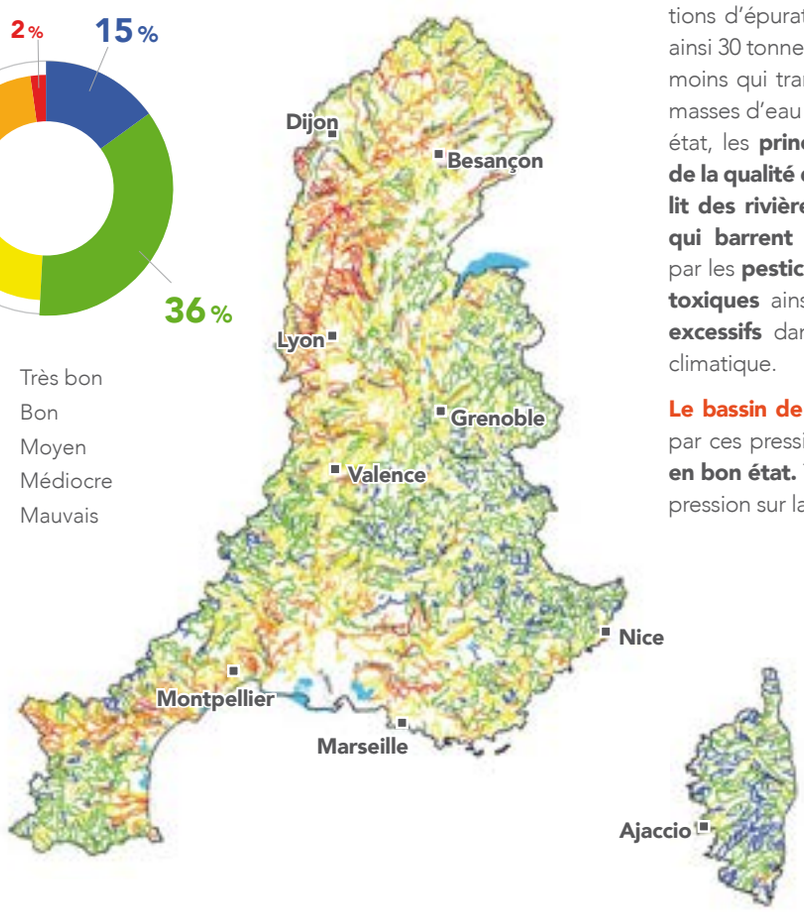

La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée est en bon état écologique.

Cette nette amélioration est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon. Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les **principales causes de dégradation de la qualité de l'eau** sont **l'artificialisation du lit des rivières et les barrages et les seuils qui barrent les cours d'eau,** les pollutions par les **pesticides** et les **rejets de substances toxiques** ainsi que les **prélèvements d'eau excessifs** dans un contexte de changement climatique.

Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions, **91 % de ses rivières sont en bon état.** Toutefois, un accroissement de la pression sur la ressource en eau est constaté.

Découvrez l'état de santé des rivières en France avec l'application mobile de l'agence de l'eau.

Bassin Rhône-Méditerranée

- 16 millions d'habitants
- 20 % du territoire français
- 20 % de l'activité agricole et industrielle
- 40 % de l'activité touristique
- 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- 338 000 habitants permanents
- 3,5 millions de touristes chaque année
- 3 000 km de cours d'eau
- 1 000 km de côtes

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

agence de l'eau RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE
2-4, allée de Lodz 69363 Lyon Cedex 07
Tél. : 04 72 71 26 00
www.eaurmc.fr - www.sauvonsleau.fr

@sauvonsleaufr
Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Services de l'Eau et de l'Assainissement

109 avenue Jean Moulin - 84120 PERTUIS
Horaires d'ouverture :
Accueil téléphonique :
du lundi au jeudi : 8h00 - 12h00 | 13h30 - 17h30 et Vendredi : 8h00 - 12h00
Accueil physique uniquement sur rendez-vous :
Bureaux fermés le vendredi après-midi
Tel : 04 90 79 06 95
Mail : contact-regie@duranceluberon.fr

Service de l'Assainissement Non Collectif

109 avenue Jean Moulin - 84120 PERTUIS
Horaires d'ouverture
du lundi au jeudi : 8h00 - 12h00 | 13h30-17h30 et Vendredi : 8h00 - 12h00
Tel : 04 90 79 87 36
Mail : spanc@duranceluberon.fr

Siège social

299 Rue Louis Turcan - 84120 PERTUIS
Horaires d'ouverture du lundi au vendredi 9h00-12h00 / 14h00-16h30
Tel : 04 90 79 37 01
Mail : contact-syndicat@duranceluberon.fr

60 ans

1964 : 1re loi sur l'eau

2024 : L'EAU, UNE PRIORITÉ POUR TOUS !

La France a célébré le 16 décembre 1964, les 60 ans de la première loi sur l'eau.
Visionnaire et ambitieuse, cette première loi a posé les fondations d'une politique publique unique et durable en introduisant une approche innovante et solidaire par bassin hydrographique et en s'appuyant sur l'implication des acteurs locaux. Cette loi a également marqué la naissance des agences de l'eau, des acteurs clés au service de la préservation et de la gestion durable de l'eau en France.
Pour en savoir plus sur ces 60 ans : https://www.lesagencesdeleau.fr/60-ans-au-service-de-leau

Découvrez les ACTUALITÉS du Syndicat Durance Luberon sur www.duranceluberon.fr

Rejoignez-nous sur FACEBOOK

2024

RAPPORT D'ACTIVITÉ

EAU POTABLE & ASSAINISSEMENT

Photos : Canva - Adobe stock - Fep/Fnccr - SMAVD - Syndicat Durance Luberon / Conception et réalisation : Service Communication Syndicat Durance Luberon - Rapport 2024 Eau et Assainissement